

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLEE GENERALE

des

Actionnaires de la Banque Nationale de Belgique

du 26 février 1962

RAPPORT

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE REGENCE,

sur les opérations de l'année 1961

et

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1962

RAPPORT

SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1961

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR

AU NOM DU

Conseil de Régence

L'année 1961 s'était ouverte sous des auspices peu favorables.

D'une part, la détérioration des relations économiques avec la République du Congo avait suscité des appréhensions. On redoutait les répercussions, sur le revenu national et surtout sur la balance des paiements, de la réduction des exportations et des prestations de services à ce pays.

D'autre part, des doutes étaient exprimés sur la progression de la croissance de l'économie nationale. La crise structurelle des charbonnages, les difficultés d'autres secteurs, la gravité relative de la récession de 1958, avaient fait naître, dans certaines régions et dans certains milieux, une inquiétude; nourrie d'autres motifs, elle s'était manifestée, à la fin de 1960, par des grèves d'une ampleur inaccoutumée.

Si, à la fin de l'année, tous les problèmes ne sont pas résolus, les incertitudes ne sont plus aussi vives. La conscience des difficultés a affermi la volonté de les résoudre. En tout cas, l'évolution économique de l'année écoulée peut être considérée comme satisfaisante, compte tenu surtout des appréhensions du début et, en outre, du ralentissement du rythme d'augmentation de la demande étrangère par rapport à l'année précédente.

*
**

Pour la Communauté Economique Européenne dans son ensemble, si la production s'est maintenue à un niveau élevé, ses progrès ont été plus lents. Dans les premiers mois de l'année, les limites des

capacités de production ont été approchées en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas, sans que ce plein emploi s'accompagne de perturbations sérieuses dans le niveau des prix comme du côté des balances des paiements; la réévaluation de l'unité monétaire à laquelle ces deux pays ont procédé en mars a contribué à réduire le risque de tensions intérieures. Les progrès de l'activité industrielle avaient été particulièrement rapides, aux Pays-Bas, en 1960; ils y ont été ralentis cette année par les limites physiques de l'expansion. L'inflexion s'observe en Allemagne, mais elle est moins accentuée. Il en est de même en France et en Italie, où l'étalement de l'expansion est cependant plus prononcé.

Le taux d'expansion de la production des industries britanniques dans leur ensemble est resté faible, en raison des difficultés spécifiques que ce pays connaît.

L'évolution conjoncturelle des Etats-Unis reste décalée par rapport à celle des pays de la Communauté : au moment où des indices de ralentissement se manifestaient chez ces derniers, l'économie américaine abordait une phase de reprise; celle-ci constituera sans doute un élément de soutien de la demande extérieure.

*
* *

Pour les dix premiers mois, l'activité de l'ensemble des industries belges a augmenté d'un peu moins de 3 p.c. Pour chacun des trois premiers trimestres de 1961, par rapport à la période correspondante de l'année antérieure, cette activité a accusé successivement une diminution de 3 p.c. et deux augmentations de 7 et 4 p.c.; ces deux derniers pourcentages sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble de la Communauté.

Au cours des tout derniers mois de l'année, les symptômes d'un ralentissement sont apparus dans certains secteurs, en conséquence d'un fléchissement de la demande sur les marchés européens.

Le niveau élevé de l'activité du pays a trouvé un stimulant dans l'ampleur des investissements intérieurs. Dérivées de la hausse antérieure du revenu et favorisées par une politique volontaire d'expansion, les dépenses d'équipement industriel et de construction ont continué à s'accroître. Les commandes, à l'industrie des fabrications métalliques, de biens d'équipement et de matériel de transport ferroviaire et naval destinés au marché intérieur ont augmenté de 25,5 p.c. pour les neuf premiers mois de 1961, par rapport à la même période de l'année précédente, contre 8,3 p.c. pour l'année 1960. Sur les mêmes bases, les importations de biens d'équipement se sont accrues de 19 p.c., contre 15,5 p.c. en 1960. L'industrie de la construction a travaillé à la limite de ses capacités. Les pouvoirs publics ont concouru à cet élargissement du flux des dépenses d'investissement : au début de novembre, le montant des adjudications nouvelles de travaux publics dépassait de 8 p.c. le chiffre correspondant de l'année antérieure.

La consommation des particuliers a sans doute été influencée par le niveau élevé des revenus et notamment par le développement de la masse salariale résultant du relèvement de l'emploi, d'une nouvelle hausse des gains horaires moyens et de l'allongement effectif de la durée du travail qui s'était produit dans le courant de 1960.

Les exportations, après avoir été freinées par le mouvement de grève, se sont redressées. En valeur, les ventes de l'ensemble des onze premiers mois dépassent de plus de 4 p.c. le chiffre de la période correspondante de 1960. La participation de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au commerce international s'est maintenue au niveau antérieur.

Le chômage est tombé près du minimum atteint lors de la précédente période de haute conjoncture; diverses industries ont rencontré des difficultés de recrutement. Cependant, le nouvel effort d'équipement améliore la productivité et rétablira ainsi des marges de production là où la capacité est trop complètement utilisée.

*
**

Cette haute conjoncture dont le pays a bénéficié n'a été troublée par aucune évolution inquiétante dans le système des coûts et des prix. L'activité s'est poursuivie dans l'équilibre. L'indice des prix de gros industriels a plutôt fléchi à partir du deuxième trimestre, sous l'effet d'une concurrence plus vive. L'indice officiel des prix de détail a subi une légère hausse jusqu'en août, puis s'est stabilisé; il n'a pas franchi les cotes significatives auxquelles l'indexation des rémunérations entraîne le relèvement de larges catégories de salaires nominaux.

Dans l'ensemble, et à en inférer des indices disponibles, les disparités de prix de gros, de détail et de salaires, et peut-être aussi les disparités de coûts salariaux, ont évolué en faveur de la Belgique.

La haute conjoncture n'a pas suscité non plus de tensions dans la situation financière extérieure et intérieure.

Les cours des devises sur le marché libre des changes, où le climat d'inquiétude des premiers mois avait provoqué des tensions, se sont repliés ensuite et se sont maintenus jusqu'à la fin de l'année à un niveau voisin de la parité et même inférieur pour certaines monnaies.

Les taux d'intérêt sur les marchés des rentes se sont inscrits en recul. Les taux des effets publics émis par adjudications ont baissé légèrement dans les derniers mois de l'année; ce mouvement s'est nettement accentué au début de 1962, lors de la première adjudication qui a suivi la réforme du marché monétaire décrite ci-après. Le niveau moyen des taux sur le marché de l'argent au jour le jour se situe au-dessous de celui de l'année précédente.

Le montant des nouveaux dépôts à terme et d'épargne que le public s'est constitués auprès des banques est de 7,3 milliards pour les onze premiers mois; leur accroissement relatif est plus important que celui des encaisses monétaires additionnelles, qui se chiffre à 8,8 milliards. Ce phénomène, influencé sans doute par le niveau des taux d'intérêt alloués aux déposants à terme, révèle en tout cas la suffisance globale de la création de monnaie et l'abondance des liquidités dans l'économie.

Sur le marché monétaire, cette abondance s'est manifestée aussi par le peu d'ampleur du recours au réescompte à la Banque et par l'importance du portefeuille d'effets publics que les banques ont détenu au-delà de leurs obligations réglementaires; le produit des souscriptions aux certificats du Fonds des Rentes n'a pas dû être utilisé à des interventions sur les marchés d'effets publics; des montants élevés se sont trouvés, de la sorte, stérilisés en compte à la Banque; les risques de pressions inflationnistes qui auraient pu résulter des emprunts importants du Trésor à l'étranger, ont ainsi été écartés.

L'expansion des liquidités existantes provient surtout du recours de l'Etat aux crédits des organismes monétaires, sous diverses modalités, mais en particulier le placement, dans les banques, de certificats du Trésor libellés en devises. Les achats des banques sur le marché des rentes et l'octroi de crédits aux entreprises et particuliers ont été des facteurs moins importants.

Enfin, les transactions avec l'étranger autres que les opérations en capital du secteur public sont redevenues une source d'expansion monétaire vers le milieu de l'année. Les grèves et le gonflement des achats à l'étranger — notamment de biens d'équipement — ont, au début de l'année, fait apparaître un déficit dans les paiements au titre des transactions sur marchandises; ce déficit a été ensuite progressivement résorbé. Les prestations de services et les transferts privés se sont soldés, au total des trois premiers trimestres, par un boni moins important que pour la même période de 1960, du fait de la diminution de certaines recettes en provenance du Congo. Les sorties nettes de capitaux privés ont été beaucoup moins importantes qu'en 1960. Au total, le déficit de la balance des paiements extérieurs — non compris les opérations en capital du secteur public — a atteint 0,8 et 1,2 milliard au premier et au deuxième trimestre de 1961, et a fait place à un boni de 2,2 milliards au troisième trimestre; au cours des trois derniers mois de l'année, le surplus s'est au moins maintenu.

*
**

L'amélioration de la situation financière de l'Etat et la consolidation de la position extérieure de l'économie nationale ne sont pas des fins en soi, mais la réalisation de ces objectifs renforce sans aucun doute les moyens dont le pays dispose pour poursuivre une politique plus fondamentale de progrès économique, social et culturel.

En ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, une étape marquante a été parcourue au cours de l'année 1961. Au budget ordinaire de l'exercice, les crédits sollicités — 129,2 milliards — dépassent les recettes probables de 7,1 milliards. Le déficit sera sans doute inférieur à ce chiffre, par suite de l'annulation de crédits non utilisés. Pour l'exercice 1960, il était de 6,8 milliards; mais les dépenses inscrites au budget ordinaire de 1961 comprennent des dépenses courantes qui figuraient jusqu'en 1960 au budget extraordinaire. La situation de trésorerie a été moins défavorable au cours de l'année 1961. L'augmentation effective de la dette directe de l'Etat, qui mesure l'ampleur du déséquilibre final du Trésor, a été de 14 milliards en 1961 contre 22 milliards en 1959 et en 1960.

Au surplus, la structure de la dette a été améliorée au cours de l'année. En 1960, la dette directe totale en devises s'était accrue de plus de 10 milliards. Le mouvement a continué à un rythme encore plus rapide jusqu'en mai 1961, date à laquelle cette dette en devises atteignait 50,4 milliards contre 44,4 milliards à la fin de 1960. Des remboursements l'ont ramenée à 47 milliards à la fin de décembre. En outre, le Gouvernement a poursuivi une politique de consolidation de la dette à court terme en devises : au cours des sept derniers mois de l'année, celle-ci a diminué de 9,7 milliards, alors que les engagements à moyen et à long terme en devises ont augmenté de 6,3 milliards.

*
**

Les réserves nettes d'or et de devises de la Banque ont été renforcées de 12,1 milliards au cours de l'année 1961.

Mais, si l'évolution des paiements extérieurs au titre des transactions courantes et des mouvements de capitaux privés a été plus favorable qu'on ne l'avait espéré, les réserves acquises par la Banque proviennent cependant, pour près de la moitié, d'autres opérations, à savoir l'endettement en devises de l'Etat et de certains organismes paraétatiques d'exploitation. En contrepartie de leurs prêts en devises au Trésor, les banques ont accru leurs engagements envers l'étranger. Aussi, le montant global des avoirs extérieurs nets de l'ensemble des organismes monétaires a diminué effectivement de près de 1 milliard; il se situe, à la fin de novembre, aux environs de 75,1 milliards.

Les devises empruntées par l'Etat ont été cédées à la Banque; le plus souvent, la cession a donné lieu à une opération d'achat à terme; en outre, le Trésor a couvert de la même façon les remboursements de dettes à plus long terme n'ayant plus que quelques mois à courir. Les obligations de livrer des devises qui incombent à la Banque de ce chef sont la contrepartie de la rubrique « Débiteurs pour change et or, à terme », qui est passée de 11,8 milliards au 31 décembre 1960 à 18,5 milliards à la fin de décembre 1961.

*
**

La libération progressive des mouvements de capitaux et le retour à la convertibilité des monnaies ont eu pour contrepartie de faciliter les déplacements de fonds d'un marché monétaire à l'autre. Des crises de change peuvent se produire dans les pays auxquels ces déplacements imposent de rembourser des engagements extérieurs ou de convertir, en devises, des encaisses de leurs nationaux. Lorsqu'elles affectent des pays dont les engagements extérieurs constituent une partie du stock des liquidités internationales, c'est-à-dire des pays dont la monnaie sert de réserve, de pareilles crises de change menacent l'organisation actuelle des règlements internationaux.

Le problème du dollar, en 1960, et celui de la livre sterling, en 1961, ont attiré l'attention sur la réalité de ce risque.

Les banques centrales, en mars, puis le Fonds Monétaire International, en août, ont apporté leur concours au Royaume-Uni pour l'aider à faire face aux difficultés de change, en lui accordant des crédits.

Les autorités monétaires internationales se sont préoccupées d'élargir les moyens d'action des institutions chargées de veiller au fonctionnement continu du système des règlements internationaux. L'Assemblée du Fonds Monétaire International, en septembre, a envisagé l'organisation, par convention préalable entre le Fonds et certains de ses membres, d'un mécanisme facilitant l'exercice par le Fonds de la faculté d'emprunter que lui reconnaît l'article VII de ses statuts.

Les consultations entre les principaux pays industriels ont abouti à un accord de principe au sujet des lignes de crédit qui seront consenties au Fonds par chacun des participants, et de la procédure d'utilisation de ces facilités supplémentaires.

Apportant son entière coopération à la stabilité du système international des paiements, la Belgique participera à cet accord. Toutefois, pour elle, les prélèvements que le Fonds viendrait à opérer devraient principalement être mis à la disposition de celui-ci en or ou en devises tierces. En effet, il est peu probable que les besoins en devises des pays participants, en faveur desquels ces prélèvements seraient effectués, résultent d'un déficit envers la Belgique d'importance égale à l'ampleur du concours de celle-ci.

En contrepartie des avoirs extérieurs à vue qu'elle céderait, la Banque se constituerait toutefois une créance sur le Fonds, dont le remboursement anticipé pourrait être obtenu éventuellement.

Les nouvelles obligations ainsi contractées par le pays s'ajoutent à celles qui résultaient déjà de la participation au Fonds Monétaire International. Or, contrairement à ce qui s'est passé pendant les années antérieures, au cours desquelles le Fonds mettait essentielle-

ment des dollars à la disposition des membres qui recouraient à ses ressources, il est amené aujourd'hui à utiliser autant, sinon davantage, les monnaies des principaux pays d'Europe continentale, parmi lesquels la Belgique. C'est ainsi que le Fonds a fait usage, en 1961, de ses avoirs en francs belges lorsque le Royaume-Uni et l'Argentine eurent recours à lui. A l'occasion de ces deux opérations, la Banque, agissant en vertu des conventions conclues avec l'Etat en 1959, a fourni les 3,6 milliards de francs belges demandés par le Fonds. En contrepartie, l'actif sur cette institution que la Banque comptabilise dans ses écritures, conformément auxdites conventions, s'est accru, atteignant 7.989 millions à la fin de 1961.

*
**

C'est principalement en considération de la nécessité de sauvegarder l'équilibre extérieur au cours d'une période difficile que la Banque a maintenu inchangé pendant un an le taux d'escompte officiel qu'elle avait porté à 5 p.c. le 4 août 1960.

Au mois d'août de l'année écoulée, la détente intervenue sur le marché libre des changes et l'amélioration de la balance des paiements courants déterminèrent la décision d'amorcer un abaissement des taux à court terme. Au surplus, en raison de l'abondance des liquidités, les marchés de l'argent et des rentes témoignaient d'une aisance qui se traduisait par une tendance spontanée à la réduction des taux.

Le 24 août, la Banque abaissa ses taux de 0,25 p.c. ramenant le taux d'escompte des traites acceptées, domiciliées en banque, à 4,75 p.c. La diminution entraîna celle des taux dont les mouvements étaient liés aux changements du taux d'escompte depuis novembre 1957. La réduction était limitée en raison du maintien de l'état de haute conjoncture.

Le 28 décembre, la Banque procéda à un nouvel abaissement du barème de ses taux; ceux-ci furent encore réduits de 0,25 p.c., le

taux applicable aux traites acceptées, domiciliées en banque, étant ramené à 4,5 p.c.

Eu égard à l'amélioration intervenue dans la balance des paiements extérieurs, la baisse peut paraître modérée. Elle s'inscrit dans un mouvement de réduction du loyer de l'argent qui pourra être poursuivi par étapes, pour autant qu'il n'aboutisse pas à créer des écarts excessifs vis-à-vis des taux rémunérant, à l'étranger, les placements à court terme. À cet égard, il convient de tenir compte du relèvement des taux alloués aux dépôts à terme auquel les banques américaines ont été récemment autorisées à procéder.

*
**

La modification des taux en décembre a précédé de quelques jours une réorganisation du marché monétaire qui consiste en un ensemble de dispositions relatives aux coefficients de structure bancaires, aux modalités d'établissement des taux d'intérêt de certains effets publics négociés sur le marché et des taux rémunérant les dépôts à terme dans les banques. Simultanément, un nouvel instrument est mis à la disposition des autorités monétaires par l'établissement d'un coefficient de réserve monétaire.

Instauré en 1946 dans le but d'éviter un reflux vers la banque centrale de la dette à court terme, née de l'inflation de guerre et logée dans les banques, le système des coefficients, qui organisait notamment la couverture proportionnelle des dépôts par des effets publics, avait déjà fait l'objet de divers aménagements.

En 1949, un premier assouplissement avait été apporté, permettant aux banques de diversifier graduellement la composition des couvertures.

En 1957, un nouvel aménagement mit fin à la liaison entre les mouvements des dépôts bancaires et l'encours des crédits consentis par les banques au Trésor. La dette à court terme logée dans les ban-

ques fut convertie en effets publics de la tranche A et de la tranche B d'un emprunt spécial de l'Etat. La couverture partielle des banques de grande et de moyenne circulation ne devait plus comprendre que les effets de l'emprunt spécial, les certificats émis par le Fonds des Rentes et des moyens de trésorerie.

Les mécanismes institués par la réforme de 1957 ont eu d'incontestables avantages.

Tout d'abord, ils ont effectivement mis fin à l'effet de multiplicateur qui s'exerçait auparavant puisque le Trésor, en déficit, redépensait immédiatement le produit des certificats que les banques étaient obligées de souscrire lorsque leurs dépôts augmentaient.

En outre, ces mécanismes ont mis la Trésorerie à l'abri des tensions que provoquait, dans le cas inverse d'une contraction des dépôts, le remboursement de montants importants de certificats de trésorerie.

Enfin, les emplois réglementaires des ressources apportées aux banques par l'expansion de leurs dépôts ont été orientés vers le Fonds des Rentes; de la sorte, le Fonds a pu se constituer un volant de disponibilités qui a renforcé sa faculté d'intervenir, en exécution de sa mission élargie, sur le marché des rentes, sur celui des effets publics à court terme et sur celui de l'argent au jour le jour.

Cependant, le système mis sur pied en 1957 soumettait encore les opérations actives des banques à des obligations réglementaires.

Si celles-ci n'ont pas entravé vraiment le financement des entreprises et si les demandes de ces dernières ont, sauf en de courtes périodes de tension, pu être couvertes sans difficulté, il a paru néanmoins de bonne politique, dans le contexte des mesures favorisant l'expansion, d'élargir la marge des moyens financiers que les banques peuvent mettre à la disposition des entreprises.

Un arrêté de la Commission bancaire, daté du 21 décembre 1961, approuvé par les Ministres des Finances et des Affaires Economiques

et de l'Énergie, a abrogé, avec effet à la date du 1^{er} janvier 1962, les dispositions du règlement du 11 octobre 1949 relatives à la trésorerie et à la couverture. Des dispositions transitoires de l'arrêté aboutissent cependant à limiter à l'accroissement des dépôts à venir, l'exonération des obligations de couverture.

Pour le reste, les banques peuvent constituer, à leur choix, sauf en ce qui concerne les certificats A, l'assortiment des actifs éligibles que chacune détient pour la constitution des « planchers » de couverture prévus par les dispositions transitoires.

La liaison au taux d'escompte de la Banque des taux des certificats de trésorerie de la tranche B et de ceux du Fonds des Rentes est abandonnée.

Ce régime avait été instauré en novembre 1957. Bien que cette liaison fût justifiée, notamment du point de vue de l'efficacité de la politique du taux de l'escompte, elle pouvait cependant, dans certaines circonstances, introduire des rigidités dans l'établissement des taux des diverses catégories d'effets publics négociés sur le marché monétaire.

Les mesures prises pour aménager le régime des couvertures bancaires permettent de rendre plus de souplesse à la formation des taux sur le marché. Désormais, ceux-ci fluctueront en fonction de l'offre et de la demande de liquidités, sous le contrôle des autorités monétaires, de telle sorte que la hiérarchie des taux à court et à long terme s'établisse de façon plus normale.

Les certificats du Fonds des Rentes seront, comme précédemment, à quatre mois d'échéance, mais ils seront émis par voie d'adjudications hebdomadaires, faites à un taux unique.

Les certificats de trésorerie à très court terme seront, comme par le passé, émis par l'intermédiaire de la Banque.

Les adjudications publiques de certificats de trésorerie à six, neuf et douze mois seront poursuivies.

Par son action sur le marché monétaire, jointe à celle du Fonds des Rentes, et par sa coopération avec le Trésor, notamment en vue d'arrêter le montant et les conditions des émissions des certificats, la Banque concourra à orienter les mouvements de taux en les adaptant à l'évolution de la balance des paiements, comme à celle de la conjoncture.

Elle continuera d'ailleurs à exercer une influence sur la fixation des taux d'intérêt créditeurs bancaires. En effet, si ceux-ci, désormais, ne sont plus liés à son taux d'escompte, leurs variations ultérieures, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, feront l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque et l'Association Belge des Banques; dans le cadre de la politique monétaire, les autres intermédiaires financiers qui recueillent des fonds sous forme de dépôts seront sans doute amenés à s'associer à cette action concertée en matière de taux d'intérêt créditeurs.

Ces diverses dispositions sont complétées par la création d'un coefficient de réserve monétaire.

La demande globale peut, à certaines époques, être gonflée par des crédits obtenus auprès des organismes monétaires et, à d'autres époques, être réduite par des remboursements effectués sur ces crédits. La Banque peut donc contribuer à régulariser cette demande et, partant, l'évolution conjoncturelle et celle de la balance des paiements, dans la mesure où elle est à même d'influencer le volume des crédits accordés par les organismes monétaires.

Les instruments dont la Banque dispose actuellement sont la manœuvre du taux d'escompte, les conditions qu'elle met à l'octroi de son visa et au réescompte d'effets commerciaux et la politique d'open market.

La manœuvre du taux d'escompte, pour être efficace, exigerait que la demande de crédits soit relativement sensible à leur coût. Or, tel n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, la liberté d'action dont la Banque dispose pour le maniement de son taux d'escompte est limitée par le risque de faire apparaître des disparités entre les taux d'intérêt belges et étrangers qui provoqueraient des sorties de capitaux.

Les conditions que la Banque met à l'octroi de son visa et au réescompte d'effets commerciaux sont influencées par les usages du commerce et de l'industrie et ne peuvent être modifiées que dans certaines limites.

Les instruments de la politique d'open market ont été sensiblement améliorés par les réformes du marché monétaire. Il n'en reste pas moins que l'action par les opérations sur le marché des effets publics peut être insuffisante pour régulariser le crédit ou être en opposition avec la politique de la dette.

De nombreux pays étrangers ont accru l'efficacité des politiques d'escompte et d'open market en confiant aux autorités monétaires la manœuvre d'un coefficient de trésorerie ou de réserve. L'utilité de cet instrument a été éprouvée depuis de nombreuses années. En agissant directement sur la liquidité des organismes monétaires, le coefficient de réserve permet de contrôler la capacité de prêt de ces organismes.

Malgré ses avantages, la technique du coefficient de réserve monétaire n'a pas été utilisée jusqu'à présent en Belgique. Le coefficient de trésorerie de 4 p.c. introduit en 1946 avait pour but de consolider et de renforcer les structures individuelles des banques. Les mécanismes résultant de la réforme du marché monétaire de novembre 1957 n'avaient pas la souplesse d'un système de coefficient de réserve.

L'instauration de celui-ci a fait l'objet du second arrêté de la Commission bancaire du 21 décembre 1961, également approuvé par les Ministres des Finances et des Affaires Economiques et de l'Energie.

En vertu de cet arrêté, la Commission est habilitée à fixer, sur proposition de la Banque, motivée par les exigences de la politique monétaire et du contrôle du crédit, la quotité des diverses catégories d'engagements monétaires et quasi monétaires qui doit être constituée sous forme, soit d'avoirs détenus en dépôt spécial à vue auprès de la Banque, soit d'avoirs à vue auprès du Fonds des Rentes ou d'effets publics d'un type spécial remis en dépôt auprès de la Banque.

Le coefficient de réserve monétaire ne pourra dépasser 20 p.c. pour les engagements à vue et à un mois au plus et 7 p.c. pour les engagements à plus d'un mois et pour les carnets de dépôts. Sauf approbation du Ministre des Finances et du Ministre des Affaires Economiques, il ne pourra être augmenté de plus de 3 points par période de trente jours.

Renforçant les effets de la manœuvre du taux de l'escompte et de la politique d'open market, le nouvel instrument pourra être d'une grande utilité soit pour éviter que des demandes excessives de crédit ne compromettent l'équilibre monétaire, soit, éventuellement, pour encourager un redressement économique par la libération des liquidités bancaires précédemment stérilisées.

Dès à présent, l'application de ce coefficient est possible, dans le cas des banques. Mais, même si celles-ci jouent un rôle particulier dans les phénomènes monétaires, elles ne sont pas la seule catégorie d'intermédiaires financiers dont les crédits puissent financer un gonflement inopportun de la demande. Les entreprises privées ou publiques, qui gèrent de la quasi-monnaie, peuvent également provoquer la remise en circulation, à contretemps, d'encaisses inactives qu'elles auraient collectées en vue d'octroyer des crédits. Aussi est-il souhaitable que les moyens d'action de la Banque soient complétés par l'application progressive du système du coefficient de réserve monétaire à l'ensemble des organismes auprès desquels sont détenus des avoirs quasi monétaires.

*
* *

Sous leurs aspects techniques, les réformes qui viennent d'être passées en revue répondent à la préoccupation de faciliter l'exécution d'une politique financière qui tienne compte à la fois des impératifs de croissance et des exigences de l'équilibre intérieur et extérieur.

Le maintien d'un rythme suffisant de développement demeure un des objectifs premiers de la politique économique. En effet, un certain nombre de problèmes importants subsistent, notamment ceux que soulève le renforcement des structures industrielle et agricole, qui sont, par essence, longs à résoudre. Le problème énergétique en est un. Les problèmes d'économie régionale sont de la même nature : des reconversions importantes ou l'implantation de nouvelles entreprises doivent être réalisées dans certaines régions déprimées ou en déclin. De même, une réorientation des activités est rendue nécessaire pour substituer aux industries en recul d'autres qui répondent à une demande en progrès.

La loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier du 14 février est venue renforcer les mesures d'aide aux investissements privés instaurées par la législation de juillet 1959.

Un Fonds d'investissement agricole et un Directoire de l'industrie charbonnière ont été créés.

Enfin, le Parlement est saisi d'un projet de loi relatif à la création d'une Société Nationale d'Investissement et de Sociétés régionales; leur objet est de faciliter le financement des entreprises par des apports de capitaux à risque.

Le succès d'une large politique de promotion des investissements suppose que leur financement ne soit entravé, ni par une insuffisance globale des fonds disponibles, ni par un défaut de fonctionnement des mécanismes de collecte et de distribution des ressources existantes.

Une Commission gouvernementale a été créée aux fins d'étudier les mécanismes actuels de financement et de présenter au Gouverne-

ment les propositions de réformes qu'elle jugera opportunes, en vue d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés de capitaux et la mobilisation des ressources financières disponibles.

Le problème actuel n'est probablement pas celui d'une pénurie globale de moyens financiers. Mais des insuffisances peuvent se manifester sur certains marchés, en raison de rigidités et de cloisonnements. Des améliorations peuvent donc être apportées au système de financement, en vue d'assurer l'acheminement des capitaux vers les investissements productifs, publics ou privés, répondant aux objectifs de la programmation. Au surplus, certains organes institutionnels pourraient être créés, qui seraient chargés d'assister le Gouvernement dans l'élaboration et l'exécution d'une politique financière au service du développement de l'économie.

Cette politique financière peut contribuer à stimuler, dans toute la mesure du possible, les décisions d'investir. Mais elle doit, tout autant, éviter que l'expansion des dépenses n'aille au-delà de ce qui peut être supporté par l'économie et empêcher les développements désordonnés.

Ces principes de politique financière guident aussi l'action de l'institut d'émission.

En effet, le progrès économique doit être réel, c'est-à-dire exclusif de tout accroissement purement nominal du revenu.

Dans une économie dépendante, toute inflation serait un obstacle et non un stimulant à la croissance. Elle compromettrait, en effet, l'équilibre des paiements extérieurs et, partant, l'approvisionnement en devises nécessaires au développement de l'économie nationale.

L'effort entrepris en vue d'accélérer le rythme d'expansion doit, toutes autres choses étant égales, avoir pour effet de provoquer un accroissement des importations. Du côté des mouvements de capitaux, il faut souligner que la Belgique est traditionnellement un pays qui exporte une partie de son épargne courante, et qu'au surplus, des remboursements, sans doute échelonnés, seront opérés sur les dettes extérieures du secteur public.

En outre, les avoirs extérieurs à vue devront sans doute être utilisés en partie pour faire face aux obligations qui incombent à la Banque, en raison du concours que celle-ci apporte au fonctionnement du système des règlements internationaux.

Enfin, on ne peut négliger les conséquences de l'altération des relations avec le Congo. Sans doute, celles-ci n'ont pas été complètement rompues par l'indépendance; si les exportations belges et les transports à destination du Congo ont subi une nette réduction, les importations en provenance de ce pays sont demeurées importantes. Il en est de même du travail à façon des matières premières congolaises et des prestations de services commerciaux et techniques effectuées pour compte des entreprises établies au Congo; dès lors, au cours des trois premiers trimestres de 1961, les recettes nettes au titre des règlements avec l'économie congolaise ont encore atteint un montant appréciable. Mais il n'est pas certain qu'il en soit encore ainsi dans l'avenir.

Par conséquent, l'équilibre de la balance des paiements ne sera assuré que si l'expansion des recettes courantes gagnées par des exportations de biens et de services, est suffisante pour couvrir à la fois l'accroissement des importations, le fléchissement éventuel des recettes en provenance du Congo et le déficit des capitaux.

L'effort de développement implique donc la promotion des activités exportatrices, d'autant plus encore que la réalisation du Marché commun modifie les conditions de la concurrence à laquelle les entreprises belges ont à faire face.

Pour satisfaisante qu'elle soit, l'amélioration constatée dans la position compétitive de la Belgique, tant sur le plan des coûts internes que des prix à l'exportation, doit se poursuivre. Elle dépend d'ailleurs aussi d'autres facteurs, tels que la création de produits, nouveaux sur le marché international, qui apporterait à la Belgique le privilège concurrentiel de l'innovateur. A cet égard, l'effort de recherche scientifique, pure et appliquée, est un facteur essentiel.

Au terme de l'année 1961, on peut certes se réjouir de ce que l'évolution de l'économie belge ait été satisfaisante à beaucoup d'égards. Les aléas de l'avenir immédiat ont pu être écartés, grâce à la volonté de redressement que le pays a manifestée et au dynamisme dont il a fait preuve. Il reste toutefois que cette volonté et ce dynamisme doivent demeurer au service de la réalisation d'une tâche de plus longue haleine que le pays a entreprise pour consolider tout d'abord les résultats acquis et poursuivre, ensuite et sans relâche, son effort de développement structurel, d'innovation technique, de modernisation des méthodes et de rajeunissement des conceptions.

MONNAIE ET FINANCE

1. Stock monétaire et liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne.

Entre septembre 1960 et septembre 1961, l'ensemble du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne a augmenté de 29,9 milliards; au cours des douze mois antérieurs, il s'était accru de 19,3 milliards.

Dans cette progression de 29,9 milliards, l'accroissement du stock monétaire intervient pour 14,4 milliards et celui des liquidités quasi monétaires pour 15,5 milliards.

L'augmentation du stock monétaire résulte, à concurrence de 5,6 milliards, de celle de la monnaie fiduciaire et, à concurrence de 8,8 milliards, de celle de la monnaie scripturale. De septembre 1959 à septembre 1960, le stock de monnaie fiduciaire s'était accru au

**Stock monétaire et liquidités quasi monétaires
auprès des banques et des caisses d'épargne**
(milliards de francs)

Fin de mois	Stock monétaire		Liquidités quasi monétaires (3) (4)	Total
	Monnaie fiduciaire (1)	Monnaie scripturale (2) (4)		
1958 Décembre .	120,3	89,2	125,9	335,4
1959 Décembre .	121,3	95,0	142,0	358,3
1960 Décembre .	126,8	93,6	153,7	374,1
1959 Septembre .	118,3	91,3	134,2	343,8
1960 Septembre .	123,6	90,6	148,9	363,1
1961 Septembre .	129,2	99,4	(p)164,4	(p)393,0

(p) Chiffres provisoires.

(1) Billets de la Banque Nationale de Belgique, billets et pièces du Trésor, sous déduction des montants détenus par les organismes monétaires mentionnés au (2) ci-dessous.

(2) Avoirs de résidents, en francs belges, en comptes à vue dans les banques, à l'Office des Chèques Postaux, à la Banque Nationale de Belgique, à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et au Crédit Communal de Belgique, non compris les montants détenus par ces organismes monétaires eux-mêmes.

(3) Comptes créditeurs du Trésor à la Banque Nationale de Belgique; dépôts bancaires de résidents en monnaies étrangères; dépôts bancaires de résidents en francs belges à terme; dépôts sur livrets et en comptes courants à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite; comptes d'épargne et de dépôts auprès des caisses d'épargne privées.

(4) Les avoirs des résidents luxembourgeois et congolais ne peuvent pas, en général, être isolés de ceux des résidents belges et sont donc, en grande partie, compris dans les chiffres de ces colonnes. A partir de septembre 1960, une fraction des avoirs bancaires des résidents congolais a toutefois pu être éliminée.

même rythme, mais le stock de monnaie scripturale avait cessé d'augmenter, notamment par suite des événements du Congo (1).

a) **Monnaie fiduciaire.**

De novembre 1960 à novembre 1961, la monnaie fiduciaire a augmenté de 7 milliards; elle s'était accrue de 2,9 milliards pendant les douze mois précédents.

L'action des facteurs saisonniers sur le mouvement des billets de la Banque en circulation s'exerce généralement comme suit : diminution au début de l'année, puis reprise conduisant à un maximum vers le mois de juillet, ensuite baisse par paliers au cours d'une période

Monnaie fiduciaire
(milliards de francs)

Fin de mois	Billets de la B.N.B.	Billets et pièces du Trésor (1)	Total (2)
1958 Décembre	117,4	4,8	120,3
1959 Novembre	116,0	4,9	118,8
Décembre	118,3	4,9	121,3
1960 Novembre	118,9	5,1	121,7
Décembre	124,1	5,2	126,8
1961 Janvier	122,0	5,2	124,9
Février	122,0	5,2	124,9
Mars	122,7	5,2	125,6
Avril	123,6	5,2	126,7
Mai	123,7	5,2	126,5
Juin	124,8	5,3	127,9
Juillet	125,6	5,3	128,5
Août	124,8	5,3	127,8
Septembre	125,9	5,3	129,2
Octobre	125,9	5,4	128,9
Novembre	125,6	5,4	128,7
Décembre	129,1	5,5	

(1) Sous déduction des montants détenus par la Banque Nationale de Belgique.

(2) Sous déduction des montants détenus par les organismes monétaires.

gistré le 28 août, la diminution n'a été que de 3,2 milliards. A la fin de septembre déjà, le volume des billets de la Banque a dépassé le

(1) En septembre 1960, le stock de monnaie scripturale se situait à un niveau inférieur de 0,7 milliard à celui de septembre 1959, mais des comptes de résidents congolais qui étaient englobés dans ce stock en septembre 1959 n'y figuraient plus en septembre 1960. En l'absence de cette rectification, il n'y aurait peut-être pas eu de diminution de la monnaie scripturale d'une date à l'autre.

maximum de juillet. L'échéance de fin d'année l'a porté à 129,1 milliards, soit 5 milliards de plus que un an plus tôt.

De décembre 1960 à décembre 1961, le montant total des billets et des pièces du Trésor en circulation a augmenté de 0,3 milliard. Cette augmentation et celle, du même ordre de grandeur, qui s'est produite en 1960 représentent une certaine accélération d'un léger mouvement d'expansion qui a débuté en 1958 après la contraction des années 1954-1957.

b) **Monnaie scripturale.**

Le stock de monnaie scripturale s'est accru de 9,9 milliards entre novembre 1960 et novembre 1961.

Cette évolution provient en ordre principal de l'accroissement des dépôts à vue et à un mois au plus que les entreprises et les parti-

Monnaie scripturale
(milliards de francs)

Fin de mois	Détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	Détenue par les entreprises et les particuliers (1)				Total
		Comptes courants à la B.N.B.	Avoirs en C.C.P.	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et les établissements paraétatiques	Total	
1958 Décembre	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2
1959 Novembre	7,8	0,4	24,5	60,5	85,4	93,2
1959 Décembre	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0
1960 Novembre	7,4	0,5	25,0	57,8	83,3	90,7
1960 Décembre	7,3 ²	0,7	26,9	58,7	86,3	93,6
1961 Janvier	7,7	0,6	27,7	58,9	87,2	94,9
1961 Février	8,2	0,5	26,8	60,2	87,5	95,7
1961 Mars	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0
1961 Avril	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5
1961 Mai	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4
1961 Juin	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9
1961 Juillet	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9
1961 Août	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5
1961 Septembre	9,7	0,4	27,0	62,3	89,7	99,4
1961 Octobre	8,4	0,4	27,8	62,8	91,0	99,4
1961 Novembre	8,3	0,4	27,2	64,7	92,3	100,5

(1) Non compris les organismes monétaires et le Fonds des Rentes, mais y compris des organismes paraétatiques. Les avoirs des résidents luxembourgeois et congolais ne peuvent pas, en général, être isolés de ceux des résidents belges et sont donc, en grande partie, englobés dans les chiffres de ces colonnes. A partir de novembre 1960, une fraction des dépôts des résidents congolais dans les banques a toutefois pu être éliminée.

(2) Le chiffre de la monnaie scripturale détenue en décembre 1960 par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves.

culiers détiennent dans les banques et les établissements paraétatiques. Ces dépôts ont augmenté pendant tous les mois de la période considérée, sauf en avril, en juin à la suite de l'émission d'un emprunt d'Etat et en juillet sous l'influence de facteurs saisonniers; finalement, ils ont atteint en novembre 1961 un montant dépassant de 6,9 milliards celui de novembre 1960.

Les avoirs des entreprises et des particuliers en comptes de chèques postaux ont progressé de 2,2 milliards entre novembre 1960 et novembre 1961.

En novembre 1961, les dépôts à vue du Trésor et des pouvoirs subordonnés auprès des organismes monétaires dépassaient de 0,9 milliard leur niveau de un an plus tôt. Comme pendant les années antérieures, il y a eu notamment des augmentations en fin de trimestre; elles proviennent de ce que certains comptables du Trésor reçoivent régulièrement à ces époques les fonds dont ils ont besoin pour effectuer des paiements au début du mois suivant.

Monnaie scripturale :

Montants globaux des paiements effectués et vitesse de rotation ⁽¹⁾

Moyennes mensuelles par mois type de 25 jours	Montants globaux des paiements effectués au moyen			Vitesse de rotation	
	des dépôts bancaires à vue	des avoirs à l'Office des Chèques Postaux	Total	des dépôts bancaires à vue	des avoirs à l'Office des Chèques Postaux
	(milliards de francs)				
1959	90,3	83,4	173,7	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,06	3,04
1959 (11 premiers mois) .	89,2	82,9	172,1	1,89	3,13
1960 (11 premiers mois) .	98,8	87,6	186,4	2,04	3,06
1961 (11 premiers mois) .	105,7	92,5	198,2	2,16	2,95

⁽¹⁾ Les montants globaux des paiements effectués sont des approximations données par le total des débits en comptes, après élimination de certains doubles emplois dans le cas des avoirs à l'Office des Chèques Postaux; en ce qui concerne les dépôts bancaires à vue, le recensement ne s'étend pas à toutes les banques. La vitesse de rotation est calculée en rapportant le total des débits en comptes ainsi obtenu pour une période, à l'avoir moyen en comptes pour la même période.

Les paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue et ceux réalisés par le débit des avoirs en comptes de chèques postaux ont

continué à augmenter en 1961. L'augmentation des premiers a été moins importante et celle des seconds à peine plus importante qu'en 1960. En 1961, la vitesse de rotation des dépôts bancaires s'est encore accélérée, tandis que celle des avoirs à l'Office des Chèques Postaux s'est de nouveau ralentie.

c) Liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne.

L'ensemble des liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne s'est accru de 15,5 milliards entre septembre 1960 et septembre 1961.

D'une date à l'autre, les comptes créditeurs du Trésor auprès de la Banque ont diminué de 0,3 milliard. Cette réduction provient uni-

Liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne ⁽¹⁾
(milliards de francs)

Fin de mois	Banque Nationale de Belgique ⁽²⁾	Banques			Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ⁽³⁾	Caisses d'épargne privées ⁽⁴⁾	Total
		Dépôts en monnaies étrangères	Dépôts en francs belges				
			à plus d'un mois	reçus en carnets ou livrets			
1958 Décembre	0,6	2,6	14,2	13,2	75,2	20,1	125,9
1959 Décembre	0,5	4,3	16,1	15,4	82,2	23,5	142,0
1960 Décembre	0,2	7,2	19,1	15,6	85,8	25,8	153,7
1959 Septembre ...	0,6	3,1	16,2	14,7	77,3	22,3	134,2
1960 Septembre ...	0,3	8,0	18,1	15,6	81,9	25,0	148,9
1961 Septembre	8,4	25,2	15,9	(p)86,7	28,2	(p)164,4

(p) Chiffres provisoires.

(1) Les avoirs des résidents luxembourgeois et congolais ne peuvent pas, en général, être isolés de ceux des résidents belges et sont donc, en grande partie, compris dans les chiffres de ce tableau. A partir de septembre 1960, une fraction des dépôts de résidents congolais dans les banques en francs belges a toutefois pu être éliminée.

(2) Comptes créditeurs du Trésor.

(3) Dépôts sur livrets et en comptes courants.

(4) Comptes d'épargne et de dépôts.

quement du mouvement du compte ouvert pour recevoir le produit de la taxe exceptionnelle de conjoncture instaurée par la loi du 12 mars 1957; en septembre 1961, le solde figurant encore au crédit de ce compte était négligeable.

Les liquidités quasi monétaires auprès des banques se sont accrues de 7,8 milliards entre septembre 1960 et septembre 1961, soit 0,1 milliard de plus que pendant l'ensemble des douze mois précédents. Mais alors que de septembre 1959 à septembre 1960, c'était surtout les dépôts en monnaies étrangères qui avaient progressé, sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt à l'étranger et des événements du Congo, c'est le mouvement des dépôts en francs belges à plus d'un mois qui, de septembre 1960 à septembre 1961, constitue de loin la composante principale de l'augmentation des liquidités quasi monétaires auprès des banques.

La progression des dépôts sur livrets et en comptes courants à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite a atteint 4,8 milliards de septembre 1960 à septembre 1961. Dans le même intervalle, les

Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :
Dépôts d'épargne sur livrets des particuliers ⁽¹⁾
(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois	Versements	Remboursements	Solde
1959	1,8	1,3	+ 0,5
1960	1,8	1,6	+ 0,2
1961	1,9	1,6	+ 0,3
1961 Janvier	2,0	1,6	+ 0,4
Février	1,9	1,5	+ 0,4
Mars	1,9	1,9	...
Avril	1,9	1,7	+ 0,2
Mai	1,9	1,7	+ 0,2
Juin	1,9	1,9	...
Juillet	2,1	1,6	+ 0,5
Août	1,7	1,5	+ 0,2
Septembre	1,8	1,6	+ 0,2
Octobre	1,9	1,6	+ 0,3
Novembre	1,7	1,4	+ 0,3
Décembre	2,0	1,7	+ 0,3

(1) A partir de juin 1961, chiffres provisoires.

comptes d'épargne et de dépôts auprès des caisses d'épargne privées se sont accrues de 3,2 milliards. Pour les douze mois antérieurs, les accroissements correspondants avaient été respectivement de 4,6 et 2,7 milliards.

Les dépôts d'épargne sur livrets des particuliers constituent la partie la plus importante des liqui-

dités quasi monétaires auprès de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. En 1961, et par rapport à 1960, les apports sur ces livrets ont augmenté tandis que les retraits n'ont guère varié; en conséquence, l'excédent des versements sur les remboursements a progressé : en

moyenne mensuelle, il s'établit à 0,3 milliard en 1961 contre 0,2 milliard en 1960.

A la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, les taux bonifiés sur les dépôts d'épargne des particuliers et la prime de fidélité n'ont pas été modifiés en 1961. Les taux ont été de 3 p.c. jusqu'à 250.000 francs et de 2 p.c. au-delà de ce montant; quant à la prime de fidélité, elle a été égale à 10 p.c. des intérêts acquis sur toutes sommes déposées avant le 1^{er} janvier et toujours inscrites en compte au 31 décembre.

2. Contreparties du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne.

De décembre 1960 à septembre 1961, le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne ont augmenté de 18,5 milliards. Cet accroissement a eu pour contreparties des soldes positifs de 2,1 milliards au titre des opérations avec

Contreparties du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne (variations en milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	Contreparties : Opérations avec			
		l'étranger	les pouvoirs publics	le secteur privé intérieur	divers
1959	+ 22,9	+ 0,7	+ 9,7	+ 14,2	- 1,7
1960	+ 16,4 ¹	+ 1,9	+ 8,0	+ 12,2	- 5,7
1961 1 ^{er} trimestre	+ 6,9 ¹	- 1,9	+ 7,6	- 0,1	+ 1,3
2 ^e » ... (p)	+ 5,2	+ 0,1	+ 1,4	+ 3,4	+ 0,3
3 ^e » ... (p)	+ 6,4 ¹	+ 3,9	+ 2,1	+ 2,5	- 2,1
3 prem. trimestres (p)	+ 18,5 ¹	+ 2,1	+ 11,1	+ 5,8	- 0,5

(p) Chiffres provisoires.

(1) Abstraction faite de mouvements purement comptables.

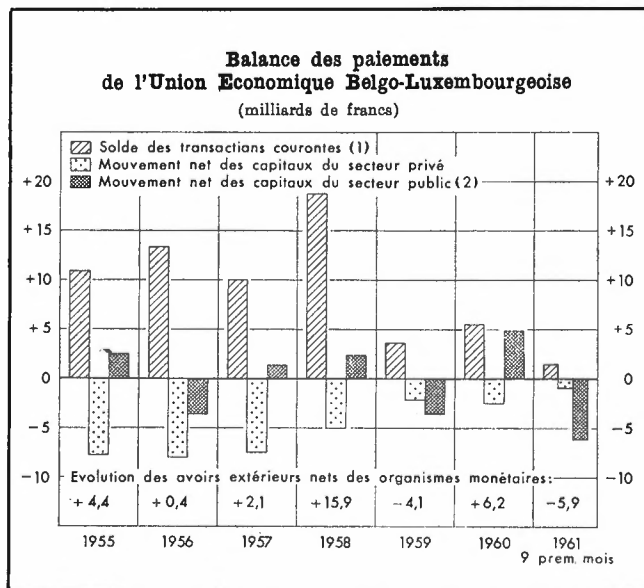
l'étranger, de 11,1 milliards au titre des opérations avec les pouvoirs publics et de 5,8 milliards au titre des opérations avec le secteur privé intérieur.

a) Opérations avec l'étranger.

La rubrique « opérations avec l'étranger » de la statistique des contreparties du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires ne comprend pas les opérations en capital des pouvoirs publics et de transfert de l'Etat avec l'étranger. Les achats par les organismes monétaires des monnaies étrangères provenant de ces opérations sont assimilables à l'octroi de crédits aux pouvoirs publics par ces organismes; ils ont dès lors été inclus dans les opérations avec les pouvoirs publics.

**Balance
des paiements**

Au contraire, la balance des paiements recense toutes les transactions entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'étranger qui ont donné lieu à un règlement financier par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois.



(1) Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

(2) Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

Au premier semestre de 1961, les dépenses d'importations de marchandises ont augmenté de 7,5 milliards par rapport au semestre correspondant de 1960 et de 4,1 milliards par rapport au second semestre de 1960. Comparées aux mêmes périodes, les recettes d'exportations se sont accrues respec-

tivement de 1,7 et 2,4 milliards; leur progression a été freinée par les grèves survenues en Belgique à la fin de 1960 et au début de 1961. Le déficit de 4,7 milliards que les importations et les exportations ont laissé au premier semestre de 1961 a été partiellement compensé

par un surplus au titre des autres opérations sur marchandises. Finalement, l'ensemble des opérations sur marchandises s'est soldé par un déficit de 1,7 milliard au premier semestre de 1961; il avait laissé un boni de 2,6 milliards au premier semestre de 1960 et un déficit de 1,3 milliard au second semestre.

En ce qui concerne le solde des autres transactions sur biens et services, le boni de 4,6 milliards enregistré au premier semestre de

Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
(milliards de francs)

	1959	1960			1961	
		1er semestre	2e semestre	année	1er semestre	3e trimestre (p)
Exportations f.o.b.	138,4	80,0	79,3	159,3	81,7	n.d.
Importations f.o.b. (1)	142,6	78,9	82,3	161,2	86,4	n.d.
	- 4,2	+ 1,1	- 3,0	- 1,9	- 4,7	n.d.
Solde des autres opérations sur marchandises (2)	+ 2,4	+ 1,5	+ 1,7	+ 3,2	+ 3,0	n.d.
Solde des opérations sur marchan- dises	- 1,8	+ 2,6	- 1,3	+ 1,3	- 1,7	n.d.
Solde des autres transactions sur biens et services (3)	+ 3,0	+ 4,6	- 1,0	+ 3,6	- 1,0	n.d.
Solde des transactions sur biens et services	+ 1,2	+ 7,2	- 2,3	+ 4,9	- 2,7	+ 1,7
Solde des transferts privés	+ 3,2	+ 2,0	+ 1,1	+ 3,1	+ 1,4	+ 1,1
Solde des transferts de l'Etat	- 0,8	- 1,7	- 0,8	- 2,5
Mouvement net des capitaux du secteur public (4) :						
Long terme	- 5,1	...	- 0,8	- 0,8	+ 0,1	} - 0,5
Court terme	+ 1,6	+ 0,6	+ 5,1	+ 5,7	- 5,7	
Mouvement net des capitaux du secteur privé :						
Court terme recensé	- 1,2	- 1,3	+ 1,5	+ 0,2	+ 0,1	- 1,1
Autres	- 0,9	- 1,5	- 1,2	- 2,7	- 0,3	+ 0,4
Opérations non déterminées (5), erreurs et omissions	- 2,1	- 0,2	- 1,5	- 1,7	- 0,5	+ 0,1
Total correspondant à l'évolution des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	- 4,1	+ 5,1	+ 1,1	+ 6,2	- 7,6	+ 1,7

(p) Chiffres provisoires.

n.d. Chiffres non disponibles.

(1) Y compris les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation de marchandises.

(2) Marchandises achetées à un pays étranger et revendues à un autre pays étranger, travail à façon.

(3) Or non monétaire, déplacements à l'étranger, transports, assurances, revenus d'investissements, transactions des pouvoirs publics, ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers, etc...

(4) Etat, pouvoirs publics subordonnés, organismes parasétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

(5) Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises, des déplacements à l'étranger et des mouvements de capitaux du secteur privé, sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

1960 a fait place, au premier semestre de 1961, à un déficit de 1 milliard. Cette évolution provient en ordre principal d'une détérioration du solde des transports, des déplacements à l'étranger et des revenus d'investissements.

Pour les six premiers mois de 1961, les opérations de transports se sont clôturées par une dépense nette de 0,6 milliard, alors qu'elles avaient donné lieu au premier semestre de 1960 à une recette nette de 1,4 milliard. Ce renversement a pour origine une diminution des recettes en provenance du Congo et une augmentation des dépenses en liaison avec la progression des importations de marchandises.

La rubrique « déplacements à l'étranger » a laissé pour le premier semestre de 1961 un solde déficitaire supérieur de 1 milliard à celui du premier semestre de 1960. Il semble que cette rubrique tienne compte, au premier semestre de 1961, de dépenses qui, au premier semestre de 1960, figuraient parmi les opérations non déterminées.

Le solde positif des revenus d'investissements n'a plus atteint que 0,5 milliard au premier semestre de 1961 contre 2,4 milliards pour le semestre correspondant de 1960. D'une part, les paiements effectués à l'étranger ont été plus importants. D'autre part, les paiements en provenance du Congo ont diminué; cette diminution provient toutefois, en partie, de ce que des paiements qui avaient eu lieu en 1960 au premier semestre, n'ont eu lieu en 1961 qu'au troisième trimestre.

Les recettes de transferts privés de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, dont la majorité provient du Congo, avaient atteint un montant élevé au cours du premier semestre de 1960, mais avaient diminué pendant le semestre suivant. Pour l'ensemble des six premiers mois de 1961, l'excédent de ces recettes sur les dépenses de même nature a été un peu plus important qu'au second semestre de 1960.

Les mouvements de capitaux du secteur public se sont soldés au premier semestre de 1961 par une sortie nette de 5,6 milliards. En ce

qui concerne les capitaux à long terme, les entrées ont dépassé les sorties de 0,1 milliard; la majeure partie des entrées a été constituée par le produit d'emprunts placés à l'étranger par des organismes paraétatiques, et la plus grande partie des sorties, par des amortissements sur la dette de l'Etat belge en monnaies étrangères. Quant aux mouvements des capitaux à court terme du secteur public, ils ont laissé un solde négatif de 5,7 milliards : la partie de la dette à court terme de l'Etat belge en monnaies étrangères et la partie de la même dette en francs belges qui sont logées à l'étranger ont diminué respectivement de 4,6 milliards ⁽¹⁾ et 0,5 milliard. En outre, l'Etat belge a effectué des paiements pour 0,6 milliard au titre d'amortissements et d'intérêts sur la dette en monnaies étrangères que le Trésor congolais avait contractée avant le 30 juin 1960 sous la garantie de l'Etat belge.

De janvier à juin 1961, les opérations en capital à court terme du secteur privé, qui comprennent les placements en papier commercial, ont donné lieu à une entrée nette de 0,1 milliard. Pendant la même période, les autres mouvements de capitaux du secteur privé se sont clôturés par une sortie nette de 0,3 milliard; le déficit laissé par les transactions sur valeurs mobilières a été, dans une très large mesure, compensé par le surplus résultant d'autres opérations.

Finalement, les avoirs extérieurs nets de l'ensemble des organismes monétaires belges et luxembourgeois ont diminué de 7,6 milliards au premier semestre de 1961. Ce mouvement global couvre, d'une part, une diminution de 10,5 milliards des avoirs extérieurs nets des banques belges, résultant, en ordre principal, des engagements

(1) Si la partie de la dette à court terme en monnaies étrangères de l'Etat belge qui est logée à l'étranger a diminué de la sorte, le portefeuille des banques belges en certificats du Trésor libellés en devises s'est accru davantage. Ceci explique que l'encours total de cette dette à court terme en devises ait encore augmenté au premier semestre.

Dans la balance des paiements, les opérations de prêts en devises des banques belges au Trésor ne sont pas recensées au titre des opérations en capital du secteur public avec l'étranger : en effet, il s'agit d'une transaction entre résidents. Ce que la balance des paiements enregistre, c'est l'endettement que les banques ont éventuellement contracté envers des correspondants étrangers pour se procurer tout ou partie des ressources nécessaires à leurs prêts en devises au Trésor. Cet endettement intervient, comme élément négatif, dans le solde final reflétant l'évolution des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, tandis que la cession à la Banque par le Trésor des devises empruntées intervient, toutes autres choses étant égales, comme élément positif, dans le même solde final. Si, au premier semestre de 1961, le Trésor avait placé ses certificats en devises directement sur des marchés financiers étrangers, la rubrique « mouvement net des capitaux à court terme du secteur public » aurait fait apparaître un solde positif correspondant sensiblement à l'augmentation de la dette publique à court terme en monnaies étrangères et le solde final de la balance des paiements aurait été positif.

contractés à l'étranger par ces banques en vue de financer un portefeuille plus important de certificats du Trésor belge en monnaies étrangères, et, d'autre part, une augmentation de 2,9 milliards des avoirs extérieurs nets des autres organismes monétaires et notamment de la Banque.

Au cours du troisième trimestre de 1961, le solde des transactions sur biens et services est devenu positif. Ce surplus et le boni résultant des transferts privés gonflé par un paiement exceptionnel en provenance d'Allemagne fédérale ont atteint un montant global supérieur à celui des sorties nettes de capitaux du secteur public et du secteur privé. Finalement, les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges et luxembourgeois ont augmenté de 1,7 milliard.

Avoirs extérieurs
nets de la Banque

Au 31 décembre 1961, les avoirs extérieurs nets de la Banque s'élevaient à 92,7 milliards, en augmentation de 12,1 milliards par rapport au 31 décembre 1960.

Les diverses composantes des avoirs extérieurs nets de la Banque ont évolué de la façon suivante.

L'encaisse en or qui était de 58,5 milliards au 31 décembre 1960 a atteint 62,4 milliards au 31 décembre 1961; à cette date, elle couvrait 45 p.c. du montant des engagements à vue contre 45,8 p.c. un an plus tôt.

Les avoirs en monnaies convertibles, c'est-à-dire les dollars américains et canadiens et les monnaies de la plupart des pays membres de l'Accord Monétaire Européen, se sont accrus de 7,8 milliards en 1961.

Pendant la même période, le montant global des créances bilatérales résultant pour la Belgique de la liquidation de l'Union Européenne de Paiements a fléchi de 3,1 milliards : le Royaume-Uni et la France ont apuré leur dette, la Grèce, l'Islande, la Norvège et la Turquie ont réduit la leur.

La créance sur le Fonds Monétaire International est celle que l'Etat belge possède sur cette institution en remboursement de sa quote-part de membre et que la Banque a été autorisée, par la loi du 19 juin 1959, à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle à la décharge de l'Etat. En août 1961, cette créance s'est accrue de 3 milliards et en octobre 1961 de 0,6 milliard.

Le 8 août 1961, le Fonds Monétaire International a mis à la disposition du Royaume-Uni 4,5 milliards de francs belges. A cette fin, il a vendu de l'or à la Banque pour la contre-valeur de 1,5 milliard de francs belges et encaissé à concurrence de 3 milliards des certificats de trésorerie déposés à la Banque sous un dossier ouvert à son nom.

Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique ⁽¹⁾
(milliards de francs)

Fin de mois	Encaisse en or	Avoirs en monnaies convertibles	Créances nettes sur l'U.E.P. ou résultant de sa liquidation	Créance sur le Fonds Monétaire International	Autres avoirs ou engagements nets	Total	Evolution
1958 Décembre	63,5	1,4	7,8	—	2,8	75,5	} — 6,2 ² + 8,4
1959 Décembre	56,7	4,4	5,5	4,4	1,2	72,2	
1960 Décembre	58,5	12,6	3,5	4,4	1,6	80,6	
1961 Janvier	57,8	14,0	3,1	4,4	— 0,8	78,5	— 2,1
Février	56,8	16,0	3,1	4,4	— 0,6	79,7	+ 1,2
Mars	56,6	15,5	3,1	4,4	0,1	79,7	...
Avril	54,3	16,9	2,8	4,4	— 0,6	77,8	— 1,9
Mai	53,5	18,4	2,8	4,4	0,8	79,9	+ 2,1
Juin	53,7	19,9	2,4	4,4	2,2	82,6	+ 2,7
Juillet	54,2	22,9	2,4	4,4	0,3	84,2	+ 1,6
Août	57,5	18,9	0,7	7,4	— 0,7	83,8	— 0,4
Septembre	58,3	19,3	0,7	7,4	0,3	86,0	+ 2,2
Octobre	60,1	20,4	0,4	8,0	— 0,2	88,7	+ 2,7
Novembre	61,7	20,2	0,4	8,0	— 1,0	89,3	+ 0,6
Décembre	62,4	20,4	0,4	8,0	1,5	92,7	+ 3,4

(1) Les chiffres ne comprennent pas les monnaies étrangères et l'or à recevoir ou à livrer à terme. Par contre, ils comprennent certains avoirs non à vue qui étaient exclus du tableau correspondant dans les Rapports antérieurs de la Banque Nationale de Belgique, et notamment la créance que l'Etat belge possède sur le Fonds Monétaire International, en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et que la Banque a été autorisée, par la loi du 19 juin 1959, à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds et à la décharge de l'Etat. L'omission de cette créance les années précédentes s'explique par le fait que, lorsqu'elle est apparue pour la première fois en 1959, elle résultait, dans une large mesure, d'une simple reprise de créance à l'Etat, de sorte qu'en en tenant compte, on aurait fait intervenir un accroissement purement comptable dans l'évolution des avoirs extérieurs nets de la Banque. L'augmentation de la créance sur le Fonds qui s'est produite en 1961 est due, au contraire, entièrement à des opérations avec cet organisme et elle a affecté d'autres avoirs et engagements extérieurs de la Banque. Il est, dès lors, nécessaire de la prendre en considération pour avoir une vue d'ensemble de l'évolution des avoirs extérieurs nets de la Banque. De plus amples renseignements concernant cette créance et son évolution sont donnés ci-après dans la partie du Rapport consacrée à l'analyse du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1961.

(2) Abstraction faite de l'augmentation de la créance sur le Fonds Monétaire International à concurrence des 2,9 milliards provenant du versement à l'Etat de la contre-valeur de l'or et des dollars livrés au Fonds et des francs belges figurant à son compte courant ensuite de la souscription de la quote-part belge.

Conformément aux conventions intervenues entre l'Etat belge et la Banque le 1^{er} août 1959 et le 14 octobre 1959, la Banque a remboursé ces certificats de trésorerie avec ses moyens propres, pour compte et à la décharge de l'Etat. En contrepartie, elle a comptabilisé une augmentation de 3 milliards de sa créance sur le Fonds.

En raison de l'achat de francs belges que l'Argentine a effectué au Fonds Monétaire International en octobre 1961, la Banque a été amenée à rembourser au profit du Fonds, avec ses moyens propres, pour compte et à la décharge de l'Etat, une nouvelle tranche de 0,6 milliard de certificats de trésorerie déposés sous le dossier du Fonds.

La rubrique « autres avoirs ou engagements nets » comprend principalement le portefeuille d'acceptations en francs belges représentatives d'exportations et des engagements en francs belges envers des banques étrangères et des institutions internationales. Au 31 décembre 1961, le solde de cette rubrique était sensiblement le même que un an auparavant.

b) Opérations avec les pouvoirs publics.

Les opérations des organismes monétaires et des caisses d'épargne avec les pouvoirs publics couvrent le financement monétaire de ceux-ci, les interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics et l'acquisition par les caisses d'épargne de créances sur les pouvoirs publics.

Le financement monétaire des pouvoirs publics comprend principalement l'augmentation de l'encours des certificats de trésorerie, en francs belges ou en devises, logés en Belgique, dans la mesure où elle donne lieu à création de monnaie, les souscriptions des organismes monétaires aux émissions d'emprunts des pouvoirs publics, les crédits consentis aux pouvoirs subordonnés par le Crédit Communal en tant qu'organisme monétaire et l'augmentation des avoirs des particuliers en comptes de chèques postaux. Il y a de même financement monétaire des pouvoirs publics lorsque ceux-ci vendent au système bancaire

contre francs belges des monnaies étrangères qu'ils ont acquises par leurs opérations en capital ou de transfert avec l'étranger. De janvier à septembre 1961, le financement monétaire des pouvoirs publics a atteint 7,1 milliards.

Les interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics sont constituées par leurs achats de titres antérieurement émis; elles comprennent aussi les augmentations du portefeuille d'effets publics que le Fonds des Rentes a acquis sur le marché et qu'il finance avec le produit de ses certificats placés auprès des banques et éventuellement — mais ceci n'a pas été le cas en 1961 — par des emprunts d'argent au jour le jour à des organismes monétaires et par un recours à la

Opérations avec les pouvoirs publics
(variations en milliards de francs)

Périodes	Financement monétaire des pouvoirs publics	Interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics	Créances des caisses d'épargne sur les pouvoirs publics	Total
1959	+ 4,4	+ 3,3	+ 2,0	+ 9,7
1960	+ 5,8	+ 2,1	+ 0,1	+ 8,0
1961 1 ^{er} trimestre	+ 4,9	+ 0,6	+ 2,1	+ 7,6
2 ^e » . (p)	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,4
3 ^e » . (p)	+ 1,8	+ 0,9	- 0,6	+ 2,1
3 prem. trim. (p)	+ 7,1	+ 1,7	+ 2,3	+11,1

(p) Chiffres provisoires.

Banque. Pour l'ensemble des neuf premiers mois de 1961, les interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics ont porté sur 1,7 milliard; il s'agit essentiellement d'achats de fonds publics par les banques.

Pendant la même période, les créances sur les pouvoirs publics détenues par les caisses d'épargne ont augmenté de 2,3 milliards.

Au total, de janvier à septembre 1961, les opérations avec les pouvoirs publics ont formé la contrepartie d'une augmentation de 11,1 milliards du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne.

Le budget ordinaire pour l'exercice 1961 avait été présenté en équilibre au niveau de 122,9 milliards. Budgets

Les recettes effectives accuseront probablement une moins-value de 0,8 milliard. Le budget initial escomptait, en effet, la mise en vigueur au 1^{er} janvier du double décime sur les taxes assimilées au timbre. Or, le relèvement des taux n'a été appliqué qu'à partir du 5 mai.

Par contre, les crédits votés seront vraisemblablement supérieurs de 6,3 milliards au chiffre initialement envisagé; dans cet accroissement, les amendements interviennent pour 0,1 milliard et les crédits supplémentaires déjà votés ou proposés par le Gouvernement pour 6,2 milliards. Les principaux crédits composant la majoration précitée de 6,3 milliards sont les suivants : 1,6 milliard pour l'instruction publique, 1 milliard en faveur des communes, 0,9 milliard pour le service de la dette publique, 0,8 milliard au titre des affaires africaines, 0,5 milliard pour la défense nationale, 0,3 milliard en faveur de la Société Nationale des Chemins de fer belges et 0,2 milliard pour le logement.

En définitive, les crédits sollicités dépassent les recettes probables de 7,1 milliards. Toutefois, le déficit du budget ordinaire pour l'exercice 1961 sera vraisemblablement inférieur à ce chiffre, une partie des

Budget ordinaire
(milliards de francs)

Sources : Exercices 1959 et 1960 : Moniteur Belge.
Exercices 1961 et 1962 : Exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1962.

	Exercice 1959 (1)	Exercice 1960 (1)	Exercice 1961 (2)	Exercice 1962 (3)
Dépenses	110,5	116,5	129,2	132,2
Recettes	102,3	109,7	122,1	131,8
Solde ...	- 8,2	- 6,8	- 7,1	- 0,4

(1) Résultats définitifs.

(2) Dépenses : crédits initiaux, amendements et feuillets de crédits supplémentaires, y compris les crédits demandés pour couvrir des créances des exercices antérieurs, mais compte non tenu des amendements au second feuillet.

Recettes : évaluation basée sur les recettes réelles des huit premiers mois.

(3) Prévisions budgétaires.

crédits votés n'étant généralement pas utilisée avant la fin de l'exercice et faisant alors l'objet d'une annulation.

Les crédits sollicités pour l'exercice 1961, soit 129,2 milliards, sont supérieurs de 12,7 milliards aux dépenses effectives de

l'exercice 1960; l'augmentation réelle des dépenses ne semble toutefois pas devoir atteindre ce chiffre en raison des annulations probables de

crédits; elle est attribuable, dans une large mesure, au fait que les dépenses courantes qui étaient englobées jusqu'en 1960 dans le budget extraordinaire ont été transférées, à partir de 1961, au budget ordinaire. En ce qui concerne les recettes, la progression par rapport à l'exercice 1960 atteindra 12,4 milliards environ. Le déficit du budget ordinaire pour l'exercice 1961 ne sera donc pas très différent de celui de l'exercice précédent; il aurait été moins élevé s'il n'y avait pas eu, d'un exercice à l'autre, les transferts du budget extraordinaire au budget ordinaire dont il a été question ci-dessus.

Tout comme celui de 1961, le budget ordinaire pour l'exercice 1962 est présenté en équilibre, du moins si l'on tient compte des réductions de crédits de 0,4 milliard que le Gouvernement s'est engagé à proposer après le dépôt du budget; il s'élève à 131,8 milliards. A ce niveau, les prévisions de dépenses sont supérieures de 2,6 milliards au chiffre des crédits sollicités pour l'exercice 1961. Des crédits plus élevés sont prévus, notamment pour les pensions (+ 1,8 milliard), le service de la dette publique (+ 1,3 milliard), la fonction publique en vue de la revalorisation des barèmes (+ 0,5 milliard) et l'éducation nationale (+ 0,4 milliard). Par contre, certaines réductions de crédits sont envisagées; elles concernent principalement les dépenses d'assistance technique et celles résultant des événements d'Afrique (— 1,4 milliard), ainsi que les subventions pour allocations de chômage (— 0,4 milliard) en liaison avec la réalisation progressive du plein emploi.

Les recettes ordinaires prévues pour l'exercice 1962, 131,8 milliards, dépassent de 9,7 milliards les recettes probables de 1961. Cette augmentation doit résulter à concurrence de 8,6 milliards des recettes fiscales. Le développement de l'activité économique entraînerait un accroissement desdites recettes de 5,6 milliards; les 3 milliards restants proviendraient de ce que les majorations d'impôts intervenues dans le cadre de la loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier n'ont été appliquées en 1961 que pendant une partie de l'exercice.

Sur la base de ces prévisions et en tenant compte du déficit probable du budget extraordinaire, des besoins du Fonds des Routes et du découvert prévisible de trésorerie résultant des opérations extra-budgétaires, le Gouvernement espère limiter l'appel de l'Etat à l'emprunt en 1962 à quelque 19 milliards. Dans ces conditions, l'accroissement de la dette publique se chiffrerait à environ 10 milliards, car les amortissements contractuels, pour lesquels des crédits sont prévus au budget ordinaire, atteindront approximativement 9 milliards.

**Exécution
des budgets**

Les chiffres cités ci-avant ne montrent pas de façon précise l'incidence des opérations budgétaires sur la trésorerie de l'Etat au cours de chacune des années écoulées. En premier lieu, ce sont des chiffres budgétaires par exercice. Ensuite, ils concernent un ensemble d'opérations qui ne donnent pas toutes lieu nécessairement à des rentrées ou des sorties de fonds au moment où elles sont comptabilisées. Les chiffres qui figurent ci-après regroupent par contre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant des périodes de durée identique pour compte d'exercices différents, abstraction faite des virements internes.

Exécution des budgets

(milliards de francs)

Source : Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.

	1959	1960	1960 (11 premiers mois)	1961 (11 premiers mois)
Budget ordinaire :				
Dépenses	108,4	111,2	100,6	114,7
Recettes	100,2	108,1	98,5	108,0
Solde	- 8,2	- 3,1	- 2,1	- 6,7
Budget extraordinaire :				
Dépenses	18,1	23,7	20,5	12,3
Recettes	0,2	0,3	0,2	0,3
Solde	- 17,9	- 23,4	- 20,3	- 12,0
Solde budgétaire total	- 26,1	- 26,5	- 22,4	- 18,7

Pour l'ensemble des onze premiers mois de 1961, le déficit de trésorerie résultant des opérations budgétaires a été de 18,7 milliards, soit 3,7 milliards de moins que pendant la période correspondante de

1960. Le chiffre précité de 18,7 milliards se décompose en 6,7 milliards de déficit pour le budget ordinaire, contre 2,1 milliards au cours des onze premiers mois de 1960, et 12 milliards de déficit pour le budget extraordinaire, au lieu de 20,3 milliards.

L'évolution divergente, entre 1960 et 1961, des soldes laissés par l'exécution du budget ordinaire, d'une part, et du budget extraordinaire, d'autre part, s'explique surtout par le transfert en 1961 au budget ordinaire des dépenses courantes qui, précédemment, étaient inscrites au budget extraordinaire. Ce transfert a eu pour résultat un accroissement des dépenses ordinaires, encore renforcé par une certaine augmentation des dépenses qui étaient déjà considérées comme ordinaires antérieurement, et une diminution corrélative des dépenses extraordinaires.

Du côté des recettes, une avance sensible est enregistrée pour les recettes ordinaires sous l'influence de l'expansion conjoncturelle et du renforcement de la fiscalité.

La dette directe en francs belges consolidée s'élevait à 217,4 milliards à la fin de 1961, soit 5,8 milliards de plus qu'à la fin de 1960; au cours de cette dernière année, l'accroissement avait été de 20,8 milliards. En 1961, le Trésor a émis deux emprunts pour un montant total de 13 milliards. Le premier emprunt a eu lieu en juin et a atteint 7 milliards; il a une durée de 12 ans et 6 mois, mais la faculté est prévue pour les porteurs d'obtenir le remboursement anticipé de leurs obligations après 5 ou 9 ans; son taux nominal d'intérêt est de 5,25 p.c. pendant les cinq premières années, 5,50 p.c. pendant les quatre années suivantes et 5,75 p.c. pendant la dernière période. Le second emprunt, plafonné à l'émission à 6 milliards, a été émis en octobre; sa durée est de 20 ans avec possibilité pour les porteurs d'obtenir le remboursement anticipé de leurs titres après 5, 10 ou 15 ans; son taux nominal est de 5,25 p.c. pendant les cinq premières années, 5,50 p.c. pendant les cinq années suivantes et 5,75 p.c. pendant les dix dernières années.

Dette publique

La dette directe en francs belges à moyen terme, qui s'était réduite de 4,9 milliards en 1960, a diminué de 0,7 milliard en 1961 à la suite du remboursement à l'échéance d'avril de certificats de trésorerie 4 p.c. émis en 1949.

Dette publique
(milliards de francs)

Source : Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

Fin de mois	Dette directe						Dette indirecte (3)	Dette totale
	en francs belges				en monnaies étrangères (2)	totale		
	consolidée	à moyen terme	à court terme (1)	totale				
1958 Décembre	175,5	26,1	95,9	297,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 Décembre	190,8	23,0	104,9 ⁴	318,7	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Décembre	211,6	18,1	101,0	330,7	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier	210,8	18,1	104,3	333,2	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	106,0	334,3	49,4	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	106,6	334,7	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	110,5	337,4	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	110,6	337,3	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	104,1	337,1	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	103,1	335,7	50,0	385,7	22,4	408,1
Août	214,9	17,4	102,0 ⁵	334,3	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	103,7	335,8	48,0	383,8	22,4	406,2
Octobre	220,1	17,4	101,1 ⁵	338,6	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre	218,2	17,4	103,6	339,2	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre	217,4	17,4	103,7	338,5	47,0	385,5	25,5	411,0

- (1) Y compris les avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux.
(2) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.
(3) Dette émise par des organismes paraétatiques et dont les intérêts et le remboursement sont à charge de l'Etat.
(4) L'évolution de la dette directe en francs belges à court terme entre décembre 1958 et décembre 1959 a été influencée par la remise, en octobre 1959, de 4,2 milliards de certificats de trésorerie au Fonds Monétaire International en libération partielle de l'augmentation de la quote-part de la Belgique dans cet organisme.
(5) Par suite des achats de francs belges effectués par le Royaume-Uni et l'Argentine au Fonds Monétaire International, celui-ci a encaissé, à concurrence de 8 milliards en août et de 0,6 milliard en octobre, des certificats de trésorerie qui lui avaient été remis antérieurement en libération partielle de la quote-part de la Belgique. Conformément aux conventions intervenues entre l'Etat belge et la Banque Nationale de Belgique le 1er août 1959 et le 14 octobre 1959, la Banque a remboursé ces certificats de trésorerie avec ses moyens propres, pour compte et à la décharge de l'Etat.

La dette directe en francs belges à court terme s'élevait à 103,7 milliards à la fin de 1961, soit 2,7 milliards de plus qu'à la fin de 1960. Par suite des achats de francs belges effectués par le Royaume-Uni et l'Argentine au Fonds Monétaire International, celui-ci a encaissé, à concurrence de 3,6 milliards, des certificats de trésorerie qui lui avaient été remis en libération de la quote-part de la Belgique; ainsi qu'il a été dit plus haut, c'est la Banque qui, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, a remboursé ces certificats à la décharge de l'Etat. Parmi les autres mouvements de la dette à court terme, il faut signaler les nouvelles souscriptions de certificats de trésorerie effectuées par divers organismes, entre autres les

banques, des institutions paraétatiques et la Banque d'Angleterre, qui a utilisé de cette manière une partie des francs belges provenant du recours au Fonds Monétaire International; en outre, les avoirs des particuliers en comptes de chèques postaux ont augmenté; enfin, l'encours de la dette du Trésor à l'égard de la Banque dans le cadre de la marge de crédit de 10 milliards est passé de 6 milliards à la fin de 1960 à 6,5 milliards à la fin de 1961.

La dette directe en monnaies étrangères a progressé de 2,6 milliards, soit 7,6 milliards de moins qu'en 1960. La dette à court terme a diminué de 3,6 milliards, tandis que les dettes à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 4,8 et 1,4 milliards. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale de consolidation ou de remboursement de la dette à court terme en devises. Plusieurs opérations importantes ont été réalisées à cette fin en 1961. En juillet, le marché hollandais a souscrit un emprunt de 150 millions de florins, dont 75 millions à 4,75 p.c. et d'une durée de 20 ans et 75 millions à des taux échelonnés entre 4 3/8 p.c. et 4 5/8 p.c. et d'une durée de 2 à 5 ans; en août, le Trésor a placé sur le marché allemand un emprunt de 200 millions de deutsche marks à 5 1/8 p.c. et à 2 ans; en novembre, un emprunt de 55 millions de dollars a été émis sur le marché américain, dont 25 millions à 5,50 p.c. et d'une durée de 15 ans et 30 millions à 5,50 p.c. et à 3 ans; enfin, il y a lieu de signaler que le produit de la souscription par la Banque d'Angleterre de certificats de trésorerie en francs belges a été affecté par le Trésor au remboursement de dettes à court terme en devises.

Au total, la dette publique directe a augmenté de 10,4 milliards en 1961. Si l'on fait abstraction de la diminution de 3,6 milliards des certificats détenus par le Fonds Monétaire International, diminution qui n'a pas entraîné de décaissement pour le Trésor, l'augmentation est de 14 milliards, contre 22,2 milliards en 1960.

Quant à la dette indirecte, elle est passée de 21,1 milliards à la fin de 1960 à 25,5 milliards à la fin de 1961. L'accroissement est attribuable à l'émission, par des organismes paraétatiques, de deux

emprunts dont les charges d'intérêt et d'amortissement seront supportées par l'Etat. A partir de janvier 1961, la Société Nationale des Chemins de fer belges a émis un emprunt de 2,4 milliards à 5,25 et 5,50 p.c. et à 5 ou 10 ans. En décembre, un emprunt de 2,5 milliards a été émis par le Fonds des Routes; le taux d'intérêt de cet emprunt est de 5,25 p.c. pour les cinq premières années, 5,50 p.c. pour les cinq années suivantes et 5,75 p.c. pour les dix dernières années.

**Financement
monétaire
des pouvoirs
publics**

De janvier à septembre 1961, le financement monétaire des pouvoirs publics a progressé de 7,1 milliards; le financement monétaire du Trésor s'est accru de 7,6 milliards, tandis que celui des autres pouvoirs publics s'est réduit de 0,5 milliard.

En ce qui concerne le financement monétaire du Trésor, l'accroissement de 7,6 milliards est la résultante d'une augmentation de 14,7 milliards des crédits reçus par le Trésor des organismes monétaires, en

Financement monétaire des pouvoirs publics
(variations en milliards de francs)

Périodes	Trésor		Autres pouvoirs publics	Total
	Crédits reçus des organismes monétaires	Opérations de trans- fert et en capital avec l'étranger (1)		
1959	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 4,4
1960	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 5,8
1961 1 ^{er} trimestre	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 4,9
2 ^e »	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	+ 0,4
3 ^e » (p)	+ 3,5	- 1,2	- 0,5	+ 1,8
3 prem. trim. (p)	+14,7	- 7,1	- 0,5	+ 7,1

(p) Chiffres provisoires.
(1) Lorsque le Trésor obtient des organismes monétaires ou leur cède des francs belges à la suite ou en vue de ses opérations de transfert et en capital avec l'étranger, le résultat est le même que si les crédits qu'il reçoit de ces organismes augmentaient ou diminuaient.

ce compris l'augmentation du portefeuille des banques en certificats de trésorerie belges en monnaies étrangères, et d'un solde négatif de 7,1 milliards des opérations de transfert et en capital du Trésor avec l'étranger, provenant notamment d'une diminution de la dette publique logée à l'étranger; la cession de francs

belges aux organismes monétaires que le Trésor a dû faire pour financer ce solde négatif a eu les mêmes résultats qu'un remboursement de crédits à ces organismes et doit, pour cette raison, être considérée comme une contraction du financement monétaire du Trésor.

La réduction de 0,5 milliard du financement monétaire des pouvoirs publics autres que le Trésor correspond à une diminution de l'encours des crédits aux pouvoirs subordonnés.

Les interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics ont abouti à une création de monnaie et de liquidités quasi monétaires auprès des banques de 1,7 milliard pour l'ensemble des neuf premiers mois de 1961. Les organismes monétaires ont acquis des rentes sur le marché pour un montant net de 1,8 milliard, mais, au cours de la même période, leurs interventions par l'intermédiaire du Fonds des Rentes ont été négatives à concurrence de 0,1 milliard.

Interventions
des organismes
monétaires
sur le marché
des effets publics

Interventions des organismes monétaires
sur le marché des effets publics
(milliards de francs)

Périodes	Par achats de fonds publics sur le marché	Par l'intermédiaire du Fonds des Rentes	Total
1959	+ 1,9	+ 1,4	+ 3,3
1960	+ 0,2	+ 1,9	+ 2,1
1961 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	- 0,5	+ 0,6
2 ^e »	- 0,1	+ 0,3	+ 0,2
3 ^e » ... (p)	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,9
3 prem. trimestres (p)	+ 1,8	- 0,1	+ 1,7

(p) Chiffres provisoires.

c) Opérations avec le secteur privé ⁽¹⁾.

Les crédits octroyés au secteur privé intérieur par les organismes monétaires et les caisses d'épargne couvrent, outre l'ensemble des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers résidant en Belgique, les crédits consentis directement par les caisses d'épargne. La plus grande partie des crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires est financée par ces organismes; le solde est mobilisé auprès d'institutions publiques ou privées et notamment

(1) On a englobé dans les opérations avec le secteur privé l'acquisition, par les caisses d'épargne, de créances sur des organismes paraétatiques; ceux-ci recèdent, en effet, au secteur privé la majeure partie des ressources ainsi obtenues.

auprès de caisses d'épargne, de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, de compagnies d'assurance et de banques étrangères.

Les crédits financés par les caisses d'épargne englobent donc non seulement les prêts directs qu'elles accordent au secteur privé intérieur, mais aussi la partie des crédits octroyés par les organismes monétaires dont elles assument le financement.

Encours des crédits accordés au secteur privé intérieur par les organismes monétaires et les caisses d'épargne

(variations en milliards de francs)

Périodes	Financés par les organismes monétaires (1)	Financés par les caisses d'épargne (2)	Total	Financés en dehors des organismes monétaires et des caisses d'épargne	Total
1959	+ 4,4	+ 9,8	+ 14,2	- 1,4	+ 12,8
1960	+ 4,7	+ 7,5	+ 12,2	+ 1,2	+ 13,4
1961 1 ^{er} trimestre	- 1,6	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	...
2 ^e » (p)	+ 2,6	+ 0,8	+ 3,4	+ 1,0	+ 4,4
3 ^e » (p)	+ 0,5	+ 2,0	+ 2,5	+ 1,6	+ 4,1
3 premiers trimestres ... (p)	+ 1,5	+ 4,3	+ 5,8	+ 2,7	+ 8,5

(p) Chiffres provisoires.

(1) Banques, Banque Nationale de Belgique, Caisse Nationale de Crédit Professionnel et Institut de Réescompte et de Garantie dans la mesure où il finance son portefeuille par un recours aux organismes précités.

(2) Caisse Générale d'Epargne et caisses d'épargne privées.

Pour l'ensemble des neuf premiers mois de 1961, l'encours total des crédits accordés par les organismes monétaires et les caisses d'épargne au secteur privé a augmenté de 8,5 milliards. La fraction de cet encours qui est financée par les organismes monétaires s'est accrue de 1,5 milliard, celle qui est financée par les caisses d'épargne de 4,3 milliards et celle qui est financée en dehors de ces organismes et de ces caisses de 2,7 milliards.

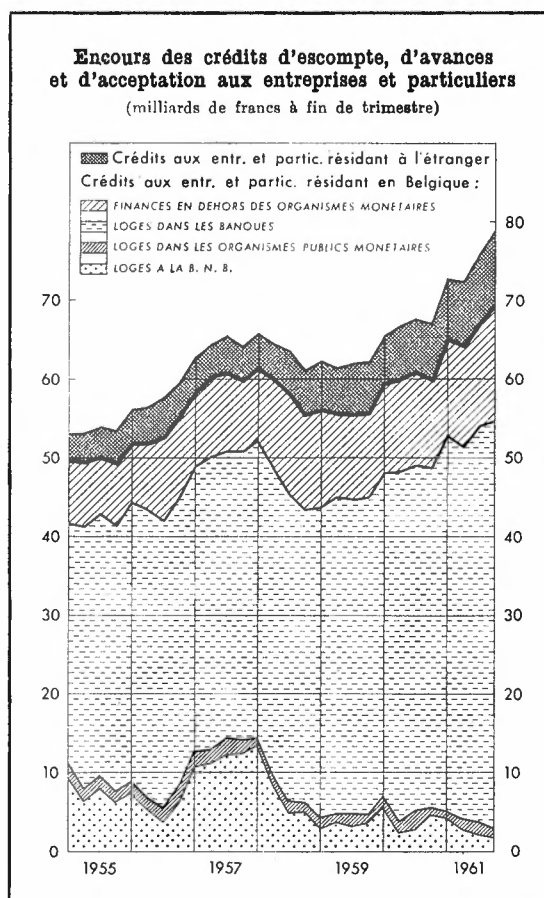
**Crédits accordés
par les organismes
monétaires**

De décembre 1960 à septembre 1961, l'encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers résidant en Belgique, a progressé de 4,2 milliards; pendant la période correspondante de 1960, l'augmentation avait été sensiblement plus faible : la

continuation, en 1961, de la période de haute conjoncture s'est traduite par une accélération de la demande de crédits de la part des entreprises et particuliers. Des nouveaux crédits accordés pendant les trois premiers trimestres de 1961, 2,7 milliards ont été financés en dehors des organismes monétaires et, comme on l'a vu plus haut, 1,5 milliard, par les organismes monétaires.

Les moyens d'action des banques s'étant élargis, les crédits logés dans ces organismes ont progressé de 3,7 milliards. Ceux qui sont logés dans les organismes publics monétaires se sont accrus de 0,4 milliard.

Quant à l'encours des crédits logés à la Banque, il a diminué de 2,6 milliards et n'atteignait plus que 1,7 milliard en septembre.



Encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers

(variations en milliards de francs)

Périodes	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique						Crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger
	financés par les organismes monétaires				financés en dehors des organismes monétaires	Total	
	logés dans les banques	logés dans les organismes publics monétaires	logés à la Banque Nationale de Belgique	Total			
1959	+ 1,6	+ 0,1	+ 2,7	+ 4,4	- 1,1	+ 3,3	+ 0,1
1960	+ 6,6	- 0,7	- 1,2	+ 4,7	+ 1,1	+ 5,8	+ 1,2
1961 1 ^{er} trimestre	- 0,6	+ 0,5	- 1,5	- 1,6	+ 0,7	- 0,9	+ 0,6
2 ^e »	+ 2,9	+ 0,3	- 0,6	+ 2,6	+ 0,1	+ 2,7	+ 0,7
3 ^e »	+ 1,4	- 0,4	- 0,5	+ 0,5	+ 1,9	+ 2,4	+ 0,9
3 prem. trimestres	+ 3,7	+ 0,4	- 2,6	+ 1,5	+ 2,7	+ 4,2	+ 1,6

Les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation octroyés aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger ont haussé de 1,6 milliard pendant les neuf premiers mois de 1961; cette augmentation, qui comprend le gonflement de l'encours des acceptations visées en francs belges représentatives d'exportations, a été financée à concurrence des deux tiers environ en dehors des organismes monétaires.

Il résulte de ce qui précède que les institutions publiques et privées non monétaires qui reprennent en charge une partie des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers ont disposé, au cours des trois premiers trimestres de 1961, d'assez de liquidités malgré la haute conjoncture pour financer la majeure partie de l'importante augmentation, durant cette période, de l'ensemble des crédits aux résidents et non-résidents, soit 3,8 milliards sur 5,8 milliards.

Crédits logés
dans les banques

Comme dit ci-avant, l'encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique qui se trouvent logés dans les banques, a progressé de 3,7 milliards entre

Encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique et logés dans les banques
(variations en milliards de francs)

Périodes	Effets commerciaux	Avances	Acceptations	Total
1959	- 0,4	+ 2,1	- 0,1	+ 1,6
1960	+ 3,7	+ 2,5	+ 0,4	+ 6,6
1961 1 ^{er} trimestre	- 0,6	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e »	+ 1,3	+ 1,7	- 0,1	+ 2,9
3 ^e »	+ 1,1	...	+ 0,3	+ 1,4
3 prem. trimestres	+ 1,8	+ 1,9	...	+ 3,7

décembre 1960 et septembre 1961. Une moitié de cette augmentation se localise dans le portefeuille d'effets commerciaux, l'autre moitié, dans les avances; par contre, le portefeuille d'acceptations n'a pas varié par solde.

Les effets commerciaux que les banques ont en portefeuille ne représentent qu'une partie de ceux qu'elles ont escomptés et qui ne sont pas encore

venus à échéance. Les autres effets ont été réescomptés par les banques auprès de tiers; leur encours, en ce compris les effets commerciaux constituant des crédits à des entreprises et particuliers résidant à l'étranger, a augmenté de 2,4 milliards au cours des neuf premiers mois de 1961. Cette augmentation reflète le souci d'institutions non monétaires de placer leurs liquidités, plutôt qu'un besoin de liquidités dans le chef des banques.

Parmi les organismes publics monétaires où est logée une partie des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers, l'Institut de Réescompte et de Garantie occupe la première place par le volume de ses opérations. En 1961, comme l'année précédente, l'Institut a pu financer son portefeuille par des emprunts sur le marché de l'argent au jour le jour; exceptionnellement, en fin de mois, pendant la tension saisonnière de juillet et lors des émissions des emprunts d'Etat de juin et d'octobre, l'Institut a dû compléter ses moyens d'action en recourant au réescompte de la Banque.

De décembre 1960 à décembre 1961, le portefeuille commercial de l'Institut de Réescompte et de Garantie est passé de 5 à 6,1 milliards. Comme l'Institut a pu accroître de 1,9 milliard ses emprunts d'argent au jour le jour, il a réduit de 0,8 milliard son réescompte à la Banque.

Crédits logés
dans les organismes
publics monétaires

Institut de Réescompte et de Garantie

(variations en milliards de francs)

Périodes	Portefeuille commercial (1)	Financement	
		Emprunts d'argent à très court terme (2)	Réescompte à la Banque Nationale de Belgique (3)
1959	+ 1,4	...	+ 1,4
1960	- 0,6	- 1,1	+ 0,5
1961 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,5	- 2,5
2 ^e »	+ 1,7	- 0,2	+ 1,9
3 ^e »	- 1,2	+ 0,4	- 1,6
4 ^e »	+ 1,6	+ 0,2	+ 1,4
Année	+ 1,1	+ 1,9	- 0,8

(1) Ce portefeuille commercial comprend, outre des crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (acceptations visées en francs belges représentatives d'importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise), des crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger (acceptations visées en francs belges représentatives d'exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise).

(2) La partie de son portefeuille commercial que l'Institut de Réescompte et de Garantie finance avec de l'argent à très court terme emprunté à des organismes non monétaires est considérée, dans le tableau de l'encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers, comme étant financée en dehors des organismes monétaires.

(3) La partie de son portefeuille commercial que l'Institut de Réescompte et de Garantie finance par réescompte à la Banque Nationale de Belgique est considérée, dans le tableau de l'encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers, comme étant logée à la Banque et non dans les organismes publics monétaires.

Depuis le 9 février 1961, l'Institut de Réescompte et de Garantie fait varier ses taux en fonction non seulement du coût de son recours à la Banque, comme c'était le cas auparavant, mais aussi du taux auquel il emprunte l'argent au jour le jour. De cette manière, il a modifié ses taux à plusieurs reprises au cours de l'année 1961 et le plus souvent dans le sens de la baisse. Les taux applicables au papier à 120 jours d'échéance et moins étaient à la fin de l'année inférieurs de 0,75 p.c. aux taux en vigueur à la fin de 1960.

Crédits logés
à la Banque

En 1961, l'évolution de la partie de l'encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique, qui est logée à la Banque, a été influencée par la progression des moyens d'action de l'ensemble des organismes monétaires et non monétaires. Le portefeuille d'effets commerciaux a

Encours des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique et logés à la Banque Nationale de Belgique
(variations en milliards de francs)

Périodes	Effets commerciaux	Avances	Acceptations	Total
1959	+ 2,0	- 0,2	+ 0,9	+ 2,7
1960	- 1,3	...	+ 0,1	- 1,2
1961 1 ^{er} trimestre	- 0,6	...	- 0,9	- 1,5
2 ^e »	- 0,6	- 0,6
3 ^e »	- 0,5	- 0,5
4 ^e »	+ 0,8	...	+ 0,2	+ 1,0
Année	- 0,9	...	- 0,7	- 1,6

diminué au cours de chacun des trois premiers trimestres; il s'est reconstitué dans une certaine mesure lors de la tension habituelle de fin d'année. Les avances ont été insignifiantes pendant toute la période considérée. Le portefeuille d'acceptations représentatives d'importations s'est contracté sensiblement pendant le premier trimestre et s'est stabilisé par la suite, n'augmentant que faiblement au dernier

trimestre; ces acceptations étant réescomptées par la Banque à un taux plus élevé que les acceptations visées représentatives d'exportations, ce sont elles que l'Institut de Réescompte et de Garantie reprend d'abord en portefeuille lorsqu'il peut réduire son recours à la Banque.

La Banque finance des crédits octroyés non seulement aux entreprises et particuliers qui résident en Belgique, mais aussi à ceux qui résident à l'étranger en liaison avec leurs achats en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Les crédits à ces non-résidents sont constitués par des acceptations visées représentatives d'exportations réescomptées par l'Institut de Réescompte et de Garantie. En raison du taux plus bas qui leur est appliqué, ce sont ces acceptations que l'Institut a présentées par priorité au réescompte de la Banque quand il a dû y avoir recours par suite de resserrements du marché monétaire. A la fin de l'année, le portefeuille de la Banque en acceptations visées représentatives d'exportations se situait sensiblement au même niveau que un an plus tôt.

Quant aux avances que la Banque consent directement aux banques, leur encours n'a jamais dépassé quelques dizaines de millions au cours de l'année écoulée.

*
* *

Le volume des capitaux négociés sur le marché de l'argent à très court terme s'était considérablement développé immédiatement après la réforme de ce marché en novembre 1959. Il s'est accru à nouveau en 1961.

**Marché de l'argent
à très court terme**

Les banques, qui participaient au marché presque uniquement comme bailleurs de fonds avant la réforme précitée, se sont présentées également comme demandeurs d'argent depuis lors. En 1961, leurs emprunts se sont nettement accrus; leurs prêts, par contre, sont restés sensiblement étales.

En ce qui concerne les opérations des organismes non bancaires, les emprunts ont été du même ordre de grandeur en 1961 qu'en 1960. Les prêts, en ce compris les interventions que le Fonds des Rentes effectue dans le cadre de sa fonction d'organisme régulateur du marché, se sont, au contraire, développés d'une année à l'autre.

Marché de l'argent à très court terme ⁽¹⁾

(milliards de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par les		Capitaux empruntés par les		Total des capitaux négociés
	banques (2)	autres organismes	banques (2)	autres organismes	
1959	2,2	1,3	0,1	3,4	3,5
1960	2,4	2,7	1,0	4,1	5,1
1961	2,5	3,3	1,8	4,0	5,8
1961 1 ^{er} trimestre	2,5	2,5	1,4	3,6	5,0
2 ^e »	2,4	3,7	2,0	4,1	6,1
3 ^e »	2,3	4,4	2,1	4,6	6,7
4 ^e »	2,7	2,8	1,8	3,7	5,5

(1) Jusqu'au 16 novembre 1959, on a traité, outre de l'argent au jour le jour, de l'argent à 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

(2) Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

En décembre, à la suite de la décision du Fonds des Rentes de suspendre l'émission de ses certificats, l'offre de fonds sur le marché de l'argent au jour le jour s'est accrue relativement à la demande qui s'était contractée dans le chef des banques et de l'Institut de Récompte et de Garantie. Pendant quelques jours, certaines quantités d'argent ont été refusées et les taux sont tombés à un niveau très bas.

Emissions et crédits
à moyen
et long terme

Les emprunts du secteur public sur le marché intérieur, qui s'étaient élevés à un montant nominal de 35,6 milliards en 1960, n'ont plus atteint que 25,6 milliards en 1961. Cette réduction est exclusivement imputable à l'Etat; d'une année à l'autre, ses émissions brutes sont revenues de 27,9 à 13 milliards; la diminution de ses émissions nettes n'a cependant pas été aussi forte puisque, dans le même laps

de temps, les amortissements de titres, cotés en bourse, de la dette publique directe et indirecte en francs belges sont tombés de 12,8 à 7,9 milliards. Au contraire de l'Etat, le reste du secteur public a eu recours au marché intérieur des capitaux en 1961 pour un montant global supérieur de 4,9 milliards à celui de 1960; la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a émis 4,6 milliards, le Fonds des Routes 2,5 milliards, la Société Nationale des Chemins de fer belges 2,4 milliards, la Régie des Télégraphes et des Téléphones 2 milliards, la Ville d'Anvers 0,8 milliard et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel 0,3 milliard.

Les émissions nettes d'actions et d'obligations de sociétés industrielles et commerciales belges sur le marché intérieur se sont élevées à 1,5 milliard pour l'ensemble des cinq premiers mois de 1961 contre 2,3 milliards au cours de la période correspondante de 1960.

De décembre 1960 à novembre 1961, l'encours des bons de caisse émis par les banques s'est accru de 1 milliard, soit une augmentation supérieure de 0,4 milliard à celle qui avait été enregistrée de décembre 1959 à novembre 1960.

Calculées sur base des droits perçus, les inscriptions hypothécaires ont atteint 30,6 milliards au cours des onze premiers mois de 1961, contre 27,4 milliards pendant la période similaire de 1960.

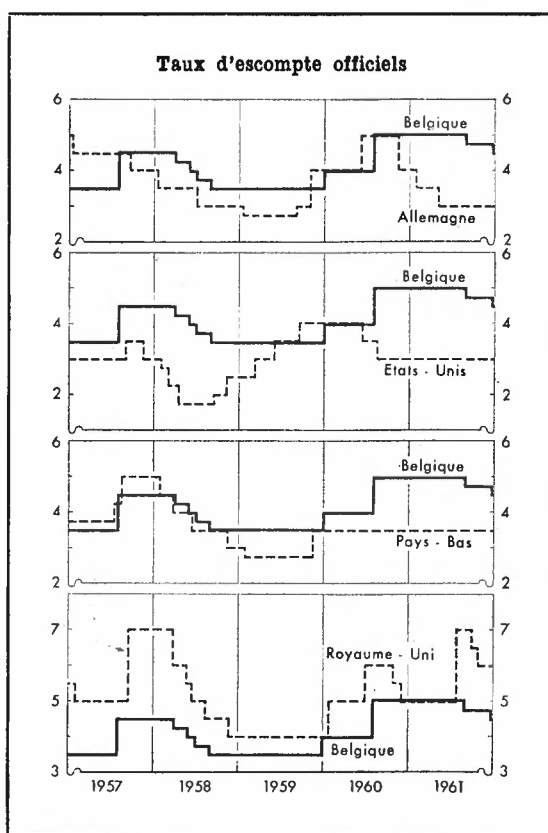
Le 24 août et le 28 décembre 1961, la Banque a abaissé ses taux d'escompte de 0,25 p.c. Ces réductions ont été rendues possibles par l'aisance des marchés financiers et par la situation satisfaisante des marchés des changes. Taux d'intérêt

Le 24 août 1961, la Banque a également abaissé de 0,25 p.c. son taux d'avances sur les effets publics autres que les certificats du Fonds des Rentes et les certificats de trésorerie émis à un an au plus. Le taux

d'avances sur ces certificats est demeuré celui du certificat augmenté de 5/16 p.c.; il a donc fléchi dans la mesure où la baisse du taux d'escompte officiel a entraîné une diminution des taux des certificats à un an ou moins.

Le 28 décembre 1961, la Banque a modifié l'échelle de ses taux d'avances qu'elle a fixée comme suit :

certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 p.c. : 2,25 p.c.; certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours : 4,50 p.c.; certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 366 jours : 5,25 p.c.; autres effets publics « au porteur » en francs belges : 5,75 p.c.



Les certificats de trésorerie à 4 mois de la tranche B de l'emprunt spécial et les certificats du Fonds des Rentes ont porté intérêt, depuis le 1^{er} janvier 1960 jusqu'à la première semaine de 1962, à un taux égal au taux d'escompte de la Banque pour les traites acceptées, domiciliées en banque,

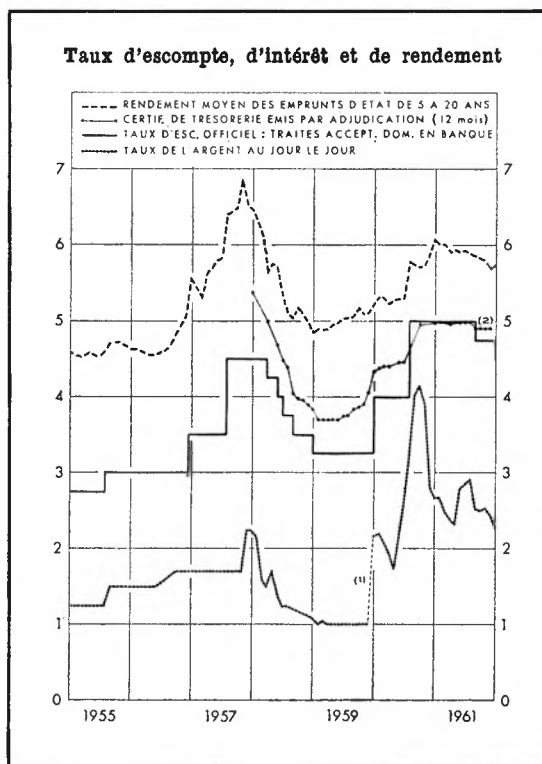
diminué de 25 centimes. Les baisses du taux d'escompte officiel intervenues en 1961 ont ramené le taux de ces certificats de 4,75 à 4,50 p.c., puis à 4,25 p.c. Elles ont également eu pour effet de réduire, conformément au barème en vigueur à l'époque, les taux bonifiés sur les dépôts bancaires en francs belges, à terme et à préavis; pour les dépôts à trois mois de terme, le taux est descendu de 3,45 à 3,30 p.c., puis à 3,15 p.c.

Le mouvement de baisse de la moyenne pondérée des taux moyens journaliers de l'argent au jour le jour qui avait débuté en octobre 1960 s'est poursuivi jusqu'en avril 1961. Pour ce dernier mois, la moyenne pondérée a été de 2,33 p.c. Les pourcentages pour les mois suivants ont été plus élevés, sauf celui de 2,25 p.c. enregistré en décembre lorsque l'offre de fonds s'est accrue relativement à la demande ainsi qu'il a été signalé plus haut dans l'aperçu sur l'évolution du marché de l'argent à très court terme.

Pendant toute l'année sous revue, le taux des certificats de trésorerie à très court terme à 4 mois a été maintenu au même niveau que le taux des certificats de trésorerie à 4 mois de la tranche B et des certificats du Fonds des Rentes.

Le taux des certificats de trésorerie à 12 mois émis par adjudication ne s'est guère modifié au cours des

sept premiers mois de 1961; de l'adjudication du 6 janvier 1961 à celle du 3 août, ce taux a haussé de moins de 0,05 p.c. La séance d'adjudication qui suivit chronologiquement la baisse du taux d'escompte officiel d'août 1961 eut lieu le 5 septembre; on y enregistra, par rapport au taux pratiqué le 3 août, une baisse de 0,1 p.c. pour les certificats de trésorerie à 12 mois. Le taux de ces certificats est ensuite demeuré inchangé jusqu'après la réduction de décembre du taux d'escompte officiel. A l'adjudication du 4 janvier 1962, aucun certificat à 12 mois n'a été adjugé, mais les taux des certificats à 6 et 9 mois ont fléchi de plus de 0,4 p.c.



Le taux moyen de rendement des emprunts d'Etat de 5 à 20 ans est descendu de 6,07 p.c. au début de 1961 à 5,74 p.c. un an plus tard. L'emprunt émis en juin avait un taux moyen de rendement à l'émission

Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement

Fin de mois	Taux d'escompte officiel : traites acceptées domiciliées en banque	Taux liés au taux d'escompte officiel (1)		Autres taux			
		Certificats de trésorerie à 4 mois de la tranche B (2)	Dépôts bancaires en francs belges à terme (8 mois)	Argent au jour le jour (3)	Certificats de trésorerie à très court terme (4 mois) (4)	Certificats de trésorerie émis par adjudication (12 mois) (4)	Emprunts d'Etat de 5 à 20 ans (5)
1958 Décembre	3,50	2,75	1,75	1,10	2,50	3,860	4,85
1959 Décembre	4,00	3,25	2,20	2,17	3,50	4,354	5,21
1960 Décembre	5,00	4,75	3,45	2,67	4,75	4,956	6,07
1961 Janvier	5,00	4,75	3,45	2,68	4,75	4,993	6,00
Février	5,00	4,75	3,45	2,47	4,75	—	6,00
Mars	5,00	4,75	3,45	2,38	4,75	4,960	5,90
Avril	5,00	4,75	3,45	2,33	4,75	—	5,94
Mai	5,00	4,75	3,45	2,79	4,75	—	5,90
Juin	5,00	4,75	3,45	2,85	4,75	4,998	5,93
Juillet	5,00	4,75	3,45	2,90	4,75	5,000	5,89
Août	4,75	4,50	3,30	2,53	4,50	4,900	5,85
Septembre	4,75	4,50	3,30	2,50	4,50	4,900	5,81
Octobre	4,75	4,50	3,30	2,54	4,50	4,900	5,79
Novembre	4,75	4,50	3,30	2,44	4,50	4,900	5,71
Décembre	4,50	4,25	3,15	2,25	4,25	—	5,74

(1) Le rapport entre ces taux et le taux d'escompte officiel a été modifié en janvier 1960. Le mode de fixation de ces taux a été changé à partir de janvier 1962.

(2) Le Fonds des Rentes émet des certificats assortis des mêmes conditions.

(3) A partir de décembre 1959, moyenne pondérée des taux moyens journaliers du mois.

(4) Adjudication du mois suivant.

(5) Début du mois suivant.

de 5,83 p.c.; celui émis en octobre, un taux moyen de 5,75 p.c.; ces taux sont calculés en prenant comme hypothèse que les porteurs ne feront pas usage de la faculté qui leur est donnée de réclamer le remboursement anticipé de leurs titres.

Marché des valeurs mobilières à revenu variable

L'indice des cours au comptant des valeurs mobilières à revenu variable, qui avait fléchi pendant le second semestre de 1960, s'est redressé en 1961 jusqu'en mai. Il a subi ensuite un recul de juin à octobre, puis le mouvement s'est de nouveau renversé.

La détérioration des cours qui s'est produite après mai a porté en ordre principal sur les valeurs émises par les sociétés à portefeuille, la métallurgie, les sociétés congolaises et les plantations.

D'après une source privée, le taux moyen de rendement des valeurs mobilières belges à revenu variable s'est accru en 1961 par rapport à 1960.

Marché au comptant des valeurs mobilières à revenu variable

Sources : Institut National de Statistique — Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Indice des cours (Base 1958 = 100) (1)	Capitaux traités par mois (milliards de francs) (2)
1959	137	1,1
1960	121	0,9
1961	120	1,1
1961 Janvier	109	0,8
Février	117	1,2
Mars	122	1,7
Avril	124	1,4
Mai	129	1,8
Juin	127	1,2
Juillet	123	0,8
Août	120	0,8
Septembre	118	0,7
Octobre	117	0,8
Novembre	118	0,9
Décembre	120	0,9

(1) Bourses de Bruxelles et d'Anvers : moyenne des indices des dix et vingt-cinq de chaque mois.
(2) Bourse de Bruxelles.

Les capitaux traités sur le marché au comptant ont atteint un volume légèrement supérieur à celui de 1960.

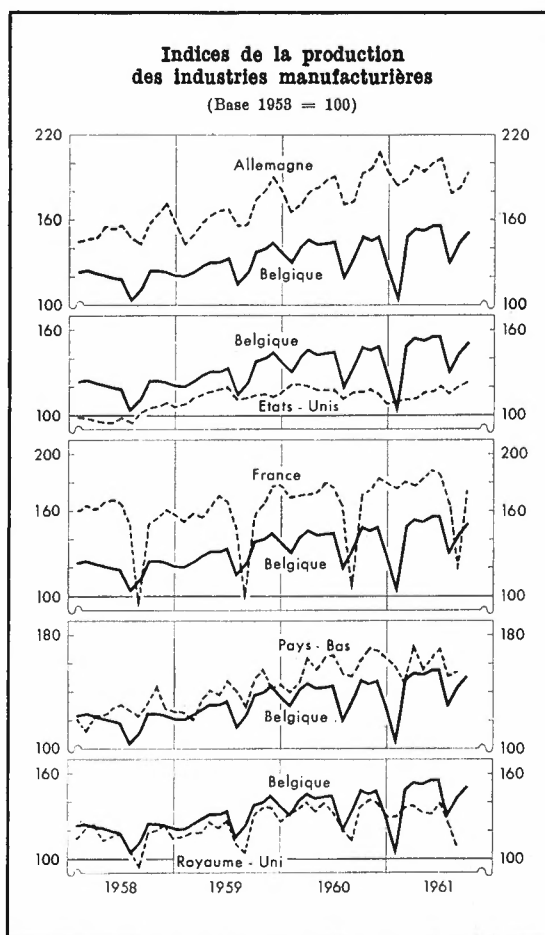
ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX

La production industrielle, mesurée par l'indice moyen des neuf premiers mois de l'année, a augmenté de 2,7 p.c. par rapport à son niveau correspondant de 1960, en dépit des grèves qui ont paralysé d'importants secteurs de l'économie au mois de janvier. Pour les seules industries manufacturières, la progression de l'indice atteint 3,4 p.c.

Une comparaison basée sur les indices de la production industrielle des deuxième et troisième trimestres fait ressortir des taux d'expansion respectivement de 7 et 4 p.c. Ces pourcentages sont légèrement supérieurs à ceux qui traduisent l'accroissement de la production industrielle dans l'ensemble de la Communauté Economique Européenne.

Le développement de l'activité industrielle a été soutenu par le raffermissement de la demande intérieure, spécialement pour les biens d'investissement. Si la demande extérieure est restée ferme dans son ensemble, elle a néanmoins manifesté des signes de ralentissement depuis le

Production
industrielle



Source : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

deuxième trimestre. Suivant les dernières indications disponibles, on n'assiste toutefois pas encore à un véritable changement de tendance, d'autant moins que la reprise conjoncturelle en Amérique du Nord a commencé à exercer une influence favorable.

Charbonnages

Alors que l'activité des industries manufacturières progressait, les charbonnages ont encore diminué leur production de 22,5 millions de tonnes en 1960 à 21,5 millions en 1961. C'est à ce prix seulement et grâce à un accroissement des exportations que les stocks sur le carreau des mines ont pu être réduits de 6,6 millions de tonnes à 4,4 millions dans le courant de l'année. Fondamentalement, le malaise résultant des changements structurels dans l'utilisation des sources énergétiques subsiste.

En effet, nonobstant la très haute conjoncture, la consommation apparente de charbon s'est à peine redressée : un accroissement des

Extraction de houille

Source : Direction Générale des Mines.

Moyennes mensuelles	Production (milliers de tonnes)	Rendement par jour de présence des ouvriers fond et surface (kg)
1953	2.505	766
1957	2.424	838
1960	1.872	1.019
1961 (p)	1.793	1.092
1960 3 ^e trimestre	1.757	1.021
4 ^e »	1.897	1.072
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	1.071
2 ^e »	1.913	1.104
3 ^e »	1.656	1.074
4 ^e » (p)	1.841	1.119

(p) Chiffres provisoires.

achats de la part des centrales électriques et des cimenteries, est allé de pair avec une diminution des livraisons aux autres secteurs industriels. La consommation de charbons domestiques a peu varié.

En revanche, les exportations de charbon se sont accrues, aussi bien à destination des pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier que des pays tiers. Pour les onze premiers mois, elles sont passées de

2,2 millions de tonnes en 1960 à 2,7 millions en 1961. Les importations, toujours soumises à un contingentement, se sont élevées, pour la même période, à 3,6 millions de tonnes en 1961 contre 3,5 millions en 1960.

Après les baisses de l'année précédente, les prix ont encore été réduits à partir du 1^{er} janvier 1961. Pour l'ensemble de l'année, la moyenne des prix de gros du charbon a été inférieure de 0,8 p.c. à celle de 1960. Cette diminution, d'une part, la réévaluation des monnaies allemande et hollandaise et les majorations de prix en France et en Allemagne fédérale, d'autre part, ont eu pour résultat d'améliorer la position compétitive des charbons belges.

La politique d'assainissement de l'industrie charbonnière a été poursuivie, en 1961, par de nouvelles fermetures de puits non rentables, représentant une capacité de production de 2 millions de tonnes. En trois ans, les capacités d'extraction ont été réduites de 7 millions de tonnes. La production est maintenant inférieure de 25 p.c. environ à son niveau des années antérieures à 1958.

Les effectifs des ouvriers inscrits sont revenus de 102.000 unités à la fin de 1960 à 88.250 unités à la fin de 1961. Toutefois, le chômage partiel, encore important au début de l'année, a pratiquement disparu au quatrième trimestre. D'une année à l'autre, le nombre moyen de jours ouvrés est passé de 20,5 à 21,3 par mois. De plus, le rendement par jour de présence des ouvriers du fond et de la surface a encore progressé de 1.019 kg en 1960 à 1.092 kg en 1961.

Les progrès réalisés dans l'assainissement de l'industrie charbonnière n'ont pas encore permis de mettre fin à l'isolement partiel du marché charbonnier belge dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Les mesures prises à la fin de l'année 1959, de commun accord par le Gouvernement belge, le Conseil spécial des Ministres et la Haute Autorité, ont été prorogées de un an jusqu'à la fin de 1962, moyennant quelques assouplissements. Les contingents à l'importation ont été élargis de 3,3 p.c. pour les charbons en provenance des pays tiers et de 4 p.c. pour ceux livrés par les pays membres de la Communauté, par rapport aux importations effectivement réalisées en 1961. Le quota des exportations vers les pays limitrophes de la Communauté a été maintenu à son niveau de 1961. D'autre part,

le Gouvernement belge a décidé de ramener, en 1962, de 400 à 250 millions de francs le montant de la subvention annuelle aux charbonnages qui paraissent aptes à soutenir la concurrence dans la Communauté, moyennant une rationalisation de leur production.

Une loi du 16 novembre 1961 a créé un « Directoire de l'industrie charbonnière », organisme public de direction pour l'ensemble de l'industrie charbonnière, mais n'assumant pas de responsabilités dans le domaine de la gestion des entreprises. Le Directoire est investi de pouvoirs importants pour déterminer la politique des prix, pour intervenir activement dans l'organisation de la production et des ventes, pour coordonner les efforts d'investissements, le financement de ceux-ci et de la production, pour chercher et mettre en œuvre les moyens de valoriser le charbon et ses sous-produits et, enfin, pour poursuivre une politique sociale en faveur des travailleurs. Le Directoire exécutera sa mission dans le cadre de la politique énergétique définie par le Gouvernement et dans la mesure compatible avec le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Cokeries

La production des cokeries a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente : pour les dix premiers mois, elle s'est élevée à 6 millions de tonnes contre 6,4 millions en 1960. Les grèves au début de l'année et la baisse de la consommation spécifique de coke dans la sidérurgie ont déterminé un fléchissement de la demande intérieure. Les exportations ont également diminué, notamment en direction de l'Italie, des pays scandinaves et de l'Égypte. Seule la France a augmenté ses achats.

Le prix des cokes classés pour l'industrie a été légèrement abaissé à partir d'avril, celui du gros coke pour haut fourneau, à partir de juin.

Les raffineries de pétrole ont accru leur production de 11 p.c., en réponse à une forte progression de la demande sur le marché intérieur où le haut niveau de l'activité économique et la substitution des huiles minérales au charbon dans l'industrie et dans le chauffage domestique ont donné lieu à un accroissement, de l'ordre de 20 p.c., de la consommation apparente d'huiles combustibles. Après une période de stagnation en 1960, les livraisons d'essence au marché intérieur ont également enregistré une hausse de près de 25 p.c., à la suite de l'accroissement du trafic automobile.

Raffineries de pétrole

Source : Ministère des Finances. Service des Accises.

Moyennes mensuelles	Mise en œuvre de pétrole brut	Production		
		Huiles légères	Huiles combustibles	
			Fuel-oil	Autres (1)
	(millions de litres)		(milliers de tonnes)	
1953	308	79	112	66
1957	519	130	173	104
1960	669	157	219	121
1960 3 ^e trimestre	725	165	234	130
4 ^e »	605	146	195	115
1961 1 ^{er} trimestre	712	153	258	121
2 ^e »	769	181	279	130
3 ^e »	836	178	253	153
Octobre	684	162	179	124
Novembre	788	169	216	143

(1) A partir de 1959, nombre de litres transformés en poids à raison de 1 l = 840 gr.

L'augmentation de la consommation intérieure a plus que compensé la réduction des livraisons de fuel-oil aux Pays-Bas et à la Suisse et d'essence à ce dernier pays ainsi qu'à l'Allemagne fédérale. Outre la concurrence du pétrole soviétique, il y a lieu de signaler à cet égard le développement des capacités de raffinage dans ces pays.

Les raffineries ont réduit les prix de l'essence et des huiles combustibles. La baisse a été plus forte pour le premier produit; en effet, par suite de la technique de raffinage, l'offre d'essence augmente plus rapidement que celle d'huiles combustibles.

Electricité

La consommation d'énergie électrique s'est accrue de 3,8 p.c. par rapport à l'année précédente, contre 8,3 p.c. en 1960. Elle a été freinée par les grèves de janvier et par la réduction de l'activité dans l'industrie charbonnière, grosse consommatrice d'énergie électrique. La production s'est développée à un rythme supérieur à celui de la consommation intérieure, grâce à un accroissement des livraisons de courant à l'étranger. Il en est résulté une utilisation complète des capacités.

D'importants regroupements d'activités ont caractérisé l'industrie électrique en 1961. Ils visent à créer par étapes quatre entités de distribution régionales. De plus, les efforts de rééquipement des centrales électriques ont encore permis des abaissements de prix de l'ordre de 5 p.c. pour le courant tant à usage industriel qu'à usage domestique.

Energie nucléaire

Au Centre d'Etudes de l'Energie Nucléaire de Mol, le réacteur à haut flux B. R. 2 a été inauguré en juillet 1961. Ce réacteur d'essai est un des plus puissants d'Europe et constituera un outil remarquable pour l'étude des matériaux nucléaires. Il fait l'objet d'un accord conclu avec la Communauté Européenne de l'Energie Atomique pour l'exploitation en commun des réacteurs et de leurs installations annexes. De plus, le réacteur prototype de puissance B. R. 3, destiné à la formation du personnel des futures centrales nucléaires, sera prochainement mis en activité.

La construction de réacteurs de puissance est entrée dans la voie des réalisations. La Société Franco-Belge d'Energie Nucléaire des Ardennes a décidé d'ériger à Chooz, près de la frontière belge, une centrale nucléaire équipée d'un réacteur à eau pressurée. Cette centrale a reçu le statut d'entreprise commune de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

Dans le domaine des radio-isotopes, le Centre d'Etudes de l'Energie Nucléaire de Mol a conclu avec le Commissariat français à

l'Energie Atomique un accord sur la production en commun de radio-éléments. Cet accord a pour but d'aboutir à une utilisation mieux coordonnée et plus efficace des moyens de production et des centres de recherches.

L'activité est demeurée soutenue dans l'industrie sidérurgique, mais le volume des ordres en carnet a progressivement diminué. Depuis le mois de novembre, les capacités ne sont plus pleinement utilisées : les aciéries ont procédé à une limitation volontaire de la production, de commun accord avec les producteurs des autres pays de la Communauté Economique Européenne.

Pour l'ensemble des onze premiers mois, les inscriptions totales de commandes sont inférieures de 11,4 p.c. aux chiffres correspondants de 1960. Cependant, l'affaiblissement du marché n'a pas été continu. La demande a même accusé un redressement vigoureux en octobre et en novembre, la reprise traditionnelle à l'intérieur de la Communauté avant la saison d'hiver ayant été renforcée par un afflux de commandes en provenance des pays tiers, et tout particulièrement de la zone dollar.

Le fléchissement de la demande et l'extension considérable des capacités de production ont avivé la concurrence sur les marchés sidérurgiques. En octobre, des entreprises belges ont ramené leurs barèmes de prix appliqués à l'intérieur de la Communauté au niveau de ceux pratiqués par les entreprises sidérurgiques françaises. Cette mesure ne fit qu'entériner une situation de fait. Pour les expor-

Sidérurgie

Production d'acier brut et d'acier fini
(milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Acier brut	Acier fini
1953	369	280
1957	523	371
1960	599	407
1960 3 ^e trimestre	620	403
4 ^e »	560	382
1961 1 ^{er} trimestre	480	339
2 ^e »	649	440
3 ^e »	614	403
Octobre	634	455
Novembre	575 ¹	
Décembre	573 ¹	

(1) Estimation.

tations à destination des pays tiers, les cotations minima fixées par l'Entente de Bruxelles sont revenues, pour les aciers marchands, de 5.050 francs la tonne le 24 janvier à 4.750 francs en novembre. La baisse a été de 7 à 12 p.c. pour les tôles fines laminées à chaud et de 10 à 15 p.c. pour les tôles fines laminées à froid.

Les exportations de produits sidérurgiques belgo-luxembourgeois ont reculé de 7,6 p.c. en quantité et de 8,9 p.c. en valeur pendant les dix premiers mois par rapport à la période correspondante de 1960.

Exportations de produits sidérurgiques

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation.

Moyennes mensuelles	Milliers de tonnes	Milliards de francs
1953	344	1,90
1957	472	3,14
1960 (1)	599	3,52
1960 3 ^e trimestre	580	3,39
4 ^e »	602	3,49
1961 (1) 1 ^{er} trimestre .	487	2,78
2 ^e »	590	3,37
3 ^e »	561	3,16
Octobre	591	3,32

(1) Nouvelle série.

Pour les neuf premiers mois de 1961, les ventes aux seuls pays de la Communauté ont diminué de 5,9 p.c. en quantité et de 2,4 p.c. en valeur. L'Allemagne fédérale, principal client de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise, a réduit ses achats de 14,5 p.c. en valeur. En revanche, les expéditions vers la France et l'Italie se sont accrues respectivement de 5,5 et 16,6 p.c. en valeur. La part de la Communauté dans les exportations est passée de 42,7 p.c. à 45,8 p.c.

Parmi les pays tiers, la Grande-Bretagne a diminué ses importations de 57,9 p.c., les Etats-Unis, de 6,2 p.c. et le Congo, de 43,7 p.c.; l'Argentine, au contraire, a augmenté ses achats de 12,7 p.c.

Fabrications métalliques

Les fabrications métalliques englobent un ensemble de produits très hétérogènes, qui peuvent néanmoins être regroupés en quatre catégories : les biens d'équipement, les biens de consommation durables, les produits de première transformation et les armes. Les deux premières catégories ont le plus bénéficié du climat conjoncturel favorable en 1961. En effet, le « boom » des investissements s'est

maintenu en Europe occidentale, tandis que la diffusion des revenus de la haute conjoncture a plus que proportionnellement favorisé la demande de biens de consommation durables. Aussi l'indice de la production de l'industrie des fabrications métalliques est-il en augmentation de 4,7 p.c. pour les neuf premiers mois de l'année.

Parallèlement à l'expansion de l'activité, le nombre des ouvriers occupés est passé de 191.620 unités en octobre 1960 à 206.490 un an plus tard, malgré une diminution sensible de l'emploi dans la construction navale. La plupart des autres branches d'activité ont embauché du personnel.

Pour les dix premiers mois de l'année, les inscriptions totales de commandes ont dépassé de 26 p.c. leur niveau correspondant de 1960; le fait qu'elles soient supérieures de 13 p.c. à la valeur des livraisons pendant la même période est caractéristique d'une conjoncture ascendante. La demande émanant de l'étranger a progressé de 27 p.c., celle en provenance du marché intérieur, de 25 p.c.

**Industrie
des fabrications métalliques
Production**

Source : Institut de Recherches Economiques,
Sociales et Politiques.

Périodes	Indices (base 1958 = 100)
1957	134,6
1960	140,0
1960 3 ^e trimestre .	130,8
4 ^e » .	141,1
1961 1 ^{er} trimestre .	139,6
2 ^e » .	161,4
3 ^e » .	140,5

Dans son ensemble, la demande a porté en ordre principal, en ce qui concerne les biens d'équipement, sur les machines-outils, les équipements spécifiques et les installations industrielles complètes, les machines pneumatiques et hydrauliques. En équipement électrique, le niveau élevé des commandes inscrites a donné lieu à un allongement notable des délais de livraison. Les rentrées d'ordres dans l'industrie du matériel de transport accusent une reprise pour la construction navale et le matériel ferroviaire. Elles continuent leur expansion pour les véhicules utilitaires.

Le secteur des biens de consommation durables a enregistré de nouveaux progrès à la suite de l'activité élevée dans la construction

immobilière et d'une forte demande d'appareils électroménagers, de récepteurs de radio et de télévision tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. La demande de voitures automobiles a été particulièrement vive au premier semestre, avant le relèvement de la taxe de transmission; elle a toutefois accusé un tassement au second semestre.

L'activité a été soutenue dans l'industrie armurière; les inscriptions de commandes n'ont guère varié.

Le secteur de l'aéronautique, après plus de deux ans de recul, a pu inscrire d'importantes commandes militaires.

La demande de produits de première transformation, qui épouse généralement la tendance du marché de l'acier, n'a que peu augmenté.

Fabrications métalliques

(millions de francs)

Sources : Institut National de Statistique — Fabrimitéal.

Moyennes mensuelles	Commandes inscrites	Expéditions	
		Marchés extérieurs	Marché intérieur
1953	4.195	1.639	3.048
1957	6.134	2.366	4.267
1960	7.332	2.868	4.388
1960 3 ^e trimestre	7.105	2.528	4.150
4 ^e »	8.052	2.820	4.762
1961 1 ^{er} trimestre ... (p)	8.234	3.020	4.447
2 ^e » ... (p)	9.749	3.202	4.986
3 ^e » ... (p)	7.971	3.241	4.716
Octobre (p)	12.086 ¹	3.560	5.255

(p) Chiffres provisoires.

(1) Ce montant comprend des commandes d'avions pour 8 milliards environ.

Pour les dix premiers mois de l'année, les expéditions totales de fabrications métalliques ont augmenté de 11 p.c. par rapport à la période correspondante de 1960. Bien qu'elles n'aient cessé de croître depuis le mois de janvier, elles sont restées inférieures aux rentrées d'ordres durant toute

la période considérée. Les exportations se sont accrues à un rythme un peu plus rapide que les livraisons sur le marché intérieur.

Celles-ci ont augmenté de 10,6 p.c. en valeur au cours des dix premiers mois de l'année. L'accroissement tient surtout au développement des ventes de biens de consommation, de biens d'équipement pour l'industrie manufacturière et de navires, qui a plus que compensé le recul des livraisons de matériel ferroviaire et de produits de première transformation.

La part de la Communauté dans les exportations de fabrications métalliques est passée de 51 p.c. en 1960 à 54 p.c. en 1961. Il y a lieu de signaler spécialement l'élargissement des livraisons aux Pays-Bas. Les ventes aux Etats-Unis sont restées stationnaires, tandis que les débouchés en Amérique du Sud et au Congo se sont fortement rétrécis. Les exportations vers le Congo ne représentent plus que 54,7 p.c. de celles de 1960. Elles tendent cependant à reprendre au cours des derniers mois.

La forte demande de fabrications métalliques s'est répercutée également sur l'industrie des métaux non ferreux qui, par rapport à la période correspondante de 1960, a développé sa production, pendant les dix premiers mois de l'année, de 2 p.c. pour les métaux bruts et de 10 p.c. pour les demi-produits. Dans le cas des métaux bruts, l'expansion se localise presque exclusivement dans le secteur de l'affinage du cuivre. La production de plomb a augmenté de 3,6 p.c., celle de zinc n'a guère varié, tandis que celle d'étain a diminué de 36,9 p.c. en raison des troubles au Congo, principal fournisseur de minerais. En ce qui concerne les demi-produits, les progrès ont été particulièrement sensibles pour l'aluminium, dont la production a crû de 16,5 p.c.

Métaux
non ferreux

On ne dispose pas de données précises concernant la production de métaux rares dont la demande croît rapidement avec le progrès technique. L'industrie belge a agrandi ses capacités de production et poursuivi ses recherches dans le domaine des métaux semi-conducteurs, sélénium, germanium, silicium, et des autres matériaux de base de l'industrie électronique. Une impulsion énergique a également été donnée à la mise au point de fabrications nouvelles de tantale et de niobium.

Sur le marché de Londres, le cuivre électrolytique a haussé de janvier à mai. Non seulement la consommation était en nette reprise, mais surtout l'offre avait tendance à diminuer à la fois sous l'effet des

grèves dans les centres d'affinage américains et par suite des limitations volontaires de la production. En juin, le mouvement s'est renversé. Pour l'année dans son ensemble, la moyenne du cours est inférieure de 6,9 p.c. à celle de 1960.

Les marchés mondiaux du plomb et du zinc sont restés déprimés, en dépit des mesures décidées par les producteurs dans le

Production de métaux non ferreux
(milliers de tonnes)

Source : Union des Industries de Métaux non ferreux.

Moyennes mensuelles	Produits bruts				Produits demi-finis
	Cuivre	Zinc	Plomb	Étain	
1953	12,5	16,1	6,4	0,82	12,8
1957	12,7	19,6	8,3	0,79	16,2
1960	17,6	20,6	7,7	0,72	20,8
1960 3 ^e trimestre .	17,8	20,7	6,3	0,80	19,7
4 ^e » .	20,2	20,6	8,5	0,64	22,4
1961 1 ^{er} trimestre .	20,7	19,6	7,7	0,45	21,6
2 ^e » .	18,2	21,9	6,8	0,49	24,4
3 ^e » .	15,7	20,8	8,5	0,52	20,6
Octobre (1) ...	16,0	20,2	9,5	0,46	26,0

(1) Moyennes mobiles trimestrielles pour les produits bruts.

cadre du Groupe d'Etudes International du Plomb et du Zinc. Le cours du plomb est tombé au niveau le plus bas enregistré depuis quinze ans.

Au contraire, sous l'influence des difficultés politiques et économiques dans plusieurs pays producteurs, le cours de l'étain s'est raffermi, passant d'une moyenne

de 784 livres sterling la tonne longue en janvier à 964 livres en novembre; vers la fin de l'année, il s'est quelque peu réduit.

L'affaiblissement des cours des principaux métaux non ferreux a eu une influence défavorable sur la valeur des exportations, qui, pour les neuf premiers mois de l'année, n'a augmenté que de 3 p.c., alors que les quantités exportées se sont accrues de 11 p.c. Pour les ventes de cuivre à l'étranger, les pourcentages correspondants sont 4,2 et 11,6 p.c. Exprimées en valeur, les exportations d'aluminium et de plomb ont dépassé de 19,8 et de 17 p.c. celles de l'année précédente, tandis que les livraisons d'étain ont diminué de 41,4 p.c.

L'augmentation des ventes concerne surtout les pays de la Communauté dont la part dans l'ensemble s'est élevée à 62,7 p.c. contre 59,5 p.c. en 1960. La Suisse a développé sensiblement ses achats de

cuire. En revanche, les exportations à destination des Etats-Unis et du Royaume-Uni sont demeurées stationnaires.

Dans l'industrie de la construction, l'équipement a été utilisé au maximum tout au long de l'année dans la mesure où les disponibilités en main-d'œuvre le permettaient.

Construction

Les autorisations de bâtir accordées pour les immeubles d'habitation au cours des dix premiers mois sont en augmentation de 6,7 p.c. par rapport à la période correspondante de 1960. Malgré l'introduction de critères d'attribution plus sévères, à partir de décembre 1960, le nombre des primes gouvernementales à la construction d'habitations n'a presque pas diminué.

Production de matériaux de construction

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Briques ordinaires (millions de pièces)	Ciment (milliers de tonnes)	Verre plat (indices : base 1953 = 100)
1953	172	386	100,0
1957	187	392	130,2
1960	172	366	212,5
1960 3 ^e trimestre	210	400	212,6
4 ^e »	175	339	200,1
1961 1 ^{er} trimestre	109	295	176,9
2 ^e »	198	460	169,1
3 ^e »	215	459	178,5
Octobre	(p)215	428	(p)198,6
Novembre		386	

(p) Chiffres provisoires.

La demande semble avoir progressé à un rythme au moins aussi rapide pour les immeubles non résidentiels : les autorisations de bâtir accordées se sont chiffrées à 6.511 contre 5.812 en 1960.

En travaux publics, les adjudications nouvelles au 1^{er} novembre dépassaient de 8 p.c. le chiffre correspondant de l'année précédente; elles étaient néanmoins inférieures à leur niveau de 1959, qui était déterminé encore par la politique de lutte contre la récession. Les paiements aux entreprises ont, au contraire, dans leur ensemble, diminué de 21 p.c.

L'expansion de la construction s'est répercutée sur l'activité des industries productrices de matériaux de construction.

Dans l'industrie de la terre cuite, la demande de briques pour le marché intérieur s'est fortement développée. Comme les exportations se sont également accrues, en particulier vers les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale, tous les stocks disponibles ont été facilement écoulés.

Les cimenteries ont augmenté leurs livraisons totales de 8,3 p.c. par rapport à 1960. Pour les seules exportations, le taux d'accroissement est de 7 p.c., grâce à une forte demande en provenance des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui a plus que compensé le recul des livraisons aux Etats-Unis et aux pays neufs de l'Asie et de l'Amérique latine. Ceux-ci développent leurs propres capacités de production.

La demande extérieure est à l'origine du déclin de la production de l'industrie des verres et des glaces. A partir du troisième trimestre, celle de verre plat s'est cependant redressée, tout en restant nettement inférieure à son niveau moyen de 1960. Les exportations des dix premiers mois ont diminué de 7,6 p.c. par rapport au niveau correspondant de l'année précédente. Les livraisons aux pays de la Communauté n'ont pratiquement pas varié; cette stabilité recouvre toutefois des tendances divergentes : pour les neuf premiers mois de l'année, les achats de l'Allemagne fédérale et des Pays-Bas ont augmenté respectivement de 13,8 et 10 p.c.; ceux de la France et de l'Italie ont diminué de 15,3 et de 21,2 p.c. La réduction des exportations vers les marchés d'outre-mer concerne surtout le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Industries chimiques

L'indice global de la production des industries chimiques a augmenté de 5,6 p.c. pour les neuf premiers mois de l'année. Par contre, l'affaiblissement des prix s'est quelque peu accentué.

L'industrie de la chimie minérale est en expansion fondamentale : dans plusieurs branches, les capacités de production sont complètement utilisées. La situation a évolué moins favorablement dans l'industrie de la chimie organique; pour certains produits, la production est deve-

nue excédentaire et les prix ont enregistré des réductions appréciables. Le marché des engrais a subi une nouvelle détérioration qui s'est répercutée sur l'activité des fabricants.

La tendance a été plus ferme dans l'industrie des fibres synthétiques et artificielles. Dans certains secteurs, la demande n'a cessé de croître et les moyens de production ont été totalement utilisés. Les prix sont cependant restés faibles, en raison de l'accentuation de la concurrence étrangère.

Dans l'industrie des produits pharmaceutiques, la baisse des exportations vers le Congo a entraîné un fléchissement de l'activité.

L'industrie des produits photosensibles bénéficie toujours d'un élargissement de ses débouchés; en vue de répondre à l'accroissement de la demande, elle a procédé à de nouveaux agrandissements de ses installations.

Pour les neuf premiers mois, les exportations de produits chimiques sont à peu près égales en valeur à celles de l'année précédente. L'évolution a cependant été divergente d'après les catégories de biens. Les livraisons de produits chimiques organiques et photosensibles ont augmenté respectivement de 32,7 et 22,7 p.c. En revanche, les exportations de produits de la chimie minérale, d'engrais et de produits pharmaceutiques ont diminué respectivement de 21, de 9 et de 2 p.c.

La part des pays de la Communauté dans les exportations a progressé de 34 p.c. en 1960 à 37,7 p.c. en 1961.

Le raffermissement de la demande tant intérieure qu'étrangère a influencé favorablement l'activité des industries textiles. Pour les

Industries chimiques

Production

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

Périodes	Indices (base 1958 = 100)
1957	136
1960	180
1960 3 ^e trimestre	184
4 ^e »	180
1961 1 ^{er} trimestre	177
2 ^e »	202
3 ^e »	191

Industries textiles

neuf premiers mois, la production globale a dépassé de 8 p.c. le niveau correspondant de l'année précédente. Tous les secteurs ont participé à l'expansion, sauf l'industrie du jute et les tissages de lin. Depuis le troisième trimestre, la demande s'est affaiblie, en particulier dans les industries du coton et de la bonneterie; elle accuse cependant une reprise dans l'industrie du jute et les tissages de lin.

L'indice global des prix de gros a haussé pendant les premiers mois de l'année pour atteindre en mars le niveau le plus élevé depuis 1957. A partir de mai, la tendance s'est renversée sous l'influence de la réduction de prix intervenue pour le jute brut; les fluctuations des prix des autres produits textiles ont été peu importantes.

Commerce extérieur des produits textiles

(moyennes mensuelles - en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation.

Périodes	Importations		Exportations	
	Matières brutes et produits demi-finis	Articles finis	Matières brutes et produits demi-finis	Articles finis
1953	1.236	385	1.020	789
1957	1.427	553	1.096	1.108
1960 (1)	1.270	557	1.065	1.284
1960 3 ^e trimestre	1.126	550	977	1.223
4 ^e »	1.302	574	1.102	1.436
1961 (1) 1 ^{er} trimestre	1.644	683	1.092	1.409
2 ^e »	1.433	575	1.173	1.363
3 ^e »	1.283	601	1.040	1.384

(1) Nouvelle série.

Pour les dix premiers mois de l'année, la valeur des exportations a augmenté de 8,3 p.c. grâce à des envois accrus de tissus, d'articles de bonneterie et de confection et d'autres produits finis. Les ventes à l'étranger de filés n'ont pas progressé par rapport à l'année précédente. Pendant les trois premiers trimestres, les exportations se sont dirigées à concurrence de 62 p.c. vers les pays de la Communauté, contre 57 p.c. en 1960. Les nouvelles mesures de libération prises par la France ont permis un accroissement de 38,8 p.c. des livraisons à ce pays. Les ventes aux Pays-Bas et à l'Allemagne fédérale ont augmenté

respectivement de 24 et 5,8 p.c. Le débouché américain s'est, au contraire, rétréci, particulièrement en raison de la demande réduite de tapis de laine et d'articles en lin.

Pendant la même période, les importations ont augmenté de 14,4 p.c. en valeur. La hausse résulte en grande partie d'un réapprovisionnement en matières premières. La concurrence étrangère s'est également accentuée sur le marché belge pour les produits finis, en particulier de la part des industries française et néerlandaise.

Dans son ensemble, la production lainière a dépassé de 10 p.c. son niveau des neuf premiers mois de 1960. L'activité a été très intense aux premiers stades de la fabrication : la demande de laine cardée et peignée a été en augmentation, à la suite non seulement du développement de la production dans les filatures, les tissages et la bonneterie, mais aussi du comportement des utilisateurs qui, devant la fermeté persistante des cours mondiaux, ont renforcé leurs stocks. A la fin de l'année, les perspectives d'activité étaient encore favorables.

La demande soutenue de filés de laine a permis l'utilisation quasi complète des capacités de production.

Les filatures de laine cardée et peignée ont augmenté leur production respectivement de 7,4 et 6,3 p.c.

Production des lavoirs et peignages de laine (tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lavage et carbonisage	Ruban de peigné
1953	1.671	1.632
1957	2.001	1.965
1960	2.033	2.055
1960 3 ^e trimestre	1.813	1.863
4 ^e »	1.772	2.098
1961 1 ^{er} trimestre	2.183	2.242
2 ^e »	2.438	2.298
3 ^e »	1.985	1.935

Production des filatures et tissages de laine

Indices de l'activité industrielle
(Base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures		Tissages
	Laine cardée	Laine peignée	
1957	125	127	124
1960	112	153	121
1960 3 ^e trimestre	103	133	114
4 ^e »	117	167	131
1961 1 ^{er} trimestre	122	168	129
2 ^e »	121	164	136
3 ^e »	112	139	129

Après une période de stagnation en 1960, l'activité des tissages de laine s'est redressée à partir du deuxième trimestre de 1961. Elle a cependant évolué de façon divergente suivant les secteurs. La production de tapis de laine, très élevée en 1960, a été ralentie, en raison de la menace d'une majoration substantielle des droits d'entrée aux Etats-Unis, principal débouché de cette industrie, et de la concurrence accrue des produits japonais. Au contraire, pour les tissus d'habillement et d'ameublement, la demande a été plus forte qu'au cours de l'année précédente.

L'indice moyen de l'ensemble de la production cotonnière a augmenté de 4 p.c. pour les neuf premiers mois de l'année.

La production de filés de coton s'est maintenue à un niveau très élevé pendant les premiers mois de l'année. La situation s'est ensuite

Production de coton

Indices de l'activité industrielle
(Base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures de coton fin	Tissages
1957	115	127
1960	111	127
1960 3 ^e trimestre	101	118
4 ^e »	120	138
1961 1 ^{er} trimestre	115	127
2 ^e »	112	123
3 ^e »	103	113

légèrement détériorée. Sur le marché intérieur, la demande a faibli et la concurrence étrangère est devenue plus intense. Néanmoins, les carnets d'ordres sont restés bien remplis dans leur ensemble.

En tissages de coton, l'activité s'est ralentie après le premier trimestre, pour tomber au niveau des mois correspondants

de 1960. Cette évolution tient à une réduction de la demande sur le marché intérieur.

La tendance a été également divergente dans l'industrie linière. La production de filés a continué à se développer rapidement, grâce à une demande accrue de l'étranger.

Contrairement aux filatures, les tissages ont dû réduire leur activité à la suite des difficultés créées sur le marché américain par la concurrence de la Pologne qui, depuis le début de 1961, bénéficie

également de la clause de la nation la plus favorisée. A partir du troisième trimestre, un relèvement de la demande intérieure et une prospection active des marchés de la Communauté ont permis de redresser quelque peu la situation.

Production de lin, jute et rayonne

Indices de l'activité industrielle
(Base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures (lin et chanvre)	Tissages de lin	Filatures de rayonne	Tissages de rayonne et fibres de rayonne	Filatures de jute	Tissages de jute
1957	115	102	127	150	96	80
1960	124	109	113	165	109	85
1960 3 ^e trimestre	119	99	107	146	101	83
4 ^e »	131	103	122	182	105	82
1961 1 ^{er} trimestre	145	101	113	187	97	68
2 ^e »	147	108	123	178	86	61
3 ^e »	130	100	121	169	76	57

L'industrie du jute a connu une activité irrégulière. Au premier semestre, elle a fortement réduit sa production, la cherté du jute brut ayant provoqué un renchérissement des produits fabriqués et une baisse sérieuse de la demande. La situation s'est renversée à partir du mois d'août : l'abondance de la nouvelle récolte au Pakistan a donné lieu à une chute des prix, qui a été suivie d'une reprise modérée de la demande de filés et de tissus. Toutefois, le prix de la matière première dépasse encore nettement son niveau d'il y a deux ans. Au surplus, les tissages subissent une vive concurrence de la part des produits du Pakistan.

Les filatures et les tissages de rayonne et de fibranne ont augmenté leur production respectivement de 7,6 et 11,9 p.c. pendant les neuf premiers mois de l'année.

Bonneterie et confection

Indices de l'activité industrielle
(Base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Bonneterie	Confection
1957	134	104
1960	153	104
1960 3 ^e trimestre	148	95
4 ^e »	169	105
1961 1 ^{er} trimestre	168	108
2 ^e »	158	112
3 ^e »	159	(p) 97
Octobre (p)	191	112

(p) Chiffres provisoires.

La production de fils et de tissus synthétiques a continué son expansion structurelle.

L'augmentation de la demande intérieure et la progression des exportations, notamment aux Pays-Bas, ont permis à la bonneterie d'augmenter sa production de 9 p.c. pendant les dix premiers mois de l'année.

Dans l'industrie de la confection, la production a progressé de 2 p.c.; les exportations accrues vers l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et certains autres pays européens ont compensé la perte des débouchés au Congo.

Industries alimentaires

Depuis de nombreuses années, la production globale des industries alimentaires s'accroît lentement, mais de façon régulière, indépendamment des cycles économiques. En 1961, année de très haute conjoncture, le taux d'accroissement a été de 4 p.c. Dans l'ensemble, on constate une expansion des productions nouvelles qui s'adaptent à l'évolution des habitudes de consommation.

La situation des meuneries se caractérise, comme précédemment, par une capacité excédentaire par rapport aux besoins du pays. La réalisation du plan d'assainissement, mis en route en 1959, se poursuit : environ 50 p.c. des capacités de mouture excédentaires ont été éliminés. De plus, le Ministre des Affaires Economiques a été autorisé à imposer une répartition de la production en vue de prévenir toute nouvelle aggravation de la concurrence.

La production de sucre de raffinerie a fléchi par rapport à celle de l'année précédente, qui fut exceptionnelle. Les exportations se sont accrues, notamment vers le Royaume-Uni.

La production de beurre de laiterie, au contraire, a augmenté, bien qu'elle dépasse les possibilités d'écoulement sur le marché intérieur.

L'Office Commercial du Ravitaillement a dû intervenir pour résorber les excédents de production. Il s'est efforcé de développer les exportations; toutefois, les ventes en Europe occidentale se heurtent à des difficultés croissantes.

La consommation intérieure de matières grasses a tendance à se ralentir au cours des dernières années et l'activité de l'industrie margarinière n'a accusé qu'une faible progression par rapport aux chiffres atteints en 1960.

L'industrie brassicole a pu développer sa production de 4 p.c., grâce à un accroissement des exportations, spécialement vers la France qui est devenue le principal débouché étranger. La consommation intérieure est stationnaire.

Dans l'industrie des préparations alimentaires, l'activité augmente à la suite d'un élargissement des débouchés dans les pays limitrophes. Les confitureries ont accru leurs ventes aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, tout en bénéficiant d'un relèvement graduel de la consommation intérieure. Leur production a progressé d'environ 20 p.c. Les conserveries de légumes ont exporté davantage vers l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas. Elles ont pu développer leur production d'environ 13 p.c., malgré une intensification de la concurrence, qui a donné lieu à des baisses de prix importantes sur le marché intérieur. De leur côté, les conserveries de viande ont réussi à maintenir leur activité à son niveau antérieur en dépit d'importations accrues.

Les exportations de produits alimentaires ont été, pour les neuf premiers mois de 1961, supérieures de 37 p.c. au niveau correspondant de 1960. Elles se sont dirigées en ordre principal vers les pays de la Communauté, dont la part dans le total est passée de 65 à 69 p.c.

Industries alimentaires

Production

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

Périodes	Indices (base 1958 = 100)
1957	113
1960	122
1960 3 ^e trimestre .	129
4 ^e » .	124
1961 1 ^{er} trimestre .	115
2 ^e » (p)	128
3 ^e » (p)	132

(p) Chiffres provisoires.

Industries diverses

L'industrie diamantaire a bénéficié de l'expansion conjoncturelle : les exportations se sont nettement développées. La demande de diamants industriels a été favorablement orientée; une tendance satisfaisante a prédominé également pour les pierres de joaillerie. Cependant, pour les ventes de « mêlées », la concurrence des produits israéliens constitue de plus en plus un handicap.

La production de l'industrie du papier a continué à progresser, mais à un rythme plus modéré qu'en 1960 : elle s'est infléchie au cours du deuxième semestre de l'année. Les importations ont augmenté plus que les exportations. Les prix se sont révélés stables; ceux du papier-journal ont toutefois été majorés au début de 1962.

La situation de l'industrie du cuir s'est améliorée dans le courant de l'année. L'utilisation croissante du cuir dans l'habillement, à la suite d'un changement de la mode, a favorablement influencé la production de cuirs légers. Même la branche des cuirs lourds a connu une meilleure activité. L'industrie de la chaussure a développé sa production en dépit d'une saison d'été terne; les exportations, à destination principalement des Pays-Bas et de l'Allemagne fédérale, ont dépassé de 25 p.c. en valeur leur niveau des dix premiers mois de 1960.

L'accroissement de la demande intérieure et extérieure a marqué l'activité de l'industrie du bois. Le prix élevé des bois à l'importation n'a pas eu de répercussion sur les prix de vente à l'intérieur du pays.

L'industrie du tabac a continué à bénéficier d'un fort accroissement structurel de la demande portant sur les articles de qualité. La production de tabac brut a décliné. Les prix sont restés stables.

Agriculture

Les conditions climatiques n'ont généralement pas eu d'incidences déterminantes sur la production agricole en 1961. La récolte de froment a été supérieure en qualité, mais inférieure en quantité à celle de l'année précédente. Elle ne dépasse que faiblement

le contingent de 700.000 tonnes qui peut être livré au marché intérieur au prix de soutien. En effet, le rendement moyen à l'hectare a diminué, revenant de 3.800 kg en 1960 à 3.520 kg en 1961. Les pluies d'automne de 1960 ont entravé les semis en blé d'hiver au profit du blé de printemps, ce qui a donné lieu à une légère extension des emblavures. La politique gouvernementale n'a pas subi de changement pour la campagne 1961-1962 : le prix moyen de direction a été maintenu à 470 francs les 100 kg et le taux d'incorporation du froment indigène dans les moutures à 70 p.c.

La récolte de betteraves à sucre a été

très bonne, bien qu'inférieure à celle de 1960, qui était exceptionnelle. Les rendements à l'hectare sont estimés à 45 contre 49 tonnes en 1960. Le contingent global de sucre pour la nouvelle campagne a été ramené de 350.000 à 318.000 tonnes. La quantité correspondante de betteraves à sucre est payée aux agriculteurs à un prix fixé par les pouvoirs publics. L'excédent doit être vendu à des prix en nette régression, en raison de la baisse des prix mondiaux du sucre.

Les rendements des cultures fourragères ont été excellents. Des prélèvements à l'importation ont dû être instaurés, afin de compenser la différence entre le prix à l'importation et le prix du produit indigène et de protéger ainsi les producteurs de céréales secondaires. L'accroissement de la consommation a porté essentiellement sur les céréales exotiques, telles que le sorgho, le millet et l'alpiste.

Les perspectives se sont améliorées pour la culture du lin. En février 1961, onze pays européens ont convenu de limiter à 20 p.c. de

Production agricole

(milliers de tonnes)

Sources : Institut National de Statistique — Ministère de l'Agriculture.

Spécification	1958	1959	1960	1961 (p)
<i>Production végétale :</i>				
Froment	560	793	773	722
Autres céréales	997	1.046	1.034	956
Betteraves sucrières	2.389	1.485	3.063	
Lin (graines et paille) ...	193	125	214	196
Chicorée à café	34	44	55	
Pommes de terre	1.919	1.466	1.894	
<i>Production animale :</i>				
Livraisons de lait aux laiteries (millions de l.)	1.091	1.303	1.420	1.605 ¹
Abattages (poids net de la viande)	370	424	441	

(p) Chiffres provisoires.

(1) Estimation sur la base des chiffres des dix premiers mois.

leurs besoins leur consommation de fibres de lin en provenance de pays situés en dehors de l'Europe occidentale. En contrepartie, la Belgique, la France et les Pays-Bas ont garanti la fourniture des 80 p.c. restants. Cet accord, valable pour un an, a pris cours le 1^{er} octobre.

La production animale s'est encore développée en 1961 et tend de plus en plus à dépasser la consommation intérieure, malgré l'accroissement de celle-ci. La production de lait est excédentaire par rapport aux besoins intérieurs, à la suite notamment des importations frauduleuses de beurre. Les autorités se préoccupent d'encourager la fabri-

Cheptel agricole
(milliers d'unités)

Source : Institut National de Statistique.

Cheptel	15 mai 1958	15 mai 1959 (1)	15 mai 1960	15 mai 1961 (p)
Chevaux à usage agricole .	219	168	159	147
Bovidés	2.291	2.589	2.690	2.700
dont : vaches	931	989	1.021	1.030
Porcs	1.156	1.338	1.726	1.760

(p) Chiffres provisoires.

(1) A partir de 1959, exploitations atteignant au moins 1 hectare, tandis que les chiffres de 1958 concernent celles de 1 are et plus.

cation de produits dérivés du lait et d'élargir les débouchés extérieurs pour ceux-ci. Cependant, les exportations se révèlent pratiquement impossibles.

L'extension donnée à l'élevage de volaille a provoqué une aug-

mentation sensible de la production d'œufs, alors que la concurrence des pays d'outre-mer sur le marché allemand, principal débouché, s'est accentuée. Au dernier trimestre, les possibilités de vente sont devenues meilleures.

La production de viande tend à dépasser la consommation intérieure. Afin d'éviter l'engorgement des marchés, les producteurs cherchent des débouchés dans les pays limitrophes. Au cours de l'année, des difficultés d'approvisionnement se sont toutefois manifestées pour les viandes porcines, à la suite d'une épizootie. La situation s'est renversée à partir de septembre, notamment par suite de l'arrêt antérieur des exportations à destination de la France.

Les prix des produits agricoles ont évolué de manière divergente. Pour les onze premiers mois, les indices établis par le Ministère de l'Agriculture indiquent une hausse de 8,6 p.c. pour les produits de

l'élevage et une baisse de 17 p.c. pour ceux des cultures. Pour la même période, l'indice global est passé de 92 en 1960 à 93 en 1961.

Dans le domaine de la politique agricole, il y a lieu de signaler la création, le 15 février 1961, d'un Fonds d'Investissement agricole, qui est autorisé à octroyer des subventions aux organismes de crédit agricole, afin de leur permettre de consentir des prêts à taux d'intérêt réduit. Le Fonds accordera également sa garantie, jusqu'à concurrence de 75 p.c., au remboursement en capital et en intérêts des crédits consentis par des organismes publics ou privés de crédit agricole. Enfin, il octroiera lui-même des prêts, lorsqu'il s'agit d'une opération de caractère particulier qu'aucun établissement de crédit ne pourrait normalement traiter.

Le développement de la production et des échanges a entraîné une intense activité dans le secteur des transports. Le nombre de tonnes transportées par chemin de fer et par voie d'eau au cours du premier semestre 1961 s'est situé au niveau de la période correspondante de 1960, bien que les grèves de janvier aient fortement réduit le trafic. Mais au deuxième trimestre, il était supérieur de 9,7 p.c. au chiffre correspondant de l'année précédente.

Le transport par chemin de fer a été le plus touché par la grève; pour cette raison, il a fléchi de 1,6 p.c. Le trafic intérieur a diminué de 4,1 p.c., tandis que le trafic international, y compris le transit, s'est maintenu au niveau de l'année antérieure.

En revanche, le tonnage acheminé par les voies d'eau intérieures s'est accru au cours des huit premiers mois de 5,6 p.c. par rapport à

Transports

Trafic des grosses marchandises par chemin de fer

Source : Société Nationale des Chemins de fer belges.

Moyennes mensuelles	Milliers de tonnes transportées	Millions de tonnes-kilomètres
1953	5.150	477
1957	5.558	548
1960	5.070	525
1960 3 ^e trimestre	4.972	516
4 ^e »	5.065	518
1961 1 ^{er} trimestre	4.415	468
2 ^e »	5.360	557
3 ^e »	5.153	543
Octobre	5.668	588

la même période de 1960. L'augmentation se rapporte uniquement au trafic international, y compris le transit; le trafic intérieur est demeuré stationnaire.

Le trafic maritime international au port d'Anvers a été caractérisé par une diminution du transit, tant pour les chargements que pour les débarquements. En outre, il a subi les incidences des grèves de janvier et de la chute concomitante des exportations. Aussi, pour les neuf premiers mois, les chargements de marchandises ont-ils diminué de 5,5 p.c. comparativement à 1960. Par contre, les déchargements

ont progressé de 1,9 p.c. par rapport au niveau de l'année précédente.

Trafic maritime international au port d'Anvers
(milliers de tonnes métriques)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Entrées de marchandises	Sorties de marchandises
1953	1.201	1.147
1957	1.828	1.227
1960	1.816	1.288
1960 3 ^e trimestre	1.856	1.187
4 ^e »	1.718	1.232
1961 1 ^{er} trimestre	1.674	1.160
2 ^e »	1.960	1.275
3 ^e »	2.019	1.295

Le relâchement des liens entre la Belgique et le Congo a influencé défavorablement les transports sur les lignes maritimes reliant ces deux pays.

Les transports aériens ont poursuivi leur expansion

fondamentale, bien qu'un certain suréquipement se manifeste sur le plan international. Le trafic assuré par la Sabena s'est développé au cours des sept premiers mois par rapport à la période correspondante de 1960. L'augmentation se chiffre à 1,6 p.c. pour le transport des passagers et à 13,4 p.c. pour celui des marchandises. La Sabena poursuit l'extension et la modernisation de la flotte aérienne.

D'importants travaux en matière de voies de communication ont été achevés ou mis en route en 1961. Au port d'Anvers, la construction de la sixième darse est en voie d'achèvement, tandis que celle d'une écluse maritime accessible aux plus grands navires a été entamée le 28 juin. Le port de Zeebrugge subit également d'importantes transformations en vue de permettre l'accès à quai, à partir de 1963,

d'unités navales de 50.000 tonnes. Son équipement sera complété par la construction de capacités supplémentaires de stockage pour les huiles minérales.

Des travaux d'élargissement et d'approfondissement sont en cours au Canal de Terneuzen, qui commande l'accès au port de Gand. Les travaux préparatoires à la construction d'une nouvelle écluse maritime à Terneuzen ont été adjugés.

Les travaux hydrauliques ne concernent pas seulement l'accès aux ports, mais également les liaisons fluviales internes. A cet égard, le fait saillant de cette année a été l'élargissement de l'écluse de Lanaye, qui permet maintenant aux bateaux de 2.000 tonnes de passer de la Meuse belge à la Meuse néerlandaise et ainsi de rejoindre le Rhin par une voie plus courte. En même temps, les travaux au Canal de Bruxelles à Charleroi ont été poursuivis, afin de le rendre accessible sur toute sa longueur aux bateaux de 1.350 tonnes.

La construction de l'autoroute Baudouin, qui reliera Anvers à la frontière allemande, a donné lieu à d'importants travaux d'infrastructure.

Afin d'assurer des liaisons rapides avec les pays de la Communauté, la Société Nationale des Chemins de fer belges a continué d'électrifier son réseau, notamment la ligne Bruxelles-Paris et celle qui relie la frontière française à la frontière allemande par les vallées de la Sambre et de la Meuse.

Dans le courant de l'année, le chômage a été ramené au niveau de la précédente période de prospérité, soit à peu près 90.000 unités. A ce nombre s'ajoute, depuis novembre, celui du chômage saisonnier.

Chômage et emploi

Il convient de souligner que les statistiques du chômage ne traduisent pas exactement le potentiel de main-d'œuvre réellement disponible. Parmi les 69.210 chômeurs complets inscrits en moyenne

comme demandeurs d'emploi en octobre, 23.058 seulement étaient normalement aptes à exercer une activité professionnelle, les autres étant plus ou moins handicapés en raison de leur âge ou d'infirmités. L'Office National de l'Emploi s'efforce de leur trouver un emploi, et, à cet effet, consent notamment des interventions dans leur rémunération, par application de l'arrêté royal du 25 février 1961.

Moyennes journalières des chômeurs contrôlés

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.

Moyennes journalières	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1953	158	88	246	117	67	184	41	21	62
1957	83	34	117	56	22	78	27	12	39
1960	119	39	158	82	28	110	37	11	48
1961	93	33	126	65	23	88	28	10	38
1960 3 ^e trimest.	90	33	123	68	24	92	22	9	31
4 ^e »	100	37	137	77	27	104	23	10	33
1961 1 ^{er} trimest.	135	42	177	89	30	119	46	12	58
2 ^e »	79	32	111	62	23	85	17	9	26
3 ^e »	64	26	90	52	18	70	12	8	20
4 ^e »	91	33	124	55	21	76	36	12	48

La quasi-disparition du chômage conjoncturel est d'autant plus notable que des facteurs exceptionnels ont affecté le marché de l'emploi : il a fallu reclasser les mineurs licenciés à la suite de la fermeture des mines marginales et procéder à l'intégration dans l'économie belge d'environ 25.000 anciens coloniaux.

Depuis le troisième trimestre, des tensions de plus en plus nettes sont apparues : dans les bureaux de placement, le nombre d'offres d'emploi a dépassé les demandes d'emploi des ouvriers normalement aptes; en réalité, le déséquilibre était plus grave puisque les employeurs ne sont pas obligés d'avoir recours à ces bureaux et qu'ils s'en abstiennent généralement lorsque le manque de travailleurs d'une catégorie déterminée est patent.

Le volume de l'emploi des ouvriers dans l'industrie et dans les transports n'a cependant que très faiblement augmenté; l'indice cal-

culé sur la base de 1953 est passé de 101,3 en août 1960 à 102 en août 1961. La réduction de l'emploi dans l'industrie charbonnière et les transports a été plus que compensée par l'extension de l'emploi dans la métallurgie de base, les industries des fabrications métalliques, des produits chimiques et textiles.

Depuis le 1^{er} septembre 1961, les premières mesures pour la réalisation de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté sont entrées en vigueur. Pendant la première phase, dont la durée ne doit pas dépasser deux ans, les travailleurs des pays membres ne pourront cependant occuper un emploi dans un autre pays membre que si dans ce dernier aucun ressortissant national n'est disponible pour cet emploi.

Malgré la prospérité économique, aucune tension ne s'est manifestée dans l'évolution des prix de gros : leur niveau moyen des onze premiers mois est légèrement inférieur à celui de la période correspondante de 1960. **Prix**

Indices des prix de gros

(Base 1953 = 100)

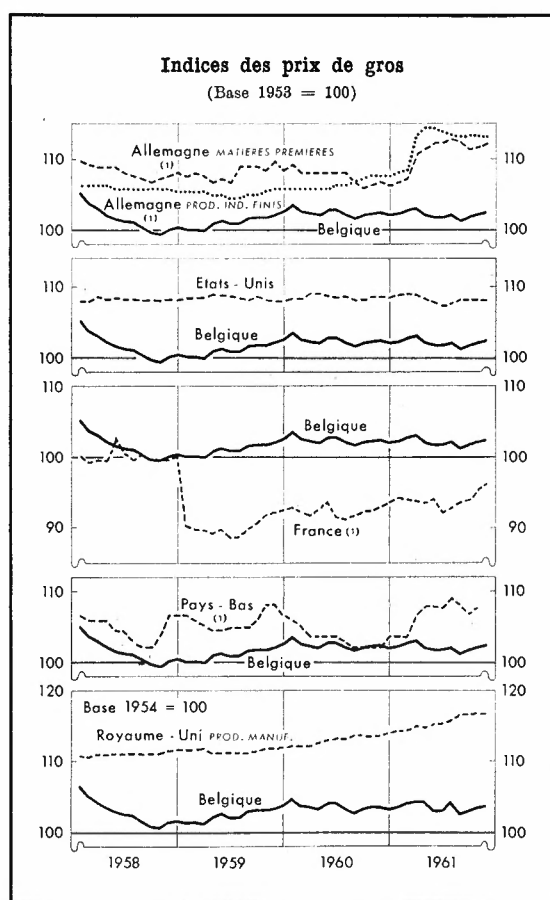
Source : Ministère des Affaires Economiques.

Périodes	Indice général	Produits agricoles	Produits industriels	Ensemble des produits industriels - Prix à trois stades de fabrication		
				Matières brutes	Produits demi-finis	Produits finis
1957	106,1	98,7	108,3	105,6	109,2	109,2
1960	102,5	92,2	105,4	101,4	104,0	108,9
1960 3 ^e trimestre	102,0	92,8	104,6	99,5	103,7	108,5
4 ^e »	102,4	93,0	105,0	100,4	103,3	109,2
1961 1 ^{er} trimestre	102,8	93,2	105,4	101,4	103,3	109,6
2 ^e »	102,0	91,4	105,0	101,0	103,2	108,8
3 ^e »	101,8	94,3	103,9	99,1	102,8	107,8
Octobre	102,2	97,2	103,7	98,4	102,6	107,9
Novembre	102,4	98,5	103,6	98,0	102,7	107,9

La hausse amorcée en septembre 1960 s'est poursuivie à une allure modérée jusqu'en mars 1961; le faible mouvement de baisse des mois suivants a été interrompu par une nouvelle tendance à la hausse à partir d'octobre. Les mouvements des prix des produits industriels

et agricoles ont été divergents : tandis que les premiers ont été plutôt orientés à la baisse, les seconds par contre, après avoir fléchi jusqu'en avril, se sont redressés ensuite; leurs mouvements sont en partie saisonniers.

La baisse des prix de gros des produits industriels a été suscitée en ordre principal par l'affaiblissement des prix des matières premières.



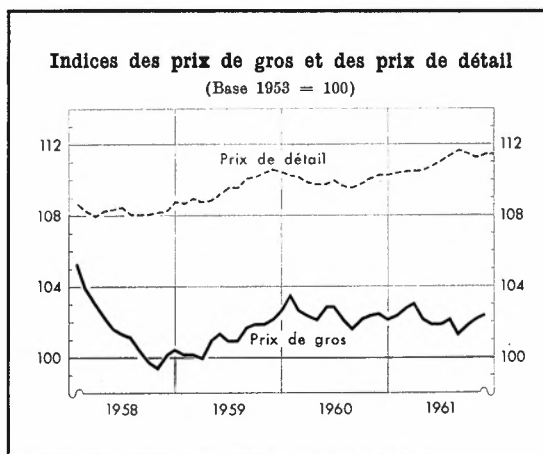
(1) Indices ajustés pour variations dans les cours des changes.
Sources : Belgique : Ministère des Affaires Economiques.
Allemagne : Statistisches Bundesamt.
Etats-Unis : U.S. Department of Labor.
France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek.
Royaume-Uni : Board of Trade.

Le fléchissement concerne surtout le jute, le coton, la mitraille, certains métaux non ferreux, les charbons demi-gras et les « fines à coke ». Le lin et les huiles végétales ont, au contraire, accusé une hausse très nette.

Après s'être maintenu à des niveaux élevés d'octobre 1960 à mai 1961, le prix du jute a progressivement diminué à partir de juin 1961. La hausse du coton brut, amorcée en novembre 1960, s'est poursuivie au cours des premiers mois de 1961. Au mois de mai, la tendance s'est renversée, mais la baisse n'a duré que trois mois : à partir du mois d'août, un mouvement irrégulier a prédominé.

Après une période de fermeté, le prix de la mitraille s'est orienté à la baisse depuis le milieu du deuxième trimestre, marquant de la sorte un parallélisme étroit avec les cours mondiaux. Il en est de même, globalement, des prix des métaux non ferreux.

Les prix des charbons maigres et demi-gras ont lentement renchéri à partir de juin, après avoir accusé une baisse saisonnière. Alors que le niveau des prix des charbons maigres a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente, celui des « fines à coke » et des charbons demi-gras demeure inférieur en raison de la surproduction de ces types de charbon.



La baisse de l'indice des prix des produits demi-finis a été moins importante que celle enregistrée par l'indice des matières premières. Les produits demi-finis en baisse sont le coke, les filés de coton et la soude caustique.

L'indice des produits finis a poursuivi, au premier trimestre de 1961, le mouvement de hausse modérée qu'il avait entamé au second semestre de 1960. Il a ensuite progressivement fléchi jusqu'en août et s'est pratiquement stabilisé ensuite.

L'indice des produits agricoles reflète des mouvements de sens divers, mais dans l'ensemble s'établit à un niveau supérieur à celui de l'année antérieure. Jusqu'en mai, le recul des prix des produits végétaux a déterminé un fléchissement de l'indice global. Deux mouvements de hausse des mêmes produits, le premier en juin et le second

Indices des prix de détail
(Base 1953 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1957	106,93	107,0	104,5	111,7
1960	109,97	109,3	107,0	122,6
1961	111,06	110,5	107,4	125,7
1960 3 ^e trimestre .	109,66	108,7	107,0	122,6
4 ^e » .	110,27	109,5	107,2	124,0
1961 1 ^{er} trimestre .	110,48	109,7	107,2	125,0
2 ^e » .	110,81	110,0	107,2	125,5
3 ^e » .	111,54	111,4	107,3	125,8
4 ^e » .	111,42	110,9	107,7	126,5

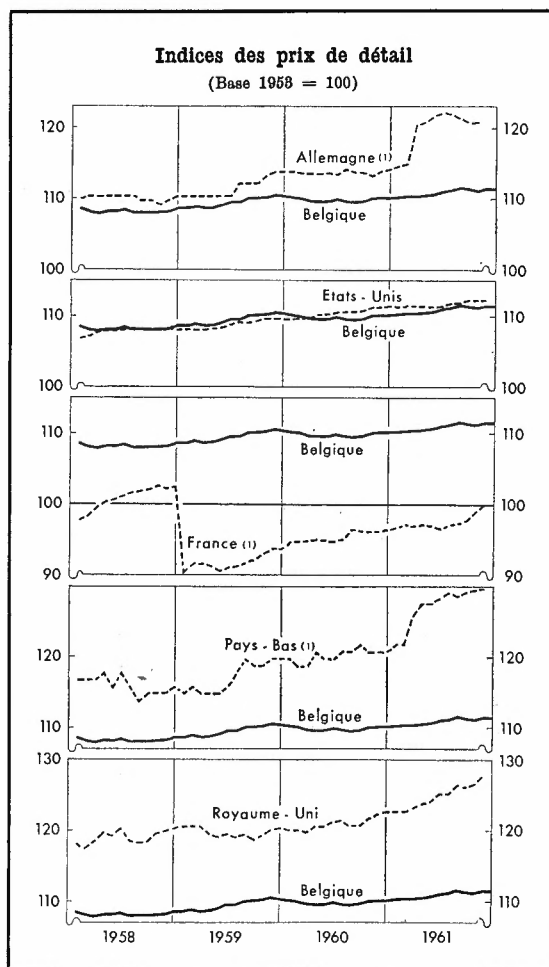
en septembre-novembre, ont ensuite porté l'indice à un niveau supérieur à celui du début de l'année. Les prix des produits animaux ont présenté des mouvements irréguliers mais ils accusent une hausse par rapport à l'année précédente.

Au cours des huit premiers mois de l'année, l'indice des prix de détail a poursuivi le mouvement de hausse modérée entamé au

second semestre de 1960. A la fois, les produits alimentaires, non alimentaires et les services ont concouru à cette hausse, qui semble avoir été influencée par la majoration de la taxe de transmission de 5 à 6 p.c. au mois de mai. A partir de septembre cependant, un léger repli s'est dessiné; celui-ci a été suscité par la baisse des produits alimentaires. Au quatrième trimestre, l'indice s'est stabilisé légèrement au-dessous du niveau du troisième trimestre.

L'évolution des produits alimentaires a été largement conditionnée par les prix de la viande en hausse jusqu'en août et en baisse ultérieurement, sous l'effet des importations décidées par le Gouvernement.

Des réductions de prix, notamment des pommes de terre, des petits pois en conserve



(1) Indices ajustés pour variations dans les cours des changes.

Sources : Belgique : Ministère des Affaires Economiques.
 Allemagne : Statistisches Bundesamt.
 Etats-Unis : U.S. Department of Labor.
 France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
 Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek.
 Royaume-Uni : Ministry of Labour.

et des œufs, ont renforcé, à partir de septembre, la tendance à la baisse.

L'évolution des produits non alimentaires a été affectée surtout par la hausse de prix des articles textiles et par celle du charbon à partir du mois de juin.

La comparaison internationale des indices des prix de gros et de détail, calculés sur la base de l'année 1953, fait ressortir une évolution des disparités en faveur de la Belgique. Ces disparités ont même tendance à s'améliorer en 1961 par rapport au Royaume-Uni, à l'Allemagne fédérale et aux Pays-Bas. Pour ces deux derniers pays, il convient de tenir compte de l'influence exercée par la réévaluation de leur monnaie.

La hausse modérée de l'indice des prix de détail n'a engendré aucune augmentation généralisée des rémunérations par le jeu de l'échelle mobile, le prochain niveau critique de l'indice étant 112,22. L'indice du gain moyen horaire brut établi par la Banque a cependant enregistré quelques progrès : en septembre, il était supérieur de 4,3 p.c. à son niveau correspondant de 1960. Divers avantages sociaux indirects accordés dans le cadre de l'accord de programmation sociale du 11 mai 1960 ont contribué à l'accroissement des rémunérations globales. Suivant les données statistiques disponibles, qu'il faut considérer avec les réserves nécessaires, la productivité se serait globalement accrue à un rythme légèrement supérieur à celui des salaires.

Rémunérations

Les disparités entre les indices des salaires belges et étrangers ont continué à se modifier à l'avantage de la Belgique. L'amélioration la plus sensible apparaît vis-à-vis de l'Allemagne fédérale et des Pays-Bas, en raison de la réévaluation de la monnaie de ces deux pays.

L'expansion du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui se manifeste depuis 1959, s'est poursuivie, mais à un rythme plus lent qu'au cours des deux années précédentes. Pour l'ensemble des onze premiers mois, les importations ont atteint 191,7 milliards de francs, contre 180,9 milliards pour la période corres-

Commerce extérieur

pondante de 1960, soit une hausse de 6 p.c. L'accroissement des exportations a été plus lent, soit 4,3 p.c. pour la même période, leur valeur absolue étant passée de 172,6 à 180 milliards de francs. La proportion de couverture de la balance commerciale a diminué de 95,4 à 93,9 p.c., sous l'influence d'une balance fortement déficitaire au premier trimestre en raison des grèves de décembre et de janvier. Les exportations se sont redressées pendant le deuxième et le troisième trimestre au cours desquels elles ont été supérieures de 7,7 p.c. à celles de un an auparavant; le pourcentage correspondant pour les importations est de 5,4 p.c. Les mois d'octobre et novembre n'ont pas présenté un changement de tendance.

Indices du volume, des valeurs unitaires moyennes et des termes de l'échange

(Base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

Périodes	Indices du volume		Indices des valeurs unitaires moyennes		Termes de l'échange
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	
1957	136,7	131,8	102,1	104,8	102,6
1960	160,6	166,1	95,8	97,1	101,3
1960 3 ^e trimestre	154,8	156,8	94,9	96,1	101,2
4 ^e »	167,6	169,4	95,0	96,9	102,0
1961 (1) 1 ^{er} trimestre (p)	171,1	159,8	97,2	97,1	99,9
2 ^e » (p)	169,5	174,6	97,4	96,6	99,2
3 ^e » (p)	160,6	168,6	97,1	97,4	100,3

(p) Chiffres provisoires.

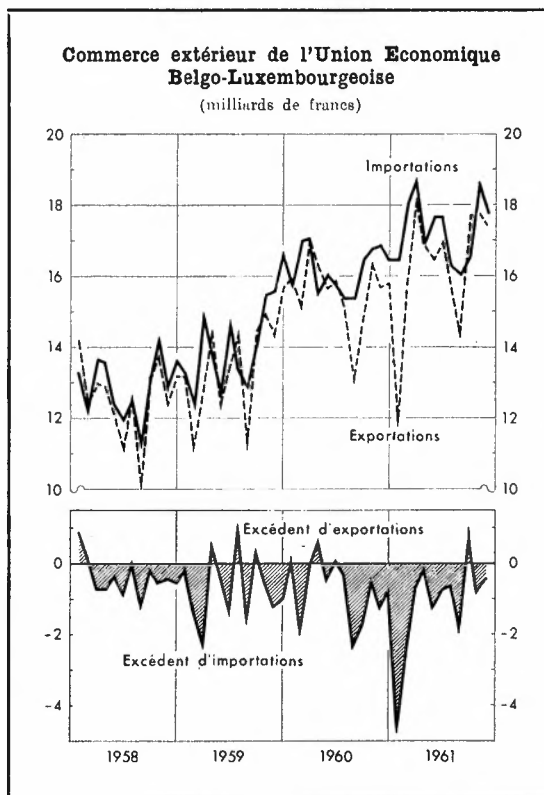
(1) Nouvelle série.

L'évolution des valeurs totales à l'importation et à l'exportation reflète à la fois des changements des volumes et des valeurs unitaires. Les termes de l'échange sont devenus moins favorables au premier trimestre de l'année. En effet, l'indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation a subi une hausse, le renchérissement des produits alimentaires et des produits finis industriels ayant plus que compensé le fléchissement des prix des matières premières et des produits demi-finis industriels. L'indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation a enregistré, au contraire, un léger repli au deuxième trimestre, sous l'effet d'un effritement des prix des produits demi-finis industriels, entre autres des produits sidérurgiques, qui l'a emporté

sur la hausse des produits finis industriels; au troisième trimestre, les éléments de hausse ont de nouveau déterminé la tendance de l'indice global.

Pour l'ensemble des exportations, l'indice du volume a dépassé, aux deuxième et troisième trimestres de 1961, de 5,4 p.c. les niveaux déjà très élevés des trimestres correspondants de 1960, tandis que le volume global des importations a accusé une progression un peu plus forte, soit 6,6 p.c.

Par rapport à la même période de 1960, les importations ont accusé, pour les neuf premiers mois de l'année, une hausse en valeur de 2,5 p.c. pour les matières brutes et combustibles, de 10,9 p.c. pour les produits manufacturés et une baisse de 5,3 p.c. pour les produits alimentaires. La progression des achats de matières brutes a porté en majeure partie sur la laine (+ 10,2 p.c.), tandis que les achats de minerais de métaux non ferreux ont connu une forte diminution, notamment ceux de l'étain. Les importations de charbon ont augmenté de 4 p.c., par suite de l'assouplissement du régime d'isolement du marché belge. L'accroissement des importations de produits manufacturés porte, en ordre principal, sur les articles textiles (+ 19,3 p.c.) et sur les machines et appareils électriques (+ 25,2 p.c.). Le « boom » des investissements apparaît nettement dans ce dernier pourcentage. La réduction des achats à l'étranger de produits alimentaires est due à la production agricole abondante de 1960.



Commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations c.i.f.	Exportations f.o.b.	Balance commerciale	Proportion des exportations par rapport aux importations (en pour cent)
1953	10,1	9,4	- 0,7	93
1957	14,3	13,3	- 1,0	93
1960	16,5	15,7	- 0,8	95
1960 3 ^e trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89
4 ^e »	17,1	16,4	- 0,7	96
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86
2 ^e »	17,5	16,8	- 0,7	96
3 ^e »	16,5	16,0	- 0,5	97
Octobre	(p) 18,6	18,4	- 0,2	99
Novembre	(p) 17,8	17,4	- 0,4	98

(p) Chiffres provisoires.

Quant aux exportations, leur hausse en valeur, pour les dix premiers mois, a été de 11,4 p.c. pour les fabrications métalliques (1) et de 8,3 p.c. pour les produits de l'industrie textile.

Composition des importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise suivant les principales sections de la classification type du commerce international

(moyennes mensuelles - millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Catégories de produits	1953	1957	1960	1961 (9 premiers mois)
Matières brutes et combustibles (sections 2 + 3)	3.366	5.001	4.900	5.053
dont : laine	667	741	591	679
coton	320	349	285	264
minerais de fer	292	385	435	437
minerais de métaux non ferreux	269	321	434	351
combustibles solides	340	717	654	674
huiles minérales (pétrole brut)	308	643	595	625
Produits alimentaires (sections 0 + 1)	1.812	1.998	2.111	1.992
Produits manufacturés (sections 5 + 6 + 7 + 8)	4.717	7.135	9.301	10.066
dont : métaux communs	820	1.156	1.614	1.657
machines, appareils électriques	1.076	1.550	1.907	2.278
matériel de transport	546	879	1.434	1.593
textiles (demi-produits et produits fa- çonnés)	470	684	817	953
produits chimiques	502	837	1.065	1.066
Divers (sections 4 + 9)	199	168	176	156
Total ...	10.094	14.302	16.488	17.267

(1) Suivant les chiffres de Fabrimétal; ceux de l'Institut National de Statistique ne sont pas comparables pour les deux dernières années.

D'autres produits, tels les diamants, les produits alimentaires et agricoles, les matériaux à base de ciment, les papiers et livres, les peaux et cuirs, le caoutchouc, les produits des carrières, les bois et meubles, les céramiques et briques ainsi que les tabacs, ont également connu de fortes augmentations. Les livraisons de charbon se sont accrues de 4,6 p.c., par suite de l'élargissement des contingents et des ventes aux

Composition des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

(moyennes mensuelles - millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation.

Principaux produits	1955	1957	1960 (nouvelle série)	1961 (10 premiers mois)
Produits sidérurgiques	1.902	3.142	3.517	3.121
Fabrications métalliques	1.720	2.455	3.326	3.776
Métaux non ferreux	900	954	1.327	1.331
Textiles et vêtements	1.810	2.203	2.349	2.526
Produits chimiques	741	1.009	1.188	1.234
Combustibles solides	347	492	215	218
Diamants	290	515	695	770
Produits alimentaires	275	256	307	350
Huiles minérales	251	443	461	433
Produits agricoles	192	284	449	478
Verres et glaces	184	294	473	443
Papier et livres	106	207	284	302
Peaux et cuirs	100	105	148	190
Ciments	95	91	66	71
Produits des carrières	55	81	93	102
Caoutchouc	52	78	86	95
Bois et meubles	44	98	143	177
Céramiques	22	30	41	55
Matériaux à base de ciment et de plâtre (1)	—	—	81	87
Tabac	9	21	36	46
Divers	319	522	446	458
Total général ...	9.414	13.275	15.731	16.263

(1) Nouvelle rubrique à partir de 1960.

pays tiers. Par contre, les expéditions de l'industrie sidérurgique ont été freinées, au premier trimestre, par les grèves et, à partir du deuxième, par un affaiblissement de la demande étrangère, qui se manifeste tant en quantité qu'en prix. Elles ont diminué de 12 p.c. par rapport à la période correspondante de 1960 qui avait toutefois été une année exceptionnellement favorable. Les ventes de verres et glaces se sont ressenties du recul conjoncturel en Amérique du Nord et ont diminué de 8 p.c.

Le solde déficitaire global des échanges pour les onze premiers mois de l'année s'est élargi de 8,3 milliards en 1960 à 11,8 milliards

en 1961. Cependant, la détérioration de la balance commerciale porte uniquement sur le premier trimestre. Les échanges avec les pays de la Communauté ont laissé, pour les neuf premiers mois, un déficit de 2,4 milliards; en 1960, ils avaient été en équilibre. La part des importations en provenance de ces pays par rapport aux importations totales se situait, pour la même période, à 51 p.c. contre 47,4 p.c. en 1960;

Orientation géographique du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation.

Zones	Importations c.i.f.			Exportations f.o.b.		
	1958	1960	1961 (9 premiers mois)	1958	1960	1961 (10 premiers mois)
A. Valeurs : (moyennes mensuelles - millions de francs)						
Communauté Economique Européenne	3.895	7.891	8.814	3.617	7.949	8.644
dont : Pays-Bas	1.385	2.449	2.651	1.677	3.346	3.840
Allemagne fédérale (1) ..	1.239	2.808	3.096	876	2.484	2.475
France (1)	1.117	2.241	2.593	755	1.635	1.825
Zone sterling	1.912	2.169	2.190	1.293	1.704	1.686
dont : Royaume-Uni	913	1.215	1.270	732	873	865
Etats-Unis et Canada	1.279	1.829	1.708	1.090	1.664	1.676
Amérique latine (2)	773	742	718	371	657	601
République du Congo et Rwanda-Burundi	755	1.106	977	551	257	191
Europe orientale	244	502	515	378	574	542
Autres pays	1.236	2.249	2.345	2.114	2.926	2.923
Total ...	10.094	16.488	17.267	9.414	15.731	16.263
B. Pour cent par rapport aux valeurs totales :						
Communauté Economique Européenne	38,6	47,9	51,0	38,4	50,5	53,2
dont : Pays-Bas	13,7	14,9	15,4	17,8	21,3	23,6
Allemagne fédérale (1) ..	12,3	17,0	17,9	9,3	15,8	15,2
France (1)	11,1	13,6	15,0	8,0	10,4	11,2
Zone sterling	18,9	13,2	12,7	13,7	10,8	10,4
dont : Royaume-Uni	9,0	7,4	7,4	7,8	5,5	5,3
Etats-Unis et Canada	12,7	11,1	9,9	11,6	10,6	10,3
Amérique latine (2)	7,7	4,5	4,2	3,9	4,2	3,7
République du Congo et Rwanda-Burundi	7,5	6,7	5,7	5,9	1,6	1,2
Europe orientale	2,4	3,0	3,0	4,0	3,7	3,3
Autres pays	12,2	13,6	13,5	22,5	18,6	17,9
Total ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Depuis le début de juillet 1959, la Sarre est comprise dans l'Allemagne, alors que précédemment elle faisait partie de la France.

(2) Non compris les territoires d'outre-mer faisant partie de la zone sterling.

pour les exportations, cette part était de 53,3 p.c. contre 49,7 p.c. en 1960. L'apparition d'un déficit à l'égard des pays de la Communauté est due surtout aux échanges avec l'Allemagne fédérale. Les importations en provenance de ce pays ont enregistré une augmentation de 3,2 milliards, portant principalement sur les produits sidérurgiques, les automobiles et les machines; les exportations sont demeurées stationnaires, la baisse des livraisons d'armements et de produits sidérurgiques étant compensée par une hausse des expéditions d'automobiles et de machines. Ainsi, le déficit vis-à-vis de l'Allemagne fédérale est passé de 2,6 à 5,7 milliards pour les neuf premiers mois de l'année.

On constate de même une légère détérioration de la balance commerciale avec la France, le déficit s'étant élargi de 5,8 milliards en 1960 à 7,1 milliards en 1961. Les exportations se sont accrues de 15,8 p.c. et les importations, de 17,9 p.c.; ces dernières ont été influencées par l'achat d'avions pour un montant de 1,2 milliard.

En revanche, le boni vis-à-vis des Pays-Bas est passé de 7,7 à 10,3 milliards. Si les importations ont augmenté de 11 p.c., les exportations se sont accrues, de leur côté, de 17,1 p.c., principalement sous l'influence des ventes d'articles textiles, de machines et de matériel de transport.

La balance commerciale avec les Etats-Unis s'est améliorée. Le déficit pour les neuf premiers mois est revenu de 755 millions en 1960 à 450 millions en 1961. Les exportations ont fléchi moins rapidement que les importations qui avaient été fortement influencées par les achats d'avions en 1960. Une meilleure tendance s'est dessinée dans les exportations depuis le deuxième trimestre.

La balance commerciale avec le Royaume-Uni a laissé un déficit de 3,9 milliards, contre 3,3 milliards en 1960, principalement sous l'influence d'une forte réduction des exportations de produits sidérurgiques et d'un accroissement des importations de diamants et d'appareils électriques. Le déficit commercial s'est légèrement réduit vis-à-vis du reste de la zone sterling.

Le surplus de la balance commerciale avec les pays d'Europe orientale a légèrement diminué; le déficit à l'égard des pays d'Amérique latine a accusé une faible augmentation.

Les exportations vers le Congo étaient tombées à un niveau très bas au second semestre de 1960, tandis que les importations restaient stables. En 1961, les exportations se sont quelque peu redressées; au contraire, les importations, notamment celles de minerais et de métaux non ferreux, ont enregistré un recul. Ainsi, le solde de la balance commerciale s'est amélioré par rapport au second semestre de 1960. Mais, par rapport aux neuf premiers mois de 1960, le déficit est resté inchangé.

L'année a été marquée par des faits importants dans le domaine des relations entre la Communauté Economique Européenne et certains pays tiers. Le 9 juillet, les Etats membres ont signé l'accord d'association de la Grèce avec la Communauté. Ils ont de plus ouvert des négociations avec la Turquie en vue d'aboutir à un accord similaire. Le Royaume-Uni et le Danemark ont demandé leur adhésion à la Communauté, respectivement les 9 et 10 août 1961. Des négociations ont été entamées entre ces deux Etats et ceux de la Communauté.

Le Conseil des Ministres a pris, lors de sa réunion des 24 et 25 juillet, deux décisions importantes concernant les procédures à appliquer pour la mise en œuvre d'une politique commune en matière de commerce extérieur. La première porte sur une procédure de consultation en ce qui concerne les négociations des accords relatifs aux relations commerciales des Etats membres avec les pays tiers et sur les modifications des régimes de libération à l'égard de ces derniers. La deuxième décision est relative à l'uniformisation de la durée des accords commerciaux avec les pays tiers.

Au cours de la même réunion, le Conseil des Ministres a préparé la mise en œuvre d'une politique commune en matière de transport.

Il a arrêté, lors de sa session des 23, 24 et 25 octobre, les programmes généraux pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services des sociétés et des ressortissants — autres que les travailleurs salariés — d'un Etat membre sur le territoire d'un autre Etat membre.

Au cours de sa session, qui a commencé le 18 décembre 1961 et qui s'est prolongée en janvier 1962, le Conseil des Ministres a pris une série de mesures qui ont permis d'atteindre les principaux objectifs assignés par le Traité de Rome au cours de la première étape de la réalisation du Marché commun. Il a adopté un règlement communautaire relatif aux ententes et cartels entre les entreprises. Il a fixé à la fin de décembre 1964 la date à laquelle l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins pour un même travail doit être obtenue dans les pays membres; à la fin de juin 1962, les différences entre ces rémunérations ne pourront plus dépasser 15 p.c. et elles devront être réduites à 10 p.c. à la fin de juin 1963. De plus, les Etats membres sont tombés d'accord sur les principes d'une politique agricole commune.

Aussi, les ministres ayant constaté que des progrès suffisants ont été effectivement réalisés dans le domaine de la politique commune, ont décidé, en application de l'article 8 du Traité, de passer à la deuxième étape de la réalisation du Marché commun à partir du 1^{er} janvier 1962.

Conformément au Traité, les droits d'entrée dans les échanges intracommunautaires ont été abaissés de 10 p.c. au 1^{er} janvier 1962 pour l'ensemble des produits. Depuis le 1^{er} janvier 1957, qui sert de date de référence au démantèlement douanier, ils ont diminué de 40 p.c. pour les produits industriels, de 35 p.c. pour les produits agricoles non libérés et de 30 p.c. pour les produits agricoles libérés.

De même, dans les relations entre les Etats membres, les dernières restrictions quantitatives ont été abolies pour les produits industriels à la fin de 1961, tandis qu'au cours de la même année,

les Etats membres ont élargi les contingents globaux relatifs aux produits agricoles.

En ce qui concerne le tarif extérieur commun, la première étape du rapprochement entre celui-ci et les tarifs nationaux a commencé pour les produits agricoles, à partir du 1^{er} janvier 1962.

ADMINISTRATION

La Banque est profondément affectée par le décès de M. le régent Léon-A. Bekaert, président de la Fédération des Industries belges, survenu le 19 décembre 1961.

Atteint par la limite d'âge, M. Bekaert avait quitté la Banque après l'assemblée générale ordinaire du 27 février 1961, qui lui avait, à l'unanimité, conféré le titre honorifique de ses fonctions.

Personnalité éminente, M. Bekaert a joué dans la vie économique et sociale un rôle exceptionnel, faisant preuve dans tous les domaines d'une remarquable hauteur de vue, d'un sens inné de l'intérêt général et d'une profonde humanité.

M. Bekaert a participé pendant plus de vingt-trois ans aux travaux du Conseil de régence et du Conseil général. Ses interventions portaient la marque de sa compétence étendue, de son esprit social, de son attachement à la Banque et au Pays.

Ce fut pour la Banque un privilège de le compter au nombre de ses régents.

*
* *

La Banque est également éprouvée par la disparition de M. le censeur Nicolas Boost.

Le Conseil de régence s'associe avec émotion à l'hommage que le Collège des censeurs rend à sa mémoire.

*
**

La Banque regrette le départ de M. Alfons Conix, représentant de l'agriculture au sein du Conseil de régence, qui, atteint par la limite d'âge, s'est retiré le 27 février 1961.

Elle gardera le souvenir du précieux concours que M. Conix lui a apporté en la faisant bénéficier de son savoir et de son expérience. Sa bienveillance naturelle, la sagesse de ses conseils, son désintéressement lui avaient gagné l'estime de tous ses collègues.

En vertu d'une décision unanime de l'assemblée générale, M. Conix porte le titre de régent honoraire.

*
**

L'assemblée générale du 27 février 1961 a pourvu aux mandats de régent et de censeur prenant fin à cette date ou devenus vacants.

Les mandats de MM. les régents Hector Martin et August Cool, choisis respectivement parmi les candidats présentés par le Ministre des Finances et par la Confédération des Syndicats Chrétiens, ainsi que de MM. les censeurs Victor Devillers, Jean de Cooman d'Herlinckhove et Fritz Meyvaert, ont été renouvelés.

M. Roger De Staercke, un des deux candidats présentés par la Fédération des Industries belges, a été élu régent en remplacement de M. Léon-A. Bekaert. Pour succéder à M. Alfons Conix, l'assemblée a désigné M. Constant Boon, dont le nom figurait sur la liste double du Conseil Supérieur de l'Agriculture.

M. Isidore Smets a été choisi parmi les candidats de la Fédération Générale du Travail de Belgique pour achever le mandat de régent devenu vacant par suite de la démission de M. André Renard.

A l'exception du mandat de M. Smets, qui prend fin après l'assemblée générale ordinaire de février 1962, tous les mandats attribués viendront à expiration après l'assemblée générale ordinaire de février 1964.

*
* *

Le vingt-cinquième anniversaire de la Succursale de la Banque à Luxembourg a été célébré en cette ville, le 30 octobre 1961, en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier.



PERSONNEL

La Banque s'est séparée à regret de plusieurs fonctionnaires, atteints par la limite d'âge au terme d'une longue et fructueuse collaboration.

Furent admis à la retraite : M. Jacques Lemaître, agent à Dinant, et M. Georges Matagne, agent à Malines.

Ont également été pensionnés, après une carrière s'étendant sur un grand nombre d'années : M. René Mayolez, chef de division à l'administration centrale, MM. Edmond Dupont, Célestin Malpas et Marcel Paridaens, chefs de division respectivement à l'agence de Bruges, à la succursale de Liège et à l'agence de La Louvière, M^{me} Julia Baele-Beeils, MM. Jean Balis, Arthur Carlier, Pierre Coenen, Julien Decafmeyer, Guillaume De Leeuw, M^{mes} Irène Donders-Lehoucq, Constance Droinet-Nossent, M. Edgard Dugaillez, M^{me} Charlotte Gorgon-Cokelbergh, MM. François Gysens, Remy Hars, Pierre Husdens, Eugène Kerremans, Auguste Levis, Paul Mistler, M^{me} Rachel Muret-Philippet, MM. Léon Pierart, Théophile Placlet, Jean Schockaert, Louis Springael, M^{lle} Alice Thunis, MM. René Van Adorp, Léon Vander Borcht, Georges Vander Meulen, M^{me} Catherine Van Muysen-Hubin et M. Pierre Wets, de l'administration centrale, MM. Alfons Celen, Léopold Cosaert, Joseph Courtois, Maurice David, Raphaël De Clercq, Nestor Dehon, Edgard Dejonghe, Jean-Pierre Hoffmann, Frans Janssens, Alfons Lambrecht, Achille Motte, Jan Pauwels, Joseph Steynen et Guillaume Vermeiren, des succursales et agences en province.

*
* *

La Banque a perdu prématurément quelques uns de ses fidèles collaborateurs.

Elle tient à rendre hommage à la mémoire de M^{me} Jeanne Aptekers-Deron, MM. Félix Berghmans, François Derijcke, François De Tiège, Henri Goolaerts, François Heselmans et Jan Van Ransbeeck, de l'administration centrale, décédés au cours de l'exercice.

*
* *

L'examen des problèmes de rémunération soumis à la Direction, en 1960, par la Délégation du personnel, a été parachevé en 1961. Diverses mesures s'inspirant de la déclaration commune sur la productivité et de l'accord national de programmation sociale, sont entrées en vigueur à la date du 1^{er} janvier. D'autres décisions ont été prises dans le courant de l'année.

Au 1^{er} janvier 1962, la Banque a octroyé des promotions de grade et des augmentations de traitements et de salaires basées sur les cotes de mérite.

Il est agréable à l'Administration de renouveler ses félicitations aux nouveaux promus et d'adresser au personnel de tous grades l'expression de sa satisfaction pour le zèle et le dévouement dont il ne cesse de faire preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

**ANALYSE DU BILAN
ET DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE 1961**

ACTIF

L'encaisse en or est évaluée au prix de F 56.263,7994 le kilogramme de métal fin, correspondant à la parité légale du franc. **Encaisse en or**

Elle représente, au 31 décembre 1961, F	62.424.171.251
et se subdivise en :	
or à l'étranger F	62.085.421.795
or en Belgique F	338.749.456
	F 62.424.171.251

Au 31 décembre de l'année dernière, elle s'élevait à F 58.524.922.734.

Les avoirs de la Banque en monnaies étrangères, convertibles en or ou en dollars, font l'objet de comptes ouverts chez ses correspondants à l'étranger. Leur contre-valeur s'élève, au 31 décembre 1961, à F 20.432.253.356. **Monnaies étrangères**

Au 31 décembre 1960, ces mêmes avoirs représentaient F 12.605.328.665.

Le montant de F 6.856.148.989, qui figure au présent bilan sous la rubrique « Monnaies étrangères et or à recevoir », a sa contre-partie au passif sous l'intitulé « Monnaies étrangères et or à **Monnaies étrangères et or à recevoir**

livrer » ⁽¹⁾. Il correspond à la contre-valeur de monnaies diverses achetées à terme par la Banque contre d'autres monnaies.

Au bilan du 31 décembre 1960, cette rubrique apparaissait pour F 6.774.429.798.

Accords
internationaux
(Lois du 28 juillet
1948 et du 19 juin
1959)

Les créances sur l'étranger dans le cadre d'accords internationaux se subdivisent comme suit :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
a) Union Européenne de Paiements F	3.509.081.739	413.476.851
b) Accord Monétaire Européen F	—	—
c) Fonds Monétaire International F	4.387.706.338	7.988.661.609
d) Autres accords. . . F	—	—

Les caractéristiques essentielles de chacune de ces subdivisions sont reprises ci-après :

a) *Union Européenne de Paiements.*

L'Accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements ayant pris fin le 29 décembre 1958, le solde de la créance de la Belgique sur cet organisme, soit F 6.992.092.800, a été ventilé conformément aux dispositions de l'Accord ⁽²⁾.

La Banque assure l'exécution des accords de consolidation et d'amortissement conformément à sa convention du 16 avril 1959 avec l'Etat belge ⁽³⁾.

Au cours de l'année 1961, elle a reçu de l'étranger, et inscrit au crédit du compte « Trésor public, compte spécial liquidation U.E.P. »,

⁽¹⁾ Voir p. 125 du présent rapport.

⁽²⁾ Voir rapport sur les opérations de l'année 1959, p. 103.

⁽³⁾ Voir rapport sur les opérations de l'année 1959, p. 104.

des amortissements d'ensemble F 3.095.604.888 se répartissant comme suit :

	Amortissements courants	Amortissements anticipés	Total
France	—	1.690.975.000	1.690.975.000
Royaume-Uni	1.225.116.500	—	1.225.116.500
Norvège	120.650.000	—	120.650.000
Turquie	32.123.388	—	32.123.388
Grèce	17.520.000	—	17.520.000
Islande	9.220.000	—	9.220.000
	<u>1.404.629.888</u>	<u>1.690.975.000</u>	<u>3.095.604.888</u>

Le montant de F 3.095.604.888 a été porté au crédit du compte d'actif « Union Européenne de Paiements ». Le solde de ce compte a, en conséquence, été ramené de F 3.509.081.739 à F 413.476.851.

Les amortissements contractuels à recevoir en 1962 s'élèvent à F 162.213.388, à savoir :

	Soldes au 31 décembre 1961	Amortissements dus en 1962
Norvège	184.000.000	106.000.000
Turquie	131.170.501	32.123.388
Grèce	71.134.450	17.520.000
Islande	27.171.900	6.570.000
	<u>413.476.851</u>	<u>162.213.388</u>

L'Etat verse annuellement à la Banque un montant d'intérêts égal à la différence entre les intérêts reçus par la Belgique et les intérêts payés par elle conformément aux accords bilatéraux de consolidation. La dette envers la République fédérale d'Allemagne étant complètement apurée, la Belgique n'a plus d'intérêt à payer à ce titre.

b) *Accord Monétaire Européen.*

Sont enregistrées sous la rubrique « Accords internationaux : b) Accord Monétaire Européen » figurant à l'actif du bilan, les avances en francs belges éventuellement consenties par la Banque

à des banques centrales de pays de l'A.M.E., conformément aux stipulations de l'accord et suivant les dispositions de sa convention prérapplée du 16 avril 1959 avec l'Etat ⁽¹⁾.

Les sommes avancées sont remboursables en fin de mois. De même qu'au 31 décembre 1960, aucun montant n'apparaît à ce titre au bilan.

Le taux des intérêts payables par les pays débiteurs est fixé par le Comité directeur de l'Accord Monétaire Européen. En 1961, il a été de 3 p.c.

Les intérêts afférents aux avances consenties par la Banque sont acquis à celle-ci.

c) *Fonds Monétaire International.*

Le compte « Accords internationaux : c) Fonds Monétaire International » est régi par les conventions conclues entre l'Etat et la Banque le 1^{er} août 1959 et le 14 octobre 1959 à l'effet de régler les modalités particulières de l'intervention de cette dernière dans le financement des obligations de l'Etat envers le Fonds Monétaire International ⁽²⁾.

D'une année à l'autre, le solde de ce compte est passé de F 4.387.706.338 à F 7.988.661.609, ensuite du paiement par la Banque, à la décharge de l'Etat, de F 3.600.955.271 de certificats du Trésor belge encaissés par le Fonds Monétaire International aux fins suivantes :

Cessions de francs belges :	
— au Royaume-Uni	F 3.000.000.000
— à la République Argentine	F 600.000.000
Dépenses propres en francs belges	F 955.271
	<hr/>
	F 3.600.955.271

(1) Voir rapport sur les opérations de l'année 1959, pp. 106 et 107.
(2) Voir rapport sur les opérations de l'année 1959, p. 107.

L'Etat paie à la Banque, sur les francs belges fournis au Fonds à sa décharge, une bonification de F 0,50 p.c. par an.

La différence entre la participation totale de la Belgique, soit \$ 337.500.000 ou FB 16.875.000.000, et le montant figurant en regard de la rubrique « Accords internationaux : c) Fonds Monétaire International » est représentée par des bons du Trésor déposés sous le dossier du Fonds ⁽¹⁾.

d) *Autres accords.*

La rubrique « Accords internationaux : d) autres accords » est réservée à l'enregistrement des créances éventuelles en monnaies étrangères ou en francs belges sur des pays étrangers ne participant pas à l'Accord Monétaire Européen et avec lesquels la Belgique a conclu des accords de paiement.

Les avances à consentir en vertu de ces accords sont régies par la convention du 25 février 1947 entre l'Etat et la Banque et par celle du 1^{er} juillet 1959 entre l'Etat, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie ⁽²⁾.

L'intérêt payable à la Banque est décompté au taux d'escompte des traites acceptées domiciliées en banque.

Aucune avance n'était en cours au 31 décembre 1961.

Les engagements envers la Banque d'acheteurs de monnaies étrangères ou d'or, livrables à terme contre paiement en francs belges, sont repris sous l'intitulé « Débiteurs pour change et or, à terme » ⁽³⁾.

Débiteurs
pour change et or,
à terme

(1) Voir comptes d'ordre p. 131 du présent rapport.

(2) Voir rapport sur les opérations de l'année 1959, p. 110.

(3) Voir p. 125 du présent rapport.

Ces engagements figurent au bilan, au 31 décembre 1961, pour une somme de F 18.493.702.779

Au 31 décembre 1960, ils s'élevaient à . F 11.821.228.987

Effets de commerce

Le portefeuille d'effets de commerce comprend, outre les effets escomptés payables en Belgique, les effets en francs belges escomptés payables à l'étranger.

Les chiffres au 31 décembre 1960 et au 31 décembre 1961 se comparent comme suit :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Effets sur la Belgique . . . F	6.772.593.123	5.072.643.599
Effets en francs belges sur l'étranger F	255.059	13.637.913
Total. . . F	6.772.848.182	5.086.281.512

Avances sur nantissement

Les avances sur nantissement, effectuées conformément aux dispositions de l'article 17, 5° et 8° des statuts, s'élèvent, au 31 décembre 1961, à F 73.987.850

Au 31 décembre 1960, elles étaient de F 50.847.643

Effets publics
(art. 20 des statuts. Conventions du 14 septembre 1948 et du 15 avril 1952)

Le portefeuille d'effets publics se compose des valeurs acquises par la Banque conformément aux conventions, rappelées en marge, avenues entre elle et, d'une part, l'Etat belge, d'autre part, l'Etat luxembourgeois, par application de l'article 20 de ses statuts. Il ne peut dépasser, respectivement, dix milliards et 333 millions de francs.

Au 31 décembre 1961, la Banque possède F 6.515.000.000 de certificats du Trésor belge, contre F 6.040.000.000 au 31 décembre 1960. Aucune opération n'a été effectuée pendant l'exercice 1961,

ni en effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat, ou en autres effets publics belges, ni en certificats du Trésor luxembourgeois.

Les avances consenties par la Banque en vertu des conventions susdites sont décomptées à son taux d'escompte pour les traites acceptées domiciliées en banque, sauf en ce qui concerne une somme de F 2.465.000.000 représentant la partie de la dette de l'Etat belge envers la Banque qui, au 13 septembre 1948, dépassait le montant consolidé de 35 milliards de francs.

Les intérêts produits par le portefeuille d'effets publics figurent parmi les résultats inscrits au crédit du compte de Profits et Pertes sous la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions ».

Conformément à l'article 37 des statuts, modifié par décision de l'assemblée générale en date du 29 juillet 1959, le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 p.c. et le taux de l'intérêt perçu sur ses opérations d'escompte, d'avances et de prêts, est attribué à l'Etat par le débit du compte de Profits et Pertes. Cette disposition s'applique tant aux opérations sur effets publics qu'aux opérations enregistrées dans les comptes intitulés « Effets de commerce », « Avances sur nantissement » et « Accords internationaux : d) autres accords ».

Les monnaies divisionnaires et d'appoint se subdivisent comme suit :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
a) Monnaies divisionnaires :		
Billets de la Trésorerie F	114.797.435	107.713.385
Argent monnayé . . F	472.547.560	350.642.130
b) Monnaies d'appoint . F	29.613.859	31.461.694
F	616.958.854	489.817.209

**Monnaies
divisionnaires
et d'appoint**

La limite de l'encaisse de la Banque en monnaies métalliques et en billets circulant pour le compte du Trésor fixée, conformément aux conventions entre le Ministre des Finances et la Banque, à 700 millions de francs, est assortie des modalités suivantes, arrêtées le 14 octobre 1955 :

1) en cas de dépassement de la limite aux dates de toutes les situations hebdomadaires d'un mois déterminé, la Banque invite le Trésor à lui rembourser, à la date de la dernière situation de ce même mois, l'excédent moyen du mois considéré;

2) chaque fois qu'en dépit du remboursement ainsi effectué, l'encaisse de la Banque en monnaies divisionnaires se maintient pendant le mois suivant au-dessus de la limite contractuelle, la Banque prie le Trésor de lui rembourser, à la date de la dernière situation hebdomadaire de ce mois, la somme totale qui, à cette date, dépasse 700 millions de francs.

Ces dispositions n'ont pas dû jouer en 1961.

**Avoirs à l'Office
des Chèques
Postaux**

Les avoirs de la Banque à l'Office des Chèques Postaux s'élèvent :

au 31 décembre 1961, à	F	1.645.495
au 31 décembre 1960, à	F	1.424.144

**Créance consolidée
sur l'Etat**
(art. 3, § b,
de la loi
du 28 juillet 1948
et art. 3 de la loi
du 19 juin 1959)

La créance consolidée de la Banque sur l'Etat, s'élevant à l'origine à 35 milliards de francs, figure au bilan, au 31 décembre 1961, pour F 34.000.000.000

Elle est arrêtée à ce chiffre en exécution de l'article 3 de la loi du 19 juin 1959, réduisant de cinq à un milliard de francs les remboursements prévus par l'article 3, litt. b, de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque.

Les fonds publics et autres titres acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts s'élevaient :

au 31 décembre 1961, à F	2.568.446.110
au 31 décembre 1960, à F	2.519.428.863

Fonds publics
(art. 18 et 21
des statuts)

Les « Valeurs à recevoir » figurent au bilan, au 31 décembre 1961, pour F 356.233.447
contre, au 31 décembre 1960 F 524.154.389

Valeurs à recevoir

Elles consistent en chèques, coupons et titres remboursables à encaisser, en montants à recevoir de tiers ensuite d'opérations sur titres ou sur monnaies étrangères et d'impression de billets et de labours, ainsi qu'en timbres postaux ou fiscaux.

Est également comptabilisé sous cette rubrique, au 31 décembre 1961, le montant des dégrèvements de taxe mobilière et de contribution nationale de crise sur le dividende afférent à l'exercice 1959, dont la Banque a été avisée le 5 décembre 1961.

La valeur des terrains et des bâtiments apparaît au bilan, au 31 décembre 1961, pour F 1.538.660.073

Immeubles,
matériel et mobilier

Elle y était inscrite, au 31 décembre 1960,
pour F 1.519.047.361

L'augmentation de F 19.612.712 correspond aux dépenses effectuées en 1961 pour l'achat d'un immeuble en province et pour de nouvelles constructions en cours à Bruxelles et en province, déduction faite du produit de la réalisation d'un terrain à Bruxelles.

Le matériel et le mobilier, complètement amortis, ne figurent plus dans la rubrique que « pour mémoire ».

Valeurs de la
Caisse de Pensions
du Personnel

Le compte « Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel » a sa contre-partie au passif, sous l'intitulé « Caisse de Pensions du Personnel ». Il figure au bilan, au 31 décembre 1961, pour F 1.167.443.097 contre, au 31 décembre 1960 F 1.074.994.576

L'augmentation de F 92.448.521 résulte des subventions versées par la Banque, des lots et primes encaissés pendant l'année et des retenues opérées sur les rémunérations du personnel, sous déduction des décaissements auxquels la Caisse a procédé.

L'intervention de la Banque dans le paiement des rentes s'est élevée en 1961 à F 17.522.063 contre F 12.532.277 en 1960.

Le chiffre de cette intervention est influencé par l'utilisation de réserves libérées ensuite des dispositions adoptées en 1959, d'accord avec les affiliés, afin d'éviter pour l'avenir le cumul des rentes légales et des rentes servies par la Caisse de Pensions du Personnel; en 1960, la libération de réserves a porté sur plusieurs années ⁽¹⁾.

Valeurs amorties
et à réaliser

Sous la rubrique « Valeurs amorties et à réaliser » figurent « pour mémoire » les avoirs qui, eu égard à l'incertitude qui existe quant à la date et aux possibilités de réalisation, ne peuvent former la contre-partie des engagements à vue de la Banque.

(1) Le régime légal applicable :

1° aux ouvriers;

2° aux employés;

fait l'objet, respectivement, des lois du 21 mai 1955 (*Moniteur belge* du 19 juin 1955) et du 12 juillet 1957 (*Moniteur belge* du 21 juillet 1957).

Au 31 décembre 1961, les comptes transitoires de l'actif s'établissent comme suit :

Comptes transitoires
de l'actif

a) Prorata d'intérêts à recevoir sur les créances résultant d'accords internationaux F	6.627.171
b) Prorata d'intérêts à recevoir sur placements à l'étranger F	65.574.970
c) Prorata d'intérêts sur fonds publics acquis en vertu des statuts F	60.370.928
d) Prorata d'intérêts moratoires sur dégrèvement de taxe mobilière et de contribution nationale de crise ⁽¹⁾ F	13.500.000
e) Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs, pour les services du réfectoire du personnel et du Département immobilier F	36.553.154
f) Ministère de la Défense Nationale : remboursement réclamé d'encaisses enlevées, pendant l'occupation, par des formations secrètes . F A la suite de l'exécution du jugement rendu fin 1958 par le tribunal de 1 ^{re} instance de Huy, la Banque a pu, jusqu'à présent, récupérer F 129.689 sur cette créance, qui s'élevait à l'origine à F 2.243.400.	2.113.711
g) Valeurs du Fonds du Centenaire. Les revenus de ce fonds, créé à l'occasion du Centenaire de la Banque, permettent l'attribution de prix et de récompenses à des éléments particulièrement méritants du personnel employé et ouvrier F	2.792.995
à reporter . . . F	187.532.929

(1) Voir p. 137 du présent rapport.

	Report : F	187.532.929
h) Correspondants étrangers, devises bloquées en vertu de législations étrangères de change F		123.181
(Les trois derniers comptes sub f/, g/ et h/ ont leur contre-partie dans les comptes tran- sitoires du passif.)		
	Total. . F	<hr/> 187.656.110

PASSIF

Les billets de la Banque en circulation au 31 décembre 1961 Billets de banque
en circulation
représentent F 129.078.300.500

Au 31 décembre 1960, ils s'élevaient à . F 124.090.392.400

Ces montants se répartissent comme suit, par coupure :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
F 1.000 F	108.414.714.000	113.054.331.000
F 500 F	8.344.313.500	8.452.442.000
F 100 F	7.331.364.900	7.571.527.500
Total . . F	124.090.392.400	129.078.300.500

Les soldes des « comptes courants et divers » se subdivisent Comptes courants
et divers
comme suit :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Trésor public, compte ordinaire F	24.281.720	701.713
Trésor public, taxe excep- tionnelle de conjoncture (loi du 12-3-1957) . F	184.899.460	24.941.874
Trésor public, compte spé- cial liquidation U.E.P. F	—	—
Banques à l'étranger, comptes ordinaires . . F	308.369.930	445.073.220
à reporter . . F	517.551.110	470.716.807

Report : F	517.551.110	470.716.807
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics F	549.898.935	3.513.465.813
Banques en Belgique . . . F	1.026.783.069	4.030.627.217
Particuliers F	300.881.690	346.893.760
Valeurs à payer F	728.520.460	446.951.846
F	<u>3.123.635.264</u>	<u>8.808.655.443</u>

Figurent sous la mention « Valeurs à payer » les engagements ci-après : accreditifs, chèques déplacés, mandats de paiement, dividendes, contre-valeur de change due à des tiers, taxes à payer, paiements à effectuer à des fournisseurs et à l'Office National de Sécurité Sociale, avis de crédit en suspens, opérations en route devant faire ultérieurement l'objet de paiements ou d'inscriptions au crédit des comptes courants.

Accords internationaux
(Lois du 28 juillet 1948 et du 19 juin 1959)

La comparaison d'un exercice à l'autre des soldes des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords internationaux s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Accord Monétaire Européen F	249.129.358	199.741.972
Autres accords F	263.368.377	365.679.696
F	<u>512.497.735</u>	<u>565.421.668</u>

Total des engagements à vue

Les engagements à vue sont constitués par l'ensemble des billets de banque en circulation, des comptes courants et divers et des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords internationaux.

Au 31 décembre 1961, ils s'élèvent à F 138.452.377.611 contre F 127.726.525.399 au 31 décembre 1960.

De même qu'au 31 décembre 1960, les engagements comptabilisés au 31 décembre 1961 sous la rubrique « Monnaies étrangères et or à livrer » ne comprennent que des opérations conclues en monnaies étrangères.

Leur contre-valeur atteint F 25.376.184.130 contre F 18.643.720.641 un an auparavant.

A l'exception d'un petit montant de monnaies étrangères à livrer au comptant, ces engagements consistent en monnaies étrangères livrables à terme :

- | | |
|--|------------------|
| a) contre d'autres monnaies étrangères, à concurrence du montant figurant à l'actif sous « Monnaies étrangères et or à recevoir », soit de | F 6.885.707.010 |
| b) contre paiement en francs belges, à concurrence du montant figurant à l'actif sous « Débiteurs pour change et or, à terme », soit de | F 18.485.757.442 |

Au 31 décembre 1961, la Banque possède en monnaies étrangères un avoir de F 20.432.253.356.

Elle peut, sans courir de risque de change, conserver jusqu'aux échéances, les monnaies étrangères vendues à terme, dont le poste « Débiteurs pour change et or, à terme », représentant F 18.493.702.779, forme la contre-partie. Pour les rendre productives, elle doit toutefois, dans certains cas, procéder à des arbitrages. A concurrence de ceux-ci, soit de F 6.856.148.989, contre-valeur des monnaies étrangères à recevoir à terme, les livraisons de monnaies étrangères vendues à terme restent sans influence sur l'actif de la Banque.

L'accroissement, d'une année à l'autre, des ventes à terme comptabilisées sous « Débiteurs pour change et or, à terme » ne reflète pas une augmentation de la dette à court terme du Trésor en monnaies étrangères. Celle-ci a, au contraire, diminué de 3.581 millions (1).

(1) Voir p. 47 du présent rapport.

Toutefois, les cours de change étant favorables, le Trésor a couvert le remboursement de dettes à plus long terme n'ayant plus que quelques mois à courir.

Les cessions à terme au Trésor sont décomptées au cours du jour, sans frais.

La position nette de la Banque en monnaies étrangères s'établit, au 31 décembre 1961, comme suit :

Actif	
Monnaies étrangères	F 20.432.253.356
Monnaies étrangères et or à recevoir	F 6.856.148.989
Total	F 27.288.402.345
Passif	
Monnaies étrangères et or à livrer	F 25.376.184.130
Actif net	F 1.912.218.215

A la date du 31 décembre 1961, les engagements à terme n'affectent donc pas l'encaisse en or.

Caisse de Pensions
du Personnel

Le compte « Caisse de Pensions du Personnel » a comme contrepartie, à l'actif, les valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel.

Il représente, au 31 décembre 1961,	F 1.167.443.097
contre, au 31 décembre 1960	F 1.074.994.576

Comptes
transitoires
du passif

Au 31 décembre 1961, les comptes transitoires du passif s'établissent comme suit :

a) Réescompte des effets et certificats du Trésor en portefeuille	F 34.097.895
b) Acomptes versés par des tiers	F 63.840
à reporter	F 34.161.735

	Report : F	34.161.735
c)	Encaisses enlevées pendant l'occupation par des formations secrètes, à récupérer . . . F	2.113.711
d)	Fonds du Centenaire F	2.792.995
e)	Créditeurs en devises bloquées F	123.181
	Les trois comptes sub c/ d/ et e/ ont leur contre-partie dans les comptes transitoires de l'actif.	
f)	Provision pour frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or F	30.000.000
g)	Prévision fiscale F	100.760.025
h)	Provision pour immeubles et matériel . . F	193.424.955
i)	Prévision sociale pour risques divers . . F	260.000.000
	Total . . F	623.376.602

Le capital de F 400.000.000 est divisé en 400.000 actions, en nom ou au porteur, de 1.000 francs chacune, dont 200.000, nominatives et incessibles, sont inscrites au nom de l'Etat. Capital

Le Fonds de réserve, prévu à l'article 14 des statuts de la Banque, comprend les rubriques suivantes : Fonds de réserve

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Réserve statutaire F	497.505.363	533.469.290
Réserve extraordinaire . F	260.416.520	260.478.892
Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier F	1.375.073.096	1.397.127.428
Total . . . F	2.132.994.979	2.191.075.610

L'augmentation représente la part revenant à la réserve statutaire dans la répartition des bénéfices au 31 décembre 1960, ainsi

que l'amortissement au 31 décembre 1961, à concurrence de F 22.054.332 des dépenses de l'exercice relatives à la construction d'immeubles.

La différence entre le montant de la rubrique de l'actif « Immeubles, matériel et mobilier » et celui de la rubrique du passif « Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier », soit un montant de F 141.532.645, représente la valeur, non amortie, des terrains.

En outre, la réserve extraordinaire a été augmentée, par le débit du compte de Profits et Pertes, de F 62.372, montant de la partie immunisée des bénéfices réalisés en 1961, sur la vente et l'encaissement de titres composant le portefeuille de fonds publics de la Banque.

L'article 8 de la loi du 8 mars 1951 modifiant les lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus prévoit, dans certaines conditions, l'immunisation de tout ou partie de ces bénéfices. La partie immunisée doit, aux termes de l'article 27, § 2bis, de ces lois coordonnées, rester indisponible. Elle s'élève au total, au 31 décembre 1961, à F 14.517.767.

Bénéfice net
à répartir

Le solde favorable du compte de Profits et Pertes constituant le bénéfice net, à répartir conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts, s'élève à F 383.128.688 contre F 382.775.131 au 31 décembre 1960.

COMPTES D'ORDRE

Le compte d'ordre « Ministre de l'Education nationale et de la Culture : avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) » est publié à la situation hebdomadaire de la Banque au-dessous du total du passif.

Ministre de
l'Education nationale
et de la Culture :
avoir pour son
compte à l'Office
des Chèques Postaux
(Pacte scolaire,
loi du 29 mai 1959,
article 15)

Sa contre-partie, « Office des Chèques Postaux : avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) », apparaît à la situation hebdomadaire au-dessous du total de l'actif F

2.169.791.007

Les valeurs — effets de commerce, monnaies étrangères, etc. — remises à l'encaissement par des titulaires de comptes courants ou par des correspondants étrangers représentent, au 31 décembre 1961 F

Valeurs
à l'encaissement

23.032.510

Figurent sous la rubrique « Crédits documentaires ouverts », les crédits à l'importation ouverts par la Banque à des institutions financières du secteur public et à des entreprises

Crédits
documentaires
ouverts

belges, clientes de ses Comptoirs d'escompte, ainsi que les crédits à l'exportation ouverts à l'intervention de banques centrales étrangères . F 4.623.693

Visa d'acceptations relatives à l'exportation et à l'importation

Les acceptations bancaires ou commerciales en circulation au 31 décembre 1961, revêtues du visa de la Banque en vertu duquel celle-ci s'engage à les escompter lorsqu'elles n'auront plus que 120 jours à courir, pour autant que les conditions fixées lors du visa soient respectées, se chiffrent par F 8.305.540.680

Engagement envers une institution internationale

La Banque s'est engagée envers une institution internationale à racheter la veille du jour de leur échéance des bons du Trésor congolais, d'ensemble 20 millions de dollars U.S.A., émis le 19 mai 1960, à six mois, sous la garantie de l'Etat belge, et prorogés jusqu'au 16 février 1962.

Cet engagement a été pris à la demande du Ministre des Finances qui s'est, de son côté, engagé envers la Banque à faire le nécessaire pour que, dans le cadre des conventions existantes, son compte présente la veille du jour de l'échéance une provision suffisante F 1.000.000.000

Dépôts divers

Les dépôts divers se subdivisent comme suit :

Fonds Monétaire			
International F	8.886.338.391		
Autres dépôts F	72.062.152.939		
	Total . . F		80.948.491.330

La somme inscrite en regard de la rubrique « Fonds Monétaire International » représente le montant des bons du Trésor belge qui restent déposés sous le dossier de cette institution, à savoir (1) :

Bons remis au Fonds par l'Etat belge en représentation, à due concurrence, de la quote-part de la Belgique, payables à vue et non productifs d'intérêt F	12.487.293.662
Bons encaissés par le Fonds et payés par la Banque à la décharge de l'Etat, conformément à la convention du 1 ^{er} août 1959 et à la convention additionnelle du 14 octobre 1959, conclues entre l'Etat et la Banque F	3.600.955.271
Portefeuille au 31 décembre 1961 F	8.886.338.391

Les garanties reçues de tiers comprennent les postes ci-après :

Nantissement des comptes d'avances F	21.246.442.196
Garanties données par les cédants d'escompte . F	7.814.650
Cautiounnements divers F	232.168.725
à reporter . . . F	21.486.425.571

Garanties reçues de tiers

(1) Voir p. 115 du présent rapport.

	Report : F	21.486.425.571
Garanties en titres et en effets de commerce constituées par les emprunteurs de call money F		3.358.255.325
	Total . . F	24.844.680.896

**Certificats
de garantie reçus
du Trésor public**

Les certificats de garantie reçus du Trésor public couvrent les avances consenties par la Banque pour l'exécution d'accords internationaux, conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 1948 portant modification de l'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944 relatif aux conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères F

1.020.000.000

**Cautions données
en faveur
du personnel**

Les cautions données par la Banque envers certains Comptoirs d'escompte du chef de prêts octroyés par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à des membres du personnel de la Banque pour permettre à ceux-ci de construire ou d'acheter leur maison, montent à F

198.803.056

**Engagement
vis-à-vis de la
Fondation nationale
pour le Financement
de la Recherche
Scientifique**

La Banque a pris en 1959 l'engagement de souscrire un montant de F 600 millions de l'emprunt de 3 milliards de francs à émettre par la Fondation nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique. Cette souscription a été libérée en 1960 et en 1961 à concurrence d'un total de F 120 millions F

480.000.000

Trésor public

Les comptes d'ordre énumérés sous l'intitulé « Trésor public » n'appellent pas de commentaire.

<i>Portefeuille et avoirs divers</i> F		1.020.000.000	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i>			
Actions privilégiées			
S.N.C.F.B. F	5.000.000.000		
Actions ordinaires			
S.N.C.F.B. F	1.000.000.000		
Obligations participantes			
S.N.C.F.B. F	638.305.187		
Bons du Trésor du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (accord belgo-luxembourgeois) F			
	1.406.719.713		
Obligations du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne (accords de Londres du 27-2-1953) F			
	231.905.400		
Certificats 4 1/2 p.c. S.N. du Logement F			
	3.896.454.000		
Certificats 4 1/2 p.c. S.N. de la Petite Propriété Terrienne F			
	586.711.000		
Valeurs diverses F	880.027.207		
		F	13.640.122.507
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>			
Valeurs déposées par des tiers F			
	6.399.246.909		
Service de la dette inscrite F			
	15.060.050.200		
Caisse des Dépôts et Consignations F			
	65.697.928.052		
à reporter F	87.157.225.161		14.660.122.507

Report : F	87.157.225.161	14.660.122.507
Valeurs déposées en cautionnement F	2.743.043.655	
		F 89.900.268.816
<i>Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés F</i>		
		8.349.146
Valeurs à délivrer F		5.175.893.562
Titres retirés de la circulation F		4.380
<i>Fonds Monétaire :</i>		
Fonds publics F		5.263.968.970
	Total . . F	115.008.607.381

Fonds des Rentes,
titres déposés

Les valeurs appartenant au Fonds des Rentes créé en vertu de l'arrêté-loi du 18 mai 1945, confiées en dépôt à la Banque, représentent . F 7.983.738.406

Caisse Générale
d'Épargne
et de Retraite

Les dépôts de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite se subdivisent comme suit :

a) Placements provisoires F	26.882.572.271
b) Nantissements de prêts F	19.840.600
c) Dépôts de garanties F	229.391.000
	Total . . F 27.131.803.871

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CREDIT

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	Escompte, change intérêts et commissions
F	912.650.690	931.051.073	

L'amélioration, d'une année à l'autre, est de F 18.400.383. En regard de cette amélioration s'inscrit une charge de F 155.007.309, au lieu de F 137.636.957 du chef de l'attribution à l'Etat du produit de l'escompte et des avances sur nantissement dépassant 3 p.c.

Quoique la nature et le volume des opérations se soient modifiés, la recette nette est sensiblement égale à celle de l'an dernier.

La créance issue de la liquidation de l'Union Européenne de Paiements a progressivement diminué; les placements en monnaies étrangères ont été plus élevés en 1961 qu'en 1960; la moyenne du portefeuille commercial, des avances et du portefeuille d'effets publics a, au contraire, été plus faible.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts
F	130.692.925	125.883.460	

Le portefeuille de fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts est passé, d'une année à l'autre, de 2.519 millions à 2.568 millions. Néanmoins, les revenus de ce portefeuille accusent une diminution.

La liquidation de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi est la cause essentielle de cette diminution. Le dernier dividende a été payé en 1960; la contre-valeur des actions que possédait la Banque n'a pu être réinvestie qu'à partir du 28 août 1961, date à laquelle ces titres ont été remboursés.

D'un autre côté, les accroissements du portefeuille sont moins productifs que précédemment. En 1960, la Banque a libéré une première tranche, et en 1961, une seconde tranche de 60 millions de francs de sa souscription à l'emprunt de la Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique, émis au taux de 2 p.c.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	F 9.660.964	18.197.386

Le bénéfice sur réalisation et encaissement de titres est plus élevé en 1961 qu'en 1960.

La Banque possédait 30.000 actions de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Ces actions, d'une valeur nominale de 1.000 francs, ont été remboursées à raison de F 1.550 par titre.

Sur le bénéfice enregistré en 1961, un montant de F 62.372, fiscalement immunisable, a été viré à la réserve extraordinaire par le débit du compte de Profits et Pertes.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	F 23.173.120	22.741.350

La diminution concerne les droits de garde.

Les dépôts divers (autres dépôts) apparaissent aux comptes d'ordre pour 72,1 milliards contre 74,4 milliards au 31 décembre 1960.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser
F	24.000	30.400	

Ces montants représentent le produit de l'encaissement de créances en souffrance.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	Remboursement d'impôts perçus en trop
F	128.570.598	128.571.430	

Par application de l'article 52 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, des impôts se rapportant à l'exercice social 1959, perçus en trop, ont été remboursés à la Banque.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	Bonification de l'Etat
F	2.265.978	2.491.378	

Conformément à la convention du 18 mars 1946, le Trésor verse à la Banque une bonification de 0,10 p.c. par an sur le montant des petites coupures de 20 F et de 50 F émises pour compte de l'Etat. Cette bonification est destinée à couvrir les frais de contrôle, de manipulation et de destruction desdites coupures.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	Transfert du compte transitoire « Provision pour immeubles et matériel »
F	15.915.144	22.054.332	

Le prélèvement opéré au 31 décembre 1961 sur le compte « Provision pour immeubles et matériel » a pour but de rencontrer les dépenses d'investissement en immeubles nouveaux effectuées au cours de l'exercice.

DEBIT

Frais généraux	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
	F 406.955.732	411.440.654

Le niveau des frais généraux dépend essentiellement de l'évolution des dépenses relatives à la rémunération du personnel et aux charges sociales, représentant ensemble 90 p.c. environ du total, et de l'importance, variable, des achats de papier et de fournitures pour la fabrication des billets.

En 1961, l'effectif des employés et des ouvriers est demeuré stable. Les dépenses de l'année au titre de la rémunération du personnel ont néanmoins été plus élevées, étant donné les dispositions prises par la Banque, au 1^{er} janvier 1961, dans le cadre des conventions intervenues sur le plan national.

Frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
	F 1.322.220	270.253

Les frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or dépendent du volume et de la nature des opérations ainsi que des conditions du marché.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	
F	38.350.000	39.600.000	Subvention ordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel
F	—	37.100.000	Subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel

La subvention ordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel est fonction du montant total des traitements et salaires. L'octroi d'une subvention extraordinaire est destinée à renforcer les réserves mathématiques des rentes non en cours.

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961	
F	25.211.095	13.057.201	Amortissement sur immeubles anciens, matériel et mobilier
F	2.419.008	22.054.332	Amortissement sur immeubles nouveaux

Sont intégralement amorties, en écriture, les dépenses d'investissement en immeubles anciens et nouveaux (à l'exception de la valeur des terrains), en matériel et en mobilier.

Les dépenses de l'exercice 1961 se ventilent comme suit :

Travaux de modernisation d'immeubles anciens à Bruxelles et en province	F	2.397.106
Achat de matériel pour l'Imprimerie, les services techniques et les bureaux	F	8.564.250
à reporter . . .	F	10.961.356

Report : F	10.961.356	
Achat de mobilier pour les bureaux, Bruxelles et province F	2.095.845	
	F	13.057.201
Dépenses relatives principalement à la construction des annexes de la Banque à Bruxelles et, accessoirement, à des travaux en province . F		22.054.332

Redevance à l'Etat	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
F	137.636.957	155.007.309

Le produit de l'escompte et des avances sur nantissement dépassant 3 p.c., attribué à l'Etat conformément à l'article 37 des statuts, est plus élevé en 1961 qu'en 1960.

La moyenne des opérations a été moins forte en 1961; par contre, le niveau moyen des taux a été supérieur à celui de 1960.

Virement à la réserve extraordinaire	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
F	6.183.276	62.372

Le montant de F 62.372 représente la partie fiscalement immunisable, à condition de rester indisponible, du bénéfice réalisé en 1961 sur la vente et l'encaissement de titres du portefeuille de la Banque.

**Affectation du solde
bénéficiaire** Déduction faite du virement à la réserve extraordinaire, le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes ressort à F 572.428.688.

Il a été affecté comme suit :

Virements aux comptes transitoires du passif :

a) Prévision fiscale F	84.800.000
b) Provision pour immeubles et matériel F	74.500.000
c) Prévision sociale pour risques divers . F	30.000.000
	<hr/>
F	189.300.000
 <i>Bénéfice net à répartir F</i>	 383.128.688
	<hr/>
Total . . . F	572.428.688

Voici la situation de ces trois comptes transitoires :

Au 31 décembre 1960 F	96.018.691	Prévision fiscale
Paiements d'impôts effectués en 1961, comprenant essentiellement la contribution nationale de crise sur le dividende mis en paiement le 1 ^{er} mars 1961, les taxes exceptionnelles prévues par les articles 122 et 123 de la loi du 14 février 1961, la contribution foncière et les taxes diverses . . F		
	80.058.666	
	<hr/>	
F	15.960.025	
Transfert figurant au débit du compte de Profits et Pertes, en vue de la liquidation des impôts sur les revenus professionnels ainsi que de la contribution foncière et des taxes diverses auxquels la Banque prévoit devoir faire face en 1962 . . F		
	84.800.000	
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1961 F	100.760.025	

Jusqu'en 1960, la contribution foncière et les taxes diverses payées par la Banque étaient comprises dans les frais généraux.

Depuis 1961, tous les impôts, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Banque, sont incorporés dans la prévision fiscale et leur paiement est imputé à celle-ci.

Provision
pour immeubles
et matériel

Au 31 décembre 1960	F	140.979.287
Prélèvements de 1961 commentés ci-dessus (1)	F	22.054.332
	F	<u>118.924.955</u>
Virement par le débit du compte de Profits et Pertes	F	74.500.000
Solde au 31 décembre 1961	F	<u>193.424.955</u>

Les dépenses auxquelles cette provision est destinée à faire face concernent la modernisation des succursales et des agences en province et la poursuite des travaux de construction des annexes de la Banque à Bruxelles.

Prévision sociale
pour risques divers

Au 31 décembre 1960	F	230.000.000
Virement par le débit du compte de Profits et Pertes	F	30.000.000
	F	<u>260.000.000</u>

La prévision sociale pour risques divers a été créée à la fin de 1957 en considération des risques inhérents à l'activité de la Banque et des fluctuations auxquelles ses résultats sont sujets.

(1) Voir p. 139 du présent rapport.

La répartition du bénéfice net a été opérée comme suit, conformément à l'article 38 des statuts :

Répartition
du bénéfice net

REPARTITION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 1961

1. Aux actionnaires : un premier dividende de 6 % du capital nominal	24.000.000
2. De l'excédent, soit F 359.128.688	
a) 10 % à la réserve	35.912.869
b) 8 % au personnel	28.730.295
3. Du surplus, soit F 294.485.524	
a) A l'Etat 1/5°	58.897.105
b) Aux actionnaires, un second dividende	235.270.072
c) Le solde à la réserve	318.347
Total du bénéfice net à répartir	383.128.688

DIVIDENDE ATTRIBUE POUR L'EXERCICE 1961

Premier dividende brut total F	24.000.000
Second dividende brut total F	235.270.072
au total : F	259.270.072

Taxes retenues :

Taxe mobilière de 30 p.c. F	77.781.021	
Taxe exceptionnelle égale à 5 p.c. de la T.M. . F	3.889.051	
	F	81.670.072

Dividende net global F 177.600.000
pour 400.000 actions, soit un dividende net de F 444 par action.

Le dividende sera payable le 1^{er} mars 1962 contre présentation du coupon n° 160.

Le Conseil de Régence :

Franz DE VOGHEL, *Vice-gouverneur*,
Marcel LEFEBVRE, *Directeur*,
Jean BRAT, *Directeur*,
Cecil de STRYCKER, *Directeur*,
Yvan FEYERICK, *Régent*,
August COOL, *Régent*,
Robert VANDEPÜTTE, *Régent*,
Hector MARTIN, *Régent*,
Victor VAN ROSSEM, *Régent*,
Max DRECHSEL, *Régent*,
Emile MASQUELLIER, *Régent*,
Isidore SMETS, *Régent*,
Roger DE STAERCKE, *Régent*,
Constant BOON, *Régent*.

Le Gouverneur,
Hubert ANSIAUX.

Bilan

Compte de Profits et Pertes

Comptes d'ordre

ACTIF**BILAN A1**

Encaisse en or	62.424.171.251
Monnaies étrangères	20.432.253.356
Monnaies étrangères et or à recevoir	6.856.148.989
Accords internationaux (Lois du 28 juillet 1948 et du 19 juin 1959) :	
a) Union Européenne de Paiements	413.476.851
b) Accord Monétaire Européen	—
c) Fonds Monétaire International	7.988.661.609
d) Autres accords	—
Débiteurs pour change et or, à terme	18.493.702.779
Effets de commerce	5.086.281.512
Avances sur nantissement	73.987.850
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 sept. 1948 et 15 avril 1952):	
a) Certificats du Trésor	6.515.000.000
b) Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—
c) Autres effets publics belges	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint	489.817.209
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	1.645.495
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b, de la loi du 28 juillet 1948 et art. 3 de la loi du 19 juin 1959)	34.000.000.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.568.446.110
Valeurs à recevoir	356.233.447
Immeubles, matériel et mobilier	1.538.660.073
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.167.443.097
Valeurs amorties et à réaliser	p.m.
Comptes transitoires	187.656.110
Total de l'actif	168.593.585.738

31 DECEMBRE 1961

PASSIF

Billets en circulation		129.078.300.500						
Comptes courants et divers :								
Trésor public	<table> <tr> <td>compte ordinaire</td> <td>701.713</td> </tr> <tr> <td>taxe exceptionnelle de conjoncture (loi du 12-3-1957)</td> <td>24.941.874</td> </tr> <tr> <td>compte spécial liquidation U.E.P.</td> <td>—</td> </tr> </table>	compte ordinaire	701.713	taxe exceptionnelle de conjoncture (loi du 12-3-1957)	24.941.874	compte spécial liquidation U.E.P.	—	
compte ordinaire	701.713							
taxe exceptionnelle de conjoncture (loi du 12-3-1957)	24.941.874							
compte spécial liquidation U.E.P.	—							
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	445.073.220							
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	3.513.465.813							
Banques en Belgique	4.030.627.217							
Particuliers	346.893.760							
Valeurs à payer	446.951.846	8.808.655.443						
Accords internationaux (Lois du 28 juillet 1948 et du 19 juin 1959) :								
a) Accord Monétaire Européen	199.741.972							
b) Autres accords	365.679.696	565.421.668						
Total des engagements à vue		138.452.377.611						
Monnaies étrangères et or à livrer		25.376.184.130						
Caisse de Pensions du Personnel		1.167.443.097						
Comptes transitoires		623.376.602						
Capital		400.000.000						
Fonds de réserve :								
a) Réserve statutaire		533.469.290						
b) Réserve extraordinaire		260.478.892						
c) Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier		1.397.127.428						
Bénéfice net à répartir		393.128.688						
Total du passif		168.593.585.738						

Frais généraux	411.440.654
Frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or	270.253
Subvention ordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	39.600.000
Subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	37.100.000
Amortissement sur immeubles anciens, matériel et mobilier	13.057.201
Amortissement sur immeubles nouveaux	22.054.332
Redevance à l'Etat :	
Produit des opérations d'escompte et d'avances sur nantissement excédant 3 %	155.007.309
Virement à la réserve extraordinaire :	
Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	62.372
Virements aux comptes transitoires du passif :	
a) Prévision fiscale	84.800.000
b) Provision pour immeubles et matériel	74.500.000
c) Prévision sociale pour risques divers	30.000.000
Bénéfice net à répartir	383.128.688
	1.251.020.809

COMPTES D'ORDRE AU

Ministre de l'Education nationale et de la Culture : avoir pour son compte à l'Office des Chèques post. (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	
Valeurs à l'encaissement	
Crédits documentaires ouverts	
Visa d'acceptations relatives à l'exportation et à l'importation	
Engagement envers une institution internationale	
Dépôts divers :	
<i>Fonds Monétaire International</i>	
<i>Autres dépôts</i>	
Garanties reçues de tiers :	
<i>Nantissement des comptes d'avances</i>	
<i>Garanties données par les cédants d'escompte</i>	
<i>Cautionnements divers</i>	
<i>Garanties constituées par les emprunteurs de call money</i>	
Certificats de garantie reçus du Trésor public	
Cautions données en faveur du personnel	
Engagement vis-à-vis de la Fondation nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique	
Trésor public :	
<i>Portefeuille et avoirs divers</i>	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i>	
<i>Actions privilégiées S.N.C.F.B.</i>	
<i>Actions ordinaires S.N.C.F.B.</i>	
<i>Obligations participantes S.N.C.F.B.</i>	
<i>Bons du Trésor du Gouv. Grand-Ducal (Accord belg.-lux.)</i>	
<i>Oblig. du gouv^t de la République Fédérale d'Allemagne (acc. de Londres du 27-2-1953)</i>	
<i>Certificats 4 ½ % S.N. du Logement</i>	
<i>Certificats 4 ½ % S.N. de la Petite Propriété Terrienne</i>	
<i>Valeurs diverses</i>	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>	
<i>Valeurs déposées par des tiers</i>	
<i>Service de la Dette inscrite</i>	
<i>Caisse des Dépôts et Consignations</i>	
<i>Valeurs déposées en cautionnement</i>	
<i>Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés</i>	
<i>Valeurs à délivrer</i>	
<i>Titres retirés de la circulation</i>	
Fonds Monétaire :	
<i>Fonds publics</i>	
Fonds des Rentes, titres déposés	
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
<i>Placements provisoires</i>	
<i>Nantissements de prêts</i>	
<i>Dépôts de garanties</i>	

Escompte, change, intérêts et commissions	931.051.073
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	125.883.460
Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	18.197.386
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	22.741.350
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	30.400
Remboursement d'impôts perçus en trop	128.571.430
Bonification de l'Etat	
Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946)	2.491.378
Transfert du compte transitoire du passif « Provision pour immeubles et matériel »	22.054.332
	<hr/>
	1.251.020.809

AU 31 DECEMBRE 1961

		2.169.791.007
		23.032.510
		4.623.693
		8.305.540.680
		1.000.000.000
	8.886.338.391	
	72.062.152.939	
	<hr/>	80.948.491.330
	21.246.442.196	
	7.814.650	
	232.168.725	
	3.358.255.325	
	<hr/>	24.844.680.896
		1.020.000.000
		198.803.056
		480.000.000
	1.020.000.000	
5.000.000.000		
1.000.000.000		
638.305.187		
1.406.719.713		
231.905.400		
3.896.454.000		
586.711.000		
880.027.207		
	13.640.122.507	
6.399.246.909		
15.060.050.200		
65.697.928.052		
2.743.043.655		
	89.900.268.816	
	8.349.146	
	5.175.893.562	
	4.380	
	5.263.968.970	
	<hr/>	115.008.607.381
		7.983.738.406
	26.882.572.271	
	19.840.600	
	229.391.000	
	<hr/>	27.131.803.871

Rapport du Collège des Censeurs

Messieurs,

Le Collège des censeurs déplore le décès de M. Nicolas Boost, survenu inopinément le 22 juin dernier.

Industriel connu de la Métropole, M. Boost avait été appelé aux fonctions de censeur à raison de sa compétence en matière de contrôle. Il siégeait au Collège des censeurs et au Conseil général depuis le 29 novembre 1948.

M. Boost s'est acquitté de ses devoirs avec un admirable dévouement.

Ses collègues garderont fidèlement le souvenir de sa collaboration empreinte d'une exquise courtoisie.

*
* *

Les membres du Collège des censeurs tiennent à s'associer à l'hommage rendu par le Conseil de régence à la mémoire de M. Léon-A. Bekaert, régent honoraire.

*
* *

Messieurs,

Le Collège des censeurs a poursuivi l'accomplissement de la mission de contrôle et de surveillance dont il est investi en vertu de la loi organique et des statuts de la Banque.

Préalablement au vote du budget des dépenses, le Collège a examiné les documents justificatifs fournis par les services concernant l'exécution du budget de 1961 et les prévisions budgétaires pour l'exercice 1962. De même, avant d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1961, il a procédé au contrôle des écritures comptables; les inventaires ont été vérifiés par sondages. Les délais prescrits ont été respectés.

*
* *

Conformément à l'article 70 des statuts, la répartition des bénéfices a été définitivement réglée par le Conseil général.

*
* *

Les membres du Collège des censeurs ont participé pendant l'année 1961 à plusieurs inspections et vérifications portant sur les encaisses, le fonctionnement des services et les travaux de construction. Ils ont pris connaissance des procès-verbaux de toutes les inspections et vérifications effectuées à l'administration centrale et dans les sièges de province.

*
* *

Le Collège adresse ses remerciements à la Direction, qui a grandement facilité sa tâche en lui remettant une documentation abondante et précise.

Il se plaît à souligner le haut degré de conscience professionnelle qui caractérise le personnel de la Banque.

Les membres du Collège des Censeurs,

Auguste JADOUL, *Secrétaire,*
Louis DELVAUX,
Edmond KONINGS,
Victor DEVILLERS,
Marcel LECLERCQ,
Jean de COOMAN d'HERLINCKHOVE,
Fritz MEYVAERT,
Antoine HERBOSCH.

Le Président,
Fernand DUCHENE.

Administration centrale

Succursales - Agences

Comité et Comptoirs d'Escompte

Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION CENTRALE

COMITE DE DIRECTION, CONSEIL DE REGENCE, COLLEGE DES CENSEURS

GOUVERNEUR :	M. Hubert ANSIAUX.
VICE-GOUVERNEUR :	M. Franz DE VOGHEL.
DIRECTEURS :	MM. Marcel LEFEBVRE, Jean BRAT, Cecil de STRYCKER.
REGENTS :	MM. Yvan FEYERICK, August COOL, Robert VANDEPUTTE, Hector MARTIN, Victor VAN ROSSEM, Max DRECHSEL, Emile MASQUELIER, Isidore SMETS, Roger DE STAERCKE, Constant BOON.
CENSEURS :	MM. Fernand DUCHENE, <i>Président</i> , Auguste JADOUL, <i>Secrétaire</i> , Louis DELVAUX, Edmond KONINGS, Victor DEVILLERS, Marcel LECLERCQ, Jean de COOMAN d'HERLINCKHOVE, Fritz MEYVAERT, Antoine HERBOSCH.
SECRETAIRE :	M ^{lle} Elisabeth MALAISE.
TRESORIER :	M. René MAGDONELLE.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice WILLIOT.

COMITE D'ESCOMPTE DE BRUXELLES

MM. Paul ECTORS,

Jean de COOMAN d'HERLINCKHOVE.

Emile HAYOIT,

Michel WAUCQUEZ.

*
* *

CONSEILLERS

*CONSEILLERS
DE LA DIRECTION :*

MM. Thomas BASYN, (1)
Pierre KAUCH.

CONSEILLER JURIDIQUE :

M. Emmanuel de MIOMANDRE.

*
* *

CHEF DU PERSONNEL

M. Maurice JORDENS.

*
* *

(1) Décédé le 16 janvier 1962.

DEPARTEMENTS ET SERVICES

Trésorerie et Crédit :

Trésorerie générale :	LE TRESORIER
Caisse centrale :	MM. L. WECKESSER, <i>caissier principal,</i> <i>sous-directeur,</i>
Caisse de l'Etat :	L. REISGEN, <i>inspecteur général,</i>
Comptes courants :	R. STEVENS, <i>chef de division.</i>
Escompte et Portefeuille :	R. MAGDONELLE, <i>trésorier,</i>
Escompte :	P. HERMANT, <i>inspecteur général,</i>
Portefeuille :	G. MULLIE, <i>inspecteur général.</i>
Titres :	T. ROSSAERT, <i>sous-directeur,</i>
Dépôts à découvert :	J. LIEBAERT, <i>inspecteur général,</i>
Fonds publics :	M. HUWAERT, <i>inspecteur général.</i>

Etudes :

Etudes :	R. BEAUVOIS, <i>sous-directeur.</i>
Etude et Statistique du Crédit :	M ^{lle} G. VAN POUCKE, <i>sous-directeur.</i>
Statistique :	MM. H. GAUTIER, <i>inspecteur général.</i>
Service juridique :	E. de MIOMANDRE, <i>conseiller juridique.</i>

Relations extérieures :

Etranger :	E. LECRIQUE, <i>sous-directeur,</i>
Change :	J. ART, <i>inspecteur général,</i>
Réglementation du change :	P. ANDRE, <i>inspecteur général.</i>

SUCCURSALES

Anvers

Administrateur : M. A. NEVEN.

Comptoir d'escompte : MM. R. GORIS,
F. VERREPT,
G. PLOUVIER,
P. BRACHT.

Liège

Administrateur : M. E. RENARD.

Comptoir d'escompte : MM. E. LAMARCHE,
P. HERMAN,
Baron G. van ZUYLEN,
Chevalier M. de LAMINNE de BEX.

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Administrateur : M. J. VANDERGUCHT.

Comptoir d'escompte : MM. A. GROENEN,
N. BRAUN,
M. BLONDELLOT.

AGENCES

AGENCES AUPRES DESQUELLES EST ETABLI UN COMPTOIR

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Alost	MM. L. DEHOUX,	MM. C. VAN DER HAEGEN, P. MICHIELS, F.-P. CALLEBAUT.
Arlon	F. LEFEVER,	MM. V. POSSCHELLE, Chevalier D. LAMALLE, G. HANSENS.
Ath	V. BRANDELAER,	(¹) Comptoir d'Escompte à Ath MM. A. DESCAMPS, H. LEMAIRE, M. SIMON, P. BEAUDUIN. (¹) Comptoir d'Escompte à Ath et Péruwelz MM. J. BREBART. H. LEMAIRE. M. SIMON, P. BEAUDUIN.
Audenarde	P. HERTSCHAP,	MM. R. DE BEER, R. VAN CAUWENBERGHE, C. MAERE.
Boom	L. VAN DEN WIJNGAERT, a.i.	(²) Comptoir d'Escompte à Malines et Boom MM. P. CARTUYVELS, J. VIGNERON, F. VERHAEGEN.
Bruges	F. COLLUMBIEN,	MM. R. RAPAERT de GRASS : , I. JANSSENS de BISTHOVEN, J. van der PLANCKE.
Charleroi	J. POTVIN,	MM. A. GILLIEAUX, Comte C. de BRIEY, A. BINARD, J. CLEMENT.

(¹) Le Comptoir d'Ath entre en liquidation le 1^{er} janvier 1962; les opérations faites sur cette place sont traitées depuis le 30 novembre 1960 par le Comptoir à Ath et Péruwelz.

(²) Depuis le 31 août 1961.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Courtrai	MM. A. DE VULDER,	MM. J. DUMONT, P. DE WITTE, Baron J. de BETHUNE.
	(1) Comptoir d'Escompte à Dinant et Marche-en-Famenne	
Dinant	P. VAN NIEUWENHUYSE,	MM. M. SCHOOFS, Baron R. de VILLENFAGNE de VOGELSANCK, J. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE.
Eeklo	M. WELLEMAN, S,	MM. C. VAN DAMME, P. van GINDERACHTER, G. VAN DAMME.
Gand	G. THIRIAUX,	MM. Baron BRAUN, Comte H. de HEMPTINNE, R. HANET.
Grammont	J. MASSET,	MM. G. FLAMANT, J. RENS, P.-E. WILLOCKX.
Hasselt	E. HUYBRECHT,	MM. P. NAVEAU de MARTEAU, A. JANSSENS, J. SPAAS.
Huy	A. FRANÇOIS,	MM. H. DELATTRE, Comte G. de LIEDEKERKE, R. GREINER.
La Louvière	J. HAUTAIN,	MM. L. GRAFE, L. PONCEAU, M. HAUTIER.
Louvain	J. VILENNE,	MM. BAUCHAU, G. de LAVELEYE, P. van der VAEREN.
	(2) Comptoir d'Escompte à Malines et Boom	
Malines	C. SIBILLE,	MM. P. CARTUYVELS, J. VIGNERON, F. VERHAEGEN.

(1) Le Comptoir fonctionne sous cette dénomination depuis le 21 août 1961.

(2) Le Comptoir fonctionne sous cette dénomination depuis le 31 août 1961.

*Agents**Membres des Comptoirs d'Escompte*⁽¹⁾ **Comptoir d'Escompte à Dinant et Marche-en-Famenne**

Marche-en-Famenne	MM. M. HENNEQUIN,	MM. M. SCHOOFs, Baron R. de VILLENFAGNE de VOGELSANCK, J. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE.
Mons	P. FABRI d'ENNEILLES,	MM. G. DUCHATEAU, J. SEGARD, H. BOUTTIAU.
Mouscron	F. LEFLERE,	MM. A. SCARCEZ, G. BLANCKE, J. CASIER.
Namur	Baron de MOREAU d'ANDROY,	MM. O. HICGUET, Baron I. HUART, J. P. le HARDY de BEAULIEU.
Neufchâteau	M. CABY,	MM. L. GOURDET, A. MINETTE, H. ZOUDE.
Nivelles	G. GINION,	MM. E. de STREEL, R. LECHIEN, N. DESCAMPE.
Ostende	L. NEIRYNCK,	MM. E. DE VREESE, F. LOOTENS, D. SERRUYS.
Péruwelz	G. WALNIER,	⁽²⁾ Comptoir d'Escompte à Ath et Péruwelz MM. J. BREBART, H. LEMAIRE, M. SIMON, P. BEAUDUIN.
Philippeville	J. TIELEMANS,	MM. R. DUCHATEAU, A. PEPIN, P. de WEISSENBRUCH.

⁽¹⁾ Depuis le 21 août 1961.⁽²⁾ Le Comptoir fonctionne sous cette dénomination depuis le 30 novembre 1960.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Renaix	MM. E. BURLION,	MM. R. VAN BUTSELE, J. TASTE, A. DELACROIX.
Roulers	K. DEWAELE,	MM. A. DEMEESTER-D'HOORE, J. SOUBRY, F. DE CLERCQ.
Saint-Nicolas	H. ALLAER,	MM. F. BEHAEGEL, F. POPPE, A. DE BAER.
Soignies	A. D'HAUWE,	MM. L. BASTIN-PONCEAU, H. le MAISTRE d'ANSTAING, F. GILBERT.
Termonde	J. VANDEN BOSCH,	MM. J. VAN DAMME, E. VAN DEN BERGHE, R. DE COENE.
Tirlemont	F. DE KEYSER,	MM. J. GILAIN, L. HALFLANTS, J. DELACROIX.
Tongres	H. LIENART van LIDTH de JEUDE,	MM. W. WILSENS, J. BEAUDUIN, Chevalier J. de SCHAEZTEN van BRIENEN.
Tournai	A. TOURNAY,	MM. E. THORN, V. VANDERBORGHT, A. COUPLET.
Turnhout	F. VANHERP,	MM. L. JANSEN, J. DIERCKX, C. DE RIDDER.
Verviers	P. POTVIN,	MM. Baron A. PELTZER, L. DUESBERG, E. GEERINCKX.
Wavre	R. PINSART,	MM. C. HOURDEAU, J. PATRIARCHE, J.-E. VAN DEN HAUTE.

AGENCES AUPRES DESQUELLES IL N'EST PAS ETABLI DE COMPTOIR

Agents

Furnes

MM. L. KERREMANS,

Malmédy

J. VAN ROMPAY, a.i.

Ypres

J. VANNESTE.

ANNEXES

FONDS PUBLICS
ACQUIS EN VERTU DES ARTICLES 18 ET 21 DES STATUTS

Relevé au 31 décembre 1961.

3 1/2 %	Dette belge 1937.
3 1/2 %	Dette belge 1943.
3 1/2 %	Emprunt de l'Assainissement Monétaire 10° impair 1971.
3 1/2 %	Emprunt de l'Assainissement Monétaire 10° pair 1972.
4 %	Dette Unifiée, 1 ^{re} série.
4 %	Dette Unifiée, 2 ^e série.
4 %	Emprunt de la Libération 1945.
4 1/2 %	Emprunt belge 1952/62.
4 1/2 %	Emprunt belge 1952/64.
4 1/2 %	Emprunt belge 1953/73.
4 1/2 %	Emprunt belge 1953/68.
4 1/2 %	Emprunt belge 1954/72.
4 1/4 %	Emprunt belge 1954/74, I.
4 1/4 %	Emprunt belge 1954/74, II.
4 %	Emprunt belge 1955/75.
5 %	Emprunt belge 1958/68.
4 3/4 %	Emprunt belge 1959/71.
4 3/4 %	Emprunt belge 1959/69/74.
5 %	Emprunt belge 1959/70.
5 1/4 %	Emprunt belge 1960/70.
5 - 5 1/4 %	Emprunt belge 1960/65/70.
5 1/4 - 5 1/2 - 5 3/4 %	Emprunt belge 1961/66/70/73.
5 1/2 %	Certificats de Trésorerie 1958/64.
4 %	Emprunt belge à lots 1941.
4 %	Lloyd Royal belge.
4 %	Dommages de Guerre 1922.
4 %	Dommages de Guerre 1923.
4 %	Société Nationale des Chemins de fer belges 1955/75, 2 ^e série.
5 %	Caisse Autonome des Dommages de Guerre 1953 - I.
4 3/4 %	Caisse Autonome des Dommages de Guerre 1954-55 - II et III.
4 3/4 %	Caisse Autonome des Dommages de Guerre 1956 - IV.
5 1/2 %	Caisse Autonome des Dommages de Guerre 1957 - V.
5 3/4 %	Caisse Nationale de Crédit Professionnel 1958/68.
2 %	Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique 1960/69 - 1990/99, 1 ^{re} tranche.
2 %	Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique 1960/69 - 1990/99, 2 ^e tranche.
4 1/4 %	Régie des Télégraphes et Téléphones 1954/74 I.
4 %	Régie des Télégraphes et Téléphones 1954/74 II. Lots Congo 1888.
4 %	Dette Coloniale 1936.
4 1/4 %	Dette Coloniale 1955/67.
	Actions Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	Actions Banque des Règlements Internationaux :
	— tranche belge.
	— tranche dantzigoise.
	Actions de jouissance de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES
PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1961

SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1961

(millions de francs)

A C T I F

DATES	Encaisse en or	Monnaies étrangères	Monnaies étrangères et or à recevoir	Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948)				Débiteurs pour change et or, à terme	Effets de commerce	Avances sur nantis- sement	Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952)			Monnaies divisionnaires et d'appoint	Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	Immeubles, matériel et mobilier
				Union Européenne de Paiements	Accord Monétaire Européen	Fonds Monétaire International	Autres accords				Certificats du Trésor	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	Autres effets publics belges					
2 janv. 1961	58.525	12.396	6.774	3.509	—	4.388	—	11.821	3.328	42	9.040	—	—	617	1	34.000	2.519	1.508
9 »	58.516	13.032	7.357	3.509	—	4.388	—	12.166	3.361	26	9.890	—	—	591	2	34.000	2.519	1.508
16 »	58.234	13.978	7.469	3.118	15	4.388	—	13.146	3.093	27	7.340	—	—	616	1	34.000	2.519	1.508
23 »	57.847	14.313	7.804	3.118	15	4.388	—	13.342	3.024	32	5.890	—	—	650	2	34.000	2.519	1.519
30 »	57.811	14.075	7.662	3.118	25	4.388	—	13.211	2.938	42	6.990	—	—	657	2	34.000	2.526	1.519
6 février	57.749	13.965	7.895	3.118	15	4.388	—	13.435	2.906	49	6.815	—	—	653	2	34.000	2.528	1.519
13 »	57.467	13.719	7.596	3.118	15	4.388	—	13.361	2.985	25	8.490	—	—	671	2	34.000	2.529	1.519
20 »	57.294	14.413	7.596	3.100	25	4.388	—	13.790	2.762	24	7.765	—	—	688	—	34.000	2.531	1.519
27 »	56.844	16.208	8.209	3.100	35	4.388	—	15.682	2.708	28	6.940	—	—	694	1	34.000	2.533	1.519
6 mars	56.673	16.076	8.111	3.100	25	4.388	—	15.485	2.521	50	7.465	—	—	683	2	34.000	2.535	1.519
13 »	56.898	15.357	7.168	3.100	45	4.388	4	14.686	2.531	22	9.440	—	—	699	1	34.000	2.547	1.519
20 »	56.898	15.029	6.778	3.081	70	4.388	33	13.585	2.644	44	8.265	—	—	708	2	34.000	2.553	1.519
27 »	56.898	15.069	7.110	3.081	75	4.388	44	14.789	2.617	25	8.340	—	—	720	2	34.000	2.557	1.519
31 »	56.617	15.516	7.006	3.081	—	4.388	23	15.180	3.636	55	8.415	—	—	693	2	34.000	2.560	1.519
10 avril	56.582	17.140	5.981	3.081	10	4.388	—	16.934	2.612	84	8.140	—	—	683	2	34.000	2.562	1.519
17 »	55.262	16.176	4.075	2.819	30	4.388	40	15.846	2.456	58	9.890	—	—	694	2	34.000	2.565	1.519
24 »	54.586	16.484	4.454	2.819	30	4.388	75	16.194	2.388	71	8.590	—	—	694	1	34.000	2.568	1.519
28 »	54.304	16.705	4.205	2.819	—	4.388	85	16.330	2.391	86	9.840	—	—	662	2	34.000	2.566	1.519
8 mai	54.183	17.658	4.006	2.819	10	4.388	99	17.249	2.292	105	9.515	—	—	649	2	34.000	2.569	1.519
15 »	54.014	18.008	3.869	2.819	25	4.388	77	17.368	2.218	124	9.665	—	—	646	1	34.000	2.569	1.519
19 »	53.730	18.498	4.288	2.801	40	4.388	97	18.211	2.235	81	7.915	—	—	643	1	34.000	2.569	1.519
29 »	53.451	18.467	4.666	2.801	40	4.388	108	18.141	2.453	95	7.940	—	—	634	2	34.000	2.568	1.519
5 juin	53.337	18.781	4.564	2.801	—	4.388	—	18.436	5.017	101	8.140	—	—	606	1	34.000	2.568	1.519
12 »	53.337	18.968	4.507	2.801	30	4.388	103	18.622	2.542	160	9.340	—	—	609	1	34.000	2.568	1.519
19 »	53.281	19.982	4.060	2.782	30	4.388	91	19.335	3.672	154	6.415	—	—	612	2	34.000	2.565	1.519
26 »	53.507	19.999	4.654	2.782	45	4.388	69	19.608	3.486	182	7.115	—	—	612	1	34.000	2.565	1.519
3 juillet	53.224	19.710	4.030	2.413	—	4.388	—	18.952	4.126	207	8.865	—	—	571	2	34.000	2.564	1.519
10 »	53.827	20.673	4.030	2.413	—	4.388	9	20.162	3.631	190	9.715	—	—	561	1	34.000	2.567	1.519
17 »	53.823	21.992	3.965	2.396	10	4.388	47	20.776	3.864	166	7.090	—	—	589	2	34.000	2.568	1.519
24 »	53.998	22.674	4.208	2.396	10	4.388	41	21.617	3.585	143	5.965	—	—	591	2	34.000	2.568	1.519
31 »	54.173	22.894	4.020	2.396	15	4.388	28	21.765	3.017	108	7.965	—	—	586	1	34.000	2.568	1.519
7 août	54.175	25.705	4.740	2.396	40	4.388	35	21.765	3.017	108	7.965	—	—	586	1	34.000	2.568	1.519
11 »	57.775	22.440	4.640	2.396	40	7.389	9	21.370	2.776	155	5.690	—	—	577	2	34.000	2.568	1.519
21 »	57.775	19.506	3.882	2.396	40	7.389	—	21.841	1.944	162	4.840	—	—	585	1	34.000	2.568	1.519
28 »	57.550	18.580	3.618	2.392	50	7.389	—	18.996	1.738	117	6.565	—	—	596	1	34.000	2.568	1.519
				2.392	50	7.388	—	18.159	1.723	90	8.215	—	—	608	1	34.000	2.538	1.519
4 septembre	57.549	19.334	4.467	701	15	7.388	—	18.157	1.784	117	9.365	—	—	582	1	34.000	2.561	1.519
11 »	57.549	19.733	4.642	701	30	7.388	—	18.721	1.684	165	8.665	—	—	586	1	34.000	2.568	1.519
18 »	58.010	19.775	5.061	697	30	7.388	—	18.718	1.675	113	8.140	—	—	606	1	34.000	2.568	1.519
25 »	58.010	19.939	5.506	697	30	7.388	—	18.426	1.647	91	7.915	—	—	605	1	34.000	2.568	1.519
2 octobre	58.260	19.821	6.565	697	—	7.388	—	18.696	2.857	102	8.990	—	—	573	1	34.000	2.568	1.519
9 »	58.697	20.246	6.802	697	—	7.388	—	18.711	2.398	134	8.090	—	—	567	1	34.000	2.568	1.519
16 »	59.222	20.622	6.570	422	15	7.988	—	18.325	1.603	91	9.315	—	—	587	1	34.000	2.566	1.519
23 »	59.803	20.029	6.571	422	15	7.988	—	18.262	1.667	110	8.240	—	—	582	2	34.000	2.567	1.519
30 »	60.133	20.270	6.466	422	—	7.988	—	18.048	3.349	110	7.615	—	—	566	1	34.000	2.567	1.519
6 novembre	61.114	20.552	6.670	422	—	7.988	—	18.233	2.317	96	8.190	—	—	562	1	34.000	2.562	1.519
13 »	61.929	20.234	6.720	422	15	7.988	—	18.303	1.720	85	8.265	—	—	567	1	34.000	2.567	1.519
20 »	61.699	19.971	7.240	418	45	7.988	—	17.941	1.699	107	8.340	—	—	573	2	34.000	2.568	1.519
27 »	61.698	20.257	7.341	418	55	7.988	—	18.100	1.712	45	9.015	—	—	577	2	34.000	2.569	1.519
4 décembre	61.713	20.745	7.166	418	15	7.988	—	18.901	2.070	91	8.840	—	—	537	2	34.000	2.568	1.519
11 »	62.455	22.363	6.941	418	50	7.988	—	20.766	1.734	116	7.915	—	—	543	2	34.000	2.568	1.519
18 »	62.456	22.125	6.810	413	50	7.988	—	19.783	1.733	75	6.390	—	—	548	2	34.000	2.569	1.519
22 »	62.456	20.641	7.056	413	50	7.988	—	18.626	1.788	53	5.290	—	—	522	2	34.000	2.569	1.519
29 »	62.424	20.432	6.856	413	—	7.988	—	18.494	5.087	72	6.840	—	—	489	2	34.000	2.569	1.519

(1) Dont capital : 400 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1961
(millions de francs)

PASSIF

Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	Divers	TOTAL DE L'ACTIF	Compte d'ordre : Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	Billets en circulation	Comptes courants					Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948)		Total des engagements à vue	Monnaies étrangères et or à livrer	Caisse de Pensions du Personnel	Divers	Capital, réserves et comptes d'amortissement (1)	TOTAL DU PASSIF	DATES
					Trésor public			Banques à l'étranger : comptes ordinaires	Comptes courants divers	Accord Monétaire Européen	Autres accords							
					Compte ordinaire	Compte spéc. liq. U.E.P.	Taxe exceptionnelle de conjoncture (Loi 12-3-1957)											
1.075	1.394	150.937	2.113	124.421	3	—	185	278	1.989	214	233	127.323	18.621	1.075	1.394	2.524	150.937	2 janv. 1961
1.120	1.237	153.222	2.095	124.386	19	—	185	296	3.219	273	233	128.611	19.553	1.120	1.414	2.524	153.222	9 »
1.121	1.063	151.636	2.064	122.742	23	—	163	324	2.175	183	267	125.877	20.646	1.121	1.468	2.524	151.636	16 »
1.121	586	150.170	2.030	121.174	2	—	163	342	2.648	161	221	124.711	21.171	1.121	598	2.569	150.170	23 »
1.121	648	150.733	2.024	120.867	1	—	151	337	3.846	130	207	125.539	20.896	1.121	608	2.569	150.733	30 »
1.119	891	151.047	1.951	122.194	5	—	150	309	2.336	152	214	125.360	21.356	1.119	643	2.569	151.047	6 février
1.121	673	151.679	1.942	120.739	14	—	150	336	4.724	166	214	126.343	20.988	1.121	658	2.569	151.679	13 »
1.127	769	151.791	1.906	119.799	3	—	150	435	5.319	102	215	126.023	21.411	1.127	661	2.569	151.791	20 »
1.126	562	154.577	1.882	120.772	22	—	150	275	4.772	111	207	126.309	23.902	1.126	671	2.569	154.577	27 »
1.123	604	154.364	1.882	122.597	10	—	149	317	3.050	136	174	126.433	23.607	1.123	632	2.569	154.364	6 mars
1.123	714	154.271	1.842	121.141	13	—	149	353	6.097	142	173	128.068	21.858	1.123	653	2.569	154.271	13 »
1.125	672	151.405	1.829	120.177	12	—	148	411	5.580	177	167	126.672	20.372	1.125	667	2.569	151.405	20 »
1.125	643	152.981	1.829	119.671	14	—	147	412	6.072	254	169	126.739	21.893	1.125	655	2.569	152.981	27 »
1.126	566	154.383	1.809	122.674	3	—	146	294	4.334	228	161	127.840	22.174	1.126	674	2.569	154.383	31 »
1.123	896	155.777	1.753	122.363	12	—	146	327	5.284	223	158	128.513	22.880	1.123	692	2.569	155.777	10 avril
1.126	975	151.956	1.732	120.930	16	—	145	484	5.740	199	158	127.672	19.872	1.126	717	2.569	151.956	17 »
1.127	896	150.894	1.691	120.315	20	—	143	381	4.651	204	156	125.870	20.605	1.127	723	2.569	150.894	24 »
1.131	669	151.711	1.685	123.607	19	—	142	279	2.295	281	155	126.778	20.485	1.131	748	2.569	151.711	28 »
1.127	726	152.916	1.662	123.244	19	—	142	281	3.047	302	154	127.189	21.255	1.127	776	2.569	152.916	8 mai
1.128	687	153.125	1.641	122.233	7	16	142	218	4.353	317	158	127.444	21.201	1.128	783	2.569	153.125	15 »
1.128	904	153.048	1.594	121.601	11	—	142	207	3.614	373	158	126.106	22.452	1.128	793	2.569	153.048	19 »
1.129	939	153.341	1.584	121.532	1	—	142	214	3.685	331	156	126.061	22.769	1.129	813	2.569	153.341	29 »
1.129	795	156.286	1.531	124.406	12	—	142	416	3.278	279	157	128.690	23.066	1.129	832	2.569	156.286	5 juin
1.131	818	155.432	1.503	123.243	10	—	142	413	3.541	240	162	127.751	23.135	1.131	846	2.569	155.432	12 »
1.135	700	154.701	1.473	121.801	12	—	142	304	4.161	240	158	126.818	23.321	1.135	858	2.569	154.701	19 »
1.135	928	156.578	1.422	121.638	12	—	142	230	5.324	316	156	127.818	24.176	1.135	880	2.569	156.578	26 »
1.135	859	156.574	1.398	125.110	11	—	142	218	3.270	166	157	129.074	22.882	1.135	914	2.569	156.574	3 juillet
1.134	743	159.601	1.378	125.671	20	—	141	320	4.393	173	160	130.878	24.090	1.134	930	2.569	159.601	10 »
1.135	808	159.132	1.330	124.676	8	—	141	286	4.143	275	160	129.689	24.766	1.135	973	2.569	159.132	17 »
1.136	685	159.513	1.330	123.888	7	—	141	312	4.353	232	159	129.092	25.738	1.136	978	2.569	159.513	24 »
1.136	730	161.316	1.297	125.566	21	—	113	351	4.478	225	156	130.910	25.698	1.136	1.003	2.569	161.316	31 »
1.133	774	162.017	1.241	125.291	11	—	113	313	4.823	537	157	131.245	26.031	1.133	1.039	2.569	162.017	7 août
1.133	787	164.060	1.241	124.253	24	—	113	1.613	5.989	778	173	132.943	26.400	1.133	1.015	2.569	164.060	11 »
1.133	705	158.932	1.180	122.998	18	—	113	1.044	5.728	1.276	192	131.369	22.827	1.133	1.034	2.569	158.932	21 »
1.133	1.216	158.780	1.118	122.435	23	—	113	493	6.933	1.928	192	132.117	21.893	1.133	1.068	2.569	158.780	28 »
1.129	762	159.431	1.118	125.372	9	—	113	566	5.606	172	201	132.039	22.603	1.129	1.091	2.569	159.431	4 septembre
1.129	836	159.917	1.074	124.322	14	—	113	654	6.288	131	231	131.753	23.364	1.129	1.102	2.569	159.917	11 »
1.129	751	160.181	1.030	123.034	24	—	113	393	7.677	147	251	131.639	23.732	1.129	1.112	2.569	160.181	18 »
1.131	752	160.225	979	122.748	5	—	25	395	7.812	159	320	131.464	23.911	1.131	1.150	2.569	160.225	25 »
1.132	924	164.093	960	126.326	11	—	25	470	6.706	156	308	134.002	25.214	1.132	1.176	2.569	164.093	2 octobre
1.128	872	163.818	893	125.802	20	—	25	475	6.654	134	358	133.468	25.470	1.128	1.183	2.569	163.818	9 »
1.130	795	164.771	830	124.339	7	—	20	1.235	8.852	179	364	134.996	24.862	1.130	1.214	2.569	164.771	16 »
1.130	1.018	163.925	805	123.560	4	—	14	1.067	8.961	192	377	134.175	24.809	1.130	1.242	2.569	163.925	23 »
1.130	827	165.011	755	125.305	10	—	13	1.026	8.616	165	382	135.517	24.528	1.130	1.267	2.569	165.011	30 »
1.126	779	166.131	738	125.880	6	—	13	1.003	8.702	165	421	136.190	24.957	1.126	1.289	2.569	166.131	6 novembre
1.125	839	166.299	706	124.692	21	—	11	1.076	9.815	209	477	136.301	25.006	1.125	1.298	2.569	166.299	13 »
1.134	860	166.104	673	123.822	20	—	10	949	10.475	155	464	135.895	25.168	1.134	1.338	2.569	166.104	20 »
1.134	1.046	167.476	1.488	123.293	1	—	10	1.178	11.824	169	509	136.984	25.429	1.134	1.360	2.569	167.476	27 »
1.135	907	168.615	1.467	126.158	7	—	10	963	9.638	162	517	137.455	26.062	1.135	1.394	2.569	168.615	4 décembre
1.134	921	171.433	1.431	125.128	15	—	10	866	11.974	163	459	138.615	27.707	1.134	1.408	2.569	171.433	11 »
1.134	996	168.591	1.387	124.131	18	—	10	928	11.140	158	474	136.859	26.605	1.134	1.424	2.569	168.591	18 »
1.171	1.115	165.259	1.346	125.960	16	—	10	854	7.026	166	349	134.381	25.701	1.171	1.437	2.569	165.259	22 »
1.167	876	169.228	2.170	129.263	21	—	25	439	8.366	170	365	138.649	25.376	1.167	1.467	2.569	169.228	29 »

TAUX
DES OPERATIONS D'ESCOMPTE ET D'AVANCES EN 1961

	Taux en vigueur		
	le 31 décembre 1960	depuis le 24 août 1961	depuis le 28 décembre 1961
ESCOMPTE			
— Traités acceptés domiciliés en banque, warrants	5,—	4,75	4,50
— Acceptations de banque préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique :			
Importations	5,—	4,75	4,50
Exportations	4,—	3,75	3,50
— Traités acceptés non domiciliés en banque	5,50	5,25	5,—
— Traités non acceptés domiciliés en banque	5,75	5,50	5,25
— Traités non acceptés et non domiciliés en banque, promesses .	6,25	6,—	5,75
AVANCES EN COMPTE COURANT ET PRETS			
	Quotité au maximum		
— Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	95 %		2,25
— Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours	95 %	} Taux du certificat + 5/16 % minimum 2 1/4 % }	4,50
— Certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 366 jours	95 %		5,25
— Autres effets publics (1)	80 %	6,25	6,—
			5,75

(1) Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

COURS OFFICIELS DES CHANGES
arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles
Moyennes des cotations journalières
(en francs belges)

1961	1 fr. suisse	1 \$ U.S.A.	1 nouveau franc français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 escudos	1 Florin Pays-Bas	1 Deutsche Mark	1 cour. suédoise	1 cour. danoise	1 cour. norvég.	100 livres italiennes	100 schill. autrich.
				câble	courrier									
Janvier														
Plus haut . . .	11,58	49,85	10,17	50,44	50,44	139,91	174,28	13,22	11,95	9,65	7,23	6,98	8,03	191,80
Plus bas . . .	11,55	49,72	10,15	49,90	49,93	139,56	173,90	13,18	11,92	9,62	7,21	6,97	8,01	191,15
Moyen . . .	11,56	49,80	10,16	50,13	50,13	139,75	174,11	13,20	11,94	9,63	7,22	6,97	8,02	191,37
Février														
Plus haut . . .	11,58	50,01	10,21	50,75	50,75	139,92	174,28	13,20	11,99	9,67	7,24	6,99	8,03	191,95
Plus bas . . .	11,53	49,84	10,17	50,26	50,26	139,72	173,72	13,16	11,94	9,65	7,22	6,98	8,02	191,40
Moyen . . .	11,56	49,93	10,19	50,45	50,45	139,81	174,05	13,18	11,97	9,66	7,23	6,98	8,03	191,64
Mars														
Plus haut . . .	11,61	50,—	10,21	50,80	50,80	139,78	174,68	13,90 ²	12,59 ²	9,69	7,24	6,99	8,12	193,50
Plus bas . . .	11,52	49,78	10,16	50,31	50,32	139,22	173,50	13,76 ²	12,54 ²	9,63	7,20	6,96	8,—	191,05
Moyen . . .	11,55	49,89	10,18	50,53	50,53	139,54	174,19	13,86 ²	12,56 ²	9,66	7,22	6,98	8,02	191,59
Avril														
Plus haut . . .	11,59	50,16	10,23	50,78	50,79	140,28	175,—	13,96	12,63	9,72	7,25	7,01	8,08	192,45
Plus bas . . .	11,55	49,93	10,19	50,44	50,44	139,73	174,50	13,90	12,58	9,66	7,23	6,99	8,03	191,58
Moyen . . .	11,57	50,03	10,21	50,60	50,60	140,—	174,66	13,92	12,60	9,68	7,24	7,—	8,06	191,95
Mai														
Plus haut . . .	11,59	50,17	10,24	50,84	50,84	140,27	174,93	13,96	12,64	9,72	7,25	7,01	8,09	192,45
Plus bas . . .	11,54	49,97	10,20	50,56	50,56	139,53	174,03	13,90	12,58	9,68	7,21	6,97	8,05	191,70
Moyen . . .	11,56	50,03	10,21	50,67	50,67	139,78	174,33	13,92	12,60	9,70	7,22	6,99	8,06	191,99
Juin														
Plus haut . . .	11,58	50,—	10,20	50,67 ¹	50,67 ¹	139,58	174,90	13,92	12,59	9,69	7,22	6,98	8,06	192,43
Plus bas . . .	11,54	49,82	10,17	49,93 ¹	49,93 ¹	138,82	173,30	13,86	12,52	9,64	7,18	6,94	8,02	191,85
Moyen . . .	11,56	49,95	10,19	50,44 ¹	50,44 ¹	139,34	173,99	13,90	12,57	9,67	7,21	6,97	8,05	192,16
Juillet														
Plus haut . . .	11,55	49,84	10,17	48,32	48,30	139,11	173,48	13,87	12,53	9,66	7,20	6,96	8,03	193,10
Plus bas . . .	11,52	49,78	10,16	47,87	47,87	138,56	173,—	13,85	12,50	9,62	7,18	6,94	8,02	192,08
Moyen . . .	11,54	49,79	10,16	48,15	48,15	138,76	173,17	13,86	12,51	9,64	7,18	6,94	8,02	192,80
Août														
Plus haut . . .	11,55	49,85	10,16	48,34	48,34	139,75	174,15	13,85	12,49	9,65	7,23	6,99	8,03	193,23
Plus bas . . .	11,52	49,78	10,11	48,17	48,17	139,16	173,58	13,81	12,45	9,62	7,20	6,96	8,02	192,90
Moyen . . .	11,53	49,79	10,13	48,27	48,26	139,54	173,91	13,83	12,47	9,64	7,21	6,97	8,02	192,99
Septembre														
Plus haut . . .	11,54	49,80	10,13	48,33	48,33	140,10	174,65	13,80	12,46	9,64	7,23	7,—	8,03	193,05
Plus bas . . .	11,51	49,78	10,12	48,26	48,26	139,69	174,10	13,76	12,45	9,60	7,22	6,98	8,02	192,90
Moyen . . .	11,53	49,78	10,12	48,30	48,29	139,97	174,40	13,78	12,46	9,62	7,23	6,99	8,02	192,96
Octobre														
Plus haut . . .	11,53	49,78	10,13	48,33	48,33	140,20	174,75	13,85	12,47	9,64	7,23	7,—	8,02	192,85
Plus bas . . .	11,51	49,78	10,12	48,20	48,20	140,05	174,58	13,79	12,44	9,62	7,23	6,99	8,02	192,73
Moyen . . .	11,52	49,78	10,13	48,31	48,31	140,13	174,66	13,80	12,45	9,63	7,23	7,—	8,02	192,76
Novembre														
Plus haut . . .	11,53	49,78	10,15	48,21	48,21	140,16	174,73	13,83	12,45	9,64	7,24	7,—	8,02	192,88
Plus bas . . .	11,51	49,78	10,13	47,70	47,70	140,04	174,58	13,81	12,43	9,62	7,23	6,99	8,02	192,68
Moyen . . .	11,52	49,78	10,14	48,06	48,05	140,11	174,66	13,82	12,44	9,63	7,23	6,99	8,02	192,77
Décembre														
Plus haut . . .	11,54	49,78	10,16	47,85	47,85	139,99	174,50	13,85	12,46	9,64	7,25	7,—	8,02	192,90
Plus bas . . .	11,53	49,78	10,14	47,69	47,69	139,66	174,05	13,79	12,44	9,61	7,23	6,98	8,02	192,78
Moyen . . .	11,53	49,78	10,16	47,74	47,73	139,85	174,35	13,83	12,45	9,63	7,24	6,99	8,02	192,82
Année														
Plus haut . . .	11,61	50,17	10,24			140,28	175,—	13,96 ³	12,64 ³	9,72	7,25	7,01	8,12	193,50
Plus bas . . .	11,51	49,72	10,11			138,56	173,—	13,76 ³	12,43 ³	9,60	7,18	6,94	8,—	191,05
Moyen . . .	11,54	49,86	10,16			139,72	174,21	13,85 ³	12,51 ³	9,65	7,22	6,98	8,03	192,32

1 Période du 1 au 20 juin 1961.

2 Période du 6 au 30 mars 1961.

3 Période du 6 mars au 31 décembre 1961.

4

	du 1/1 au 20/6/61		du 21/6 au 31/12/61	
	câble	courrier	câble	courrier
Plus haut	50,84	50,84	48,80	48,80
Plus bas	49,90	49,98	47,69	47,68
Moyen	50,47	50,47	48,15	48,15

TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport présenté par le Gouverneur au nom du Conseil de Régence	5
Monnaie et finance	27
1. Stock monétaire et liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne	27
a) Monnaie fiduciaire	28
b) Monnaie scripturale	29
c) Liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne	31
2. Contreparties du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires auprès des banques et des caisses d'épargne	33
a) Opérations avec l'étranger	34
Balance des paiements	34
Avoirs extérieurs nets de la Banque	38
b) Opérations avec les pouvoirs publics	40
Budgets	41
Exécution des budgets	44
Dette publique	45
Financement monétaire des pouvoirs publics	48
Interventions des organismes monétaires sur le marché des effets publics	49
c) Opérations avec le secteur privé	49
Crédits accordés par les organismes monétaires	50
Crédits logés dans les banques	52
Crédits logés dans les organismes publics monétaires	53
Crédits logés à la Banque	54
Marché de l'argent à très court terme	55
Emissions et crédits à moyen et long terme	56
Taux d'intérêt	57
Marché des valeurs mobilières à revenu variable	60

	Pages
Activité économique et prix	63
Production industrielle	63
Charbonnages	64
Cokeries	66
Huiles minérales	67
Electricité	68
Energie nucléaire	68
Sidérurgie	69
Fabrications métalliques	70
Métaux non ferreux	73
Construction	75
Industries chimiques	76
Industries textiles	77
Industries alimentaires	82
Industries diverses	84
Agriculture	84
Transports	87
Chômage et emploi	89
Prix	91
Rémunérations	95
Commerce extérieur	95
Communauté Economique Européenne	102
Administration	105
Personnel	109
Analyse du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1961	111

Actif

Encaisse en or	111
Monnaies étrangères	111
Monnaies étrangères et or à recevoir	111

	Pages
Accords internationaux	112
Débiteurs pour change et or, à terme	115
Effets de commerce	116
Avances sur nantissement	116
Effets publics	116
Monnaies divisionnaires et d'appoint	117
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	118
Créance consolidée sur l'Etat	118
Fonds publics	119
Valeurs à recevoir	119
Immeubles, matériel et mobilier	119
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	120
Valeurs amorties et à réaliser	120
Comptes transitoires de l'actif	121

Passif

Billets de banque en circulation	123
Comptes courants et divers	123
Accords internationaux	124
Total des engagements à vue	124
Monnaies étrangères et or à livrer	125
Caisse de Pensions du Personnel	126
Comptes transitoires du passif	126
Capital	127
Fonds de réserve	127
Bénéfice net à répartir	128

Comptes d'ordre

Ministre de l'Education nationale et de la Culture	129
Valeurs à l'encaissement	129
Crédits documentaires ouverts	129

	Pages
Visa d'acceptations relatives à l'exportation et à l'importation	130
Engagement envers une institution internationale	130
Dépôts divers	130
Garanties reçues de tiers	131
Certificats de garantie reçus du Trésor public	132
Cautions données en faveur du personnel	132
Engagement vis-à-vis de la Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique	132
Trésor public	132
Fonds des Rentes, titres déposés	134
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	134

Compte de Profits et Pertes

Crédit

Escompte, change, intérêts et commissions	135
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts .	135
Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	136
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	136
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	137
Remboursement d'impôts perçus en trop	137
Bonification de l'Etat	137
Transfert du compte transitoire « Provision pour immeubles et matériel »	137

Débit

Frais généraux	138
Frais d'acquisition de vente et d'expédition d'or	138
Subvention ordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	139
Subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	139
Amortissement sur immeubles anciens, matériel et mobilier	139
Amortissement sur immeubles nouveaux	139
Redevance à l'Etat	140
Virement à la réserve extraordinaire	140

	Pages
Affectation du solde bénéficiaire	140
Prévision fiscale	141
Provision pour immeubles et matériel	142
Prévision sociale pour risques divers	142
 Répartition du bénéfice net de l'exercice 1961	 143
Bilan. — Compte de profits et pertes. — Comptes d'ordre	145
Rapport du Collège des Censeurs	151
 Administration centrale. — Succursales. — Agences. — Comité et Comptoirs d'escompte. — Grand-Duché de Luxembourg	 157
 Administration centrale :	
Comité de direction. — Conseil de régence. — Collège des censeurs.	159
Commissaire du Gouvernement	159
Comité d'escompte de Bruxelles	160
Conseillers	160
Chef du Personnel	160
Départements et services	161
 Succursales :	
Anvers. — Liège. — Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)	163
 Agences :	
Agences auprès desquelles est établi un comptoir	164
Agences auprès desquelles il n'est pas établi de comptoir	168

ANNEXES

	Annexes
Relevé des fonds publics acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts	1
Relevé des situations hebdomadaires publiées au <i>Moniteur belge</i> en 1961	2
Taux des opérations d'escompte et d'avances en 1961	3
Cours officiels des changes arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles. Moyennes des cotations journalières	4



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 5